



PLUi Fécamp Caux Littoral agglomération

RAPPORT DE PRESENTATION

TOME 1 - DIAGNOSTIC

Pièce n°1.1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du
Conseil Communautaire, en date du

La Présidente,



SOMMAIRE

<i>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET DOCUMENTS DE CADRAGE</i>	7
<i>SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE</i>	9
<i>DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR</i>	11
<i>ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE RANG SUPÉRIEUR</i>	13
1 La DTA Estuaire de la Seine	15
2 Le SRCAE de Haute Normandie	17
3 Le SCOT des Hautes Falaises	18
1. Organiser l'accueil des nouveaux habitants et visiteurs	18
2. Un pays maritime et rural qui inscrit sa stratégie de développement économique dans l'excellence environnementale	21
3. Définir une stratégie paysagère et environnementale valorisant le cadre de vie littoral et rural : falaises et plateau de Caux	22
4. Valoriser la mer, le littoral et ses sites balnéaires emblématiques : Etretat, Fécamp, Yport	24
5. Une organisation de l'espace multipolaire et solidaire pour renforcer la qualité de vie	25
6. Des réseaux de transport et de communication fluides qui facilitent les échanges sur les Hautes Falaises	25
7. Des outils d'aménagement et de planification pour anticiper les besoins en foncier des Hautes Falaises	27
8. Inscrire le Pays des Hautes Falaises dans la dynamique métropolitaine de l'Estuaire et de l'Axe Seine.	28
4 Le schéma départemental des carrières de Seine-Maritime	29
5 Le SRCE Haute Normandie	31
6 Le SDAGE Seine Normandie	33
1. Le SDAGE 2016-2021 annulé	33
2. Le SDAGE 2010-2015 réglementairement en vigueur au 26 décembre 2018	34
7 Le SRDAM Haute Normandie	35
8 Le PDALHPD Seine Maritime	35
9 Le SDAN Seine Maritime	36
10 Le DSF Manche Est - Mer du Nord	37
11 Le PRFB de Normandie	39
<i>DIAGNOSTIC</i>	41
<i>DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES</i>	43
1 Une augmentation continue de la population mais une ville centre qui tend à perdre des habitants au profit de sa périphérie	43
2 Soldes naturels et migratoires récents	46
3 Une tendance au vieillissement des populations	48
4 Une population plus faiblement diplômée	50
5 Des revenus plus faibles et de fortes disparités au sein du territoire	51
6 Une structure socioprofessionnelle en mutation : la croissance des retraités	53
7 Une diminution de la taille des ménages modérée	54

DONNÉES EN MATIÈRE D'HABITAT 55

1	Caractéristiques et évolutions du parc de logements.....	55
1.	Un parc de logements qui poursuit sa croissance	55
2.	Un parc de logements dominé par la maison individuelle, notamment en dehors de Fécamp	57
3.	Un parc locatif concentré dans la commune de Fécamp	59
4.	La hausse de la vacance : un phénomène récent	60
2	Les dynamiques du marché immobilier	61
1.	Le marché du logement neuf : un rythme de construction en retrait depuis 2 ans	61
2.	Le marché du logement ancien : des biens accessibles	65
3.	Le marché privé locatif	66
3	Le parc privé : l'importance de l'habitat dégradé.....	67
1.	L'habitat dégradé : un phénomène fécapois	67
2.	Requalifier et améliorer la qualité du parc à travers une OPAH-RU.....	67
4	Le parc locatif social : la fragilité socio-économique des locataires.....	69
1.	La concentration du parc à Fécamp.....	69
2.	L'occupation sociale : une majorité de petits ménages et une fragilité socio-économique des locataires	73
3.	La demande sociale : une pression limitée.....	74
5	Hébergements et accueil spécifiques.....	75
1.	Les personnes âgées	75
2.	Les personnes handicapées	76
3.	Les personnes défavorisées	76
4.	Les gens du voyage.....	77
6	Besoins en matière de logements / Diagnostic du marché foncier et du logement	78
1.	L'hypothèse du SCOT : une production annuelle de 240 logements	78
2.	Combien de logements pour demain ?	78
3.	Bilan.....	79

DONNÉES EN MATIÈRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES 81

1	Equipements de proximité	81
2	Equipements et services de santé.....	83
3	Equipements scolaires et de formation	83
4	Equipements culturels.....	83
5	Equipements sportifs en 2015 : plus de 9 communes sur dix disposent d'un équipement sportif.....	85

DONNÉES ÉCONOMIQUES..... 87

1	La population active	87
1.	La population active et inactive : des évolutions liées à l'évolution démographique	87
2.	Une bonne représentation de la population ouvrière, une croissance du nombre de cadres.....	90
2	une localisation des emplois concentrée sur fécamp	91
3	Les établissements économiques.....	93
1.	Un territoire porté par les petites entreprises.....	93
2.	Autour de 150 entreprises créées chaque année	95

3.	Focus sur la zone d'activité des Hautes Falaises.....	97
4	Les déplacements domicile-travail.....	98
	DONNÉES EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET DE DÉPLACEMENTS	99
1	LES INFRASTRUCTURES.....	99
1.	Un territoire en marge des grands réseaux internationaux et des principaux pôles urbains normands	99
2.	Les infrastructures routières.....	100
3.	Le réseau ferroviaire	108
4.	Les infrastructures douces qui peinent à s'inscrire dans le paysage global des mobilités.....	108
2	LES SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS	110
1.	Des services ferroviaires performants en direction du Havre	110
2.	Les transports collectifs locaux : un réseau faiblement attractif pour les publics non scolaires	111
3	LA VOITURE INDIVIDUELLE : une utilisation dominante pour la mobilité du quotidien	115
1.	Une mobilité accordant une place importante à la voiture.....	115
2.	Le stationnement urbain : des enjeux concurrentiels	117
	ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC AGRICOLE.....	118



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET DOCUMENTS DE CADRAGE





SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

L'actuelle communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral résulte de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la précédente communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral (13 communes - 28 604 habitants en 2015) et de la communauté de communes du canton de Valmont (22 communes - 11 315 hab.) puis du retrait au 1^{er} juin 2017 des deux communes de Vinnemerville et Criquetot-le-Mauconduit (rejoignant la communauté de communes de la Côte d'Albâtre). A l'exception de ces deux communes, l'établissement de coopération intercommunale correspond au périmètre du canton de Fécamp modifié en 2015.

Au 1^{er} juin 2017, le territoire regroupe 33 communes et 39 918 habitants au recensement 2015 pour un territoire de 207 km².

Comptant 19 167 habitants en 2015, la seule commune de Fécamp représente 48% de la population communautaire pour 7% du territoire. Les communes les plus peuplées après Fécamp sont Saint-Léonard (1 752 hab.), Froberville (1 226 hab.), Les Loges (1 198 hab.), Sassetot-le-Mauconduit (1 069 hab.) et Epreville (1 050 hab.).

Bien que plus modestes en poids démographiques, Valmont (856 hab.) et Yport (838 hab.) participent, par leurs patrimoines, à la renommée du territoire, dont la vogue est née à partir de 1847, marquée par l'arrivée du chemin de fer, et l'essor des ports et des stations balnéaires : Fécamp, Saint-Pierre-en-Port, Yport, mais aussi Les Petites Dalles et les Grandes Dalles, Grainval, Vaucottes...

Appartenant à la région Normandie (issue de la fusion au 1^{er} janvier 2016 des Haute-Normandie et Basse-Normandie) et au département de la Seine-Maritime, le territoire se situe à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Rouen et à l'ouest de Dieppe et à une quarantaine de kilomètres au nord-est du Havre.

Fécamp Caux Littoral est entouré :

- Au nord-est par la communauté de communes de la Côte d'Albâtre (63 communes - environ 28 000 habitants, autour de la commune de Cany-Barville - 3 059 habitants en 2015),
- Au sud-est par la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine (50 communes - environ 77 800 habitants, autour des communes de Bolbec - 11 551 habitants et Port-Jérôme 9 556 habitants)
- Au sud par la communauté de communes Campagne de Caux (22 communes - environ 15 000 habitants, autour de la commune de Goderville - 2 834 habitants)
- Au sud-ouest par la communauté d'agglomération Le Havre Seine métropole (54 communes - environ 270 000 habitants, autour de la commune du Havre - 170 352 habitants en 2016).

Riverain de la Manche, le territoire compte 10 communes soumises aux dispositions de la loi « Littoral » codifiée aux articles L121-1 et suivants du code de l'urbanisme soit 37% du territoire communautaire. Parmi elles, les 7 communes littorales à l'ouest du territoire sont concernées par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine approuvée en Conseil d'Etat le 10 juillet 2006. Distantes de 5 à 13 kilomètres d'Etretat, les 6 communes littorales à l'ouest du territoire de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral (Fécamp, Saint-Léonard, Criquebeuf-en-Caux, Saint-Léonard, Yport, Vattetot-sur-Mer et Les Loges) sont parties prenantes de la candidature au label Grand Site de France ® des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre. Froberville, commune rétro-littorale, prend également part à cette démarche.

Le territoire est traversé par les cours d'eau de la Valmont et de la Ganzeville, qui entaillent le plateau crayeux avant de rejoindre la Manche. Ce plateau, dont les sols possèdent une forte valeur agronomique, constitue le socle du Pays de Caux, région à la fois naturelle et culturelle, s'étendant de la Seine au sud, jusqu'aux falaises maritimes au nord. La communauté d'agglomération partage ainsi la responsabilité du maintien en bon état écologique de la Manche et en particulier de la masse d'eau de transition « Pays de Caux Sud » (FRHC17), de la masse d'eau souterraine « Craie altérée du littoral cauchois » (FRHG203) et des masses d'eau superficielles du bassin « Seine et cours d'eau côtiers normands ».

Egalement concerné en partie par trois sites Natura 2000 (ZSC FR2300139 Littoral Cauchois, ZSC FR2302001 Réseau de Cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime, ZPS FR2310045 Littoral seine-marin), la CA Fécamp Caux Littoral se doit, conformément à l'article L104-2 du code de l'urbanisme, d'évaluer les incidences de son PLUi sur l'environnement, dans les conditions prévues par la directive 2001/42/CE.

Commune (par ordre de poids démographique)	Code INSEE	Population 2015	Poids démogr.	Surface (km2)
Fécamp	76259	19167	48%	15,07
Saint-Léonard	76600	1752	4%	11,92
Froberville	76291	1226	3%	5,88
Les Loges	76390	1198	3%	14,86
Sassetot-le-Mauconduit	76663	1069	3%	8,81
Epreville	76240	1050	3%	6,44
Angerville-la-Martel	76013	994	3%	10,19
Valmont	76719	856	2%	5,55
Senneville-sur-Fécamp	76670	849	2%	4,73
Saint-Pierre-en-Port	76637	842	2%	3,89
Yport	76754	838	2%	2,07
Colleville	76183	760	2%	7,39
Toussaint	76708	740	2%	4,49
Sainte-Hélène-Bondeville	76587	694	2%	6,82
Thérouldeville	76685	667	2%	4,58
Eletot	76232	629	2%	6,81
Ypreville-Biville	76755	577	1%	10,2
Theuville-aux-Maillots	76686	548	1%	7,24
Tourville-les-Ifs	76706	528	1%	8,34
Ganzeville	76298	497	1%	3,96
Thiergeville	76688	409	1%	9,25
Maniquerville	76406	399	1%	2,55
Gerponville	76299	397	1%	4,91
Gerville	76300	397	1%	3,01
Thiétreville	76689	382	1%	5,33
Criquebeuf en Caux	76194	371	1%	2,08
Limpiville	76386	357	1%	4,24
Vattetot-sur-Mer	76726	332	1%	5,14
Riville	76529	306	1%	7,44
Sorquainville	76680	185	0%	1,47
Ancretteville-sur-Mer	76011	184	0%	3,15
Contremoulins	76187	165	0%	4,38
Ecretteville-sur-mer	76226	160	0%	1,89



DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

La compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme a été transférée des communes à l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) lors de la transformation de la communauté de communes de Fécamp en communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral au 1^{er} janvier 2015.

L'élaboration du PLUiHD - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU) - a été engagée le 26 juin 2015 sur les 13 communes de l'ancienne communauté d'agglomération, puis étendue au nouveau territoire, le 6 juillet 2017, après la fusion des EPCI et le départ des deux communes de Vinnemerville et Criquetot-le-Mauconduit (au 1^{er} juin 2017).

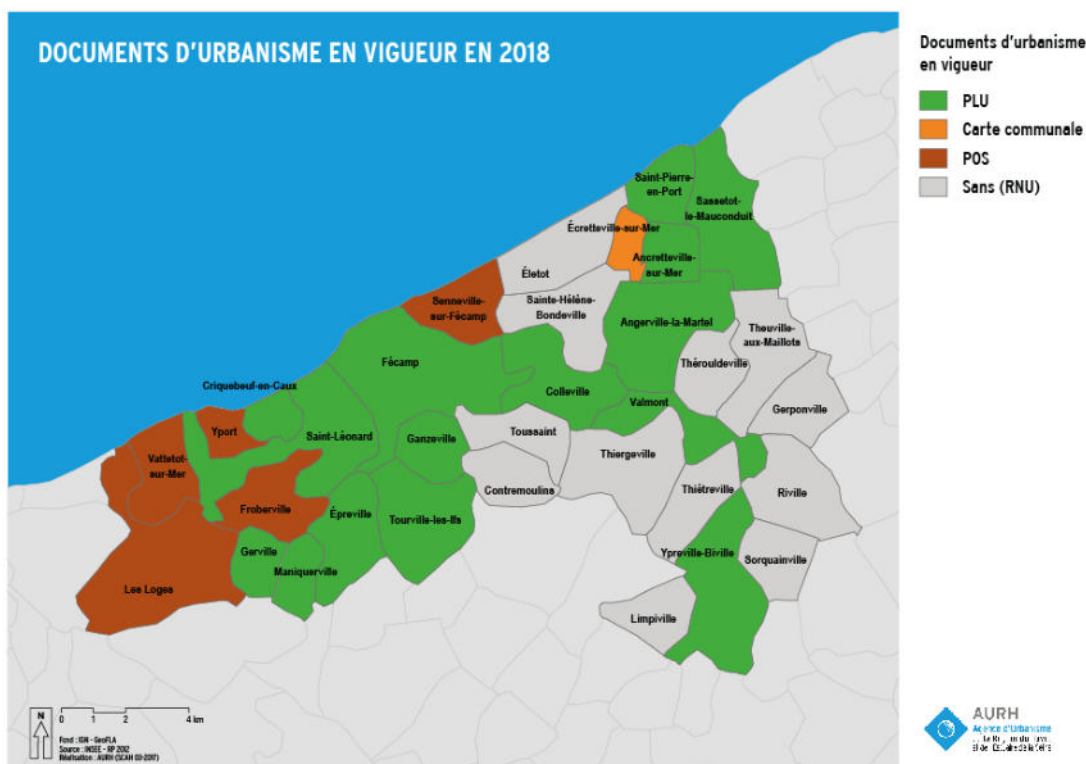
Sur le territoire, 11 communes ne disposent pas de documents d'urbanisme : Contremoulins, Gerponville, Limpiville, Riville, Sainte-Hélène-Bondeville, Sorquainville, Thérouldeville, Theuville-aux-Maillots, Thiergeville, Thiétreville, Toussaint. Elles représentent un territoire global de 60,1 km² soit 29% du territoire communautaire. Elles sont régies par le règlement national d'urbanisme et la règle de constructibilité limitée jusqu'à l'approbation du PLUi.

Seule la commune d'Ecretteville-sur-Mer (1,9 km²) a élaboré conjointement avec l'Etat une carte communale pour adapter la règle de la constructibilité limitée et cartographier les secteurs où les constructions sont autorisées. La carte communale reste opposable aux autorisations d'urbanisme jusqu'à son abrogation ou l'approbation du PLUi.

Au 26 juin 2015, date de la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration d'un PLUi sur le territoire des 13 communes, 5 communes appartenant à l'ancienne communauté d'agglomération de Fécamp sont couvertes par un Plan d'Occupation des Sols (POS) : Froberville, Les Loges, Senneville-sur-Fécamp, Vattetot-sur-Mer et Yport. Provisoirement, conformément aux articles L174-2 et L174-5 du code de l'urbanisme, ces 5 POS restent opposables aux autorisations d'urbanisme jusqu'à l'approbation du PLUi ou leur abrogation. Si l'approbation du PLUi n'intervient pas au plus tard le 31 décembre 2019, leur abrogation interviendra automatiquement à compter du 1^{er} janvier 2020. Ces 5 communes représentent un territoire de 32,7 km² soit 16% du territoire communautaire.

La commune d'Eletot (6,8 km²), anciennement membre de la communauté de communes du canton de Valmont dissoute, a engagé la révision de son POS en PLU par délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2014. Cette procédure n'ayant pas été menée à terme au plus tard le 26 mars 2017, conformément à l'article L174-3 du code de l'urbanisme, le POS a été rendu caduc. Le règlement national d'urbanisme est depuis cette date opposé aux autorisations d'urbanisme.

Sur le territoire, 15 communes disposent d'un PLU : Ancretteville-sur-Mer, Angerville-la-Martel, Colleville, Criquebeuf-en-Caux, Epreville, Fécamp, Ganzeville, Gerville, Maniquerville, Saint-Léonard, Saint-Pierre-en-Port, Sassetot-le-Mauconduit, Tourville-les-Ifs, Valmont et Ypreville-Biville. Elles représentent un territoire global de 102,5 km² soit 50% du territoire communautaire. Elles demeurent régies par leurs dispositions jusqu'à l'approbation du PLUi.



Sur les communes soumises à la loi Littoral et concernées en partie par les sites Natura 2000, 5 disposent de PLU, 4 disposent de POS restant applicables au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019 et la dixième (Eletot) est régie par le règlement national d'urbanisme.

Sur les 15 communes disposant d'un PLU, seuls les 3 PLU suivants prennent en compte les dispositions de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, et ont fait l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur l'environnement (après examen au cas par cas) conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2 : le PLU de Colleville, approuvé par délibération du 18 décembre 2015 ; le PLU de Saint-Pierre-en-Port, approuvé par délibération du 5 février 2016 ; le PLU de Valmont, approuvé par délibération du 24 novembre 2016. Ces 3 communes représentent 8% du territoire communautaire.

Comme le permet l'article L153-35 du code de l'urbanisme, il peut être décidé une ou plusieurs procédures de révisions limitées, une ou plusieurs modifications ou mises en compatibilité d'un plan local d'urbanisme. Ainsi, viennent d'être approuvées en 2018 la modification n°1 du PLU de Fécamp et la révision allégée n°1 du PLU de Tourville-les-Ifs.

Par délibération du 20 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du site patrimonial remarquable de Fécamp. La mise à jour des annexes du document d'urbanisme est réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

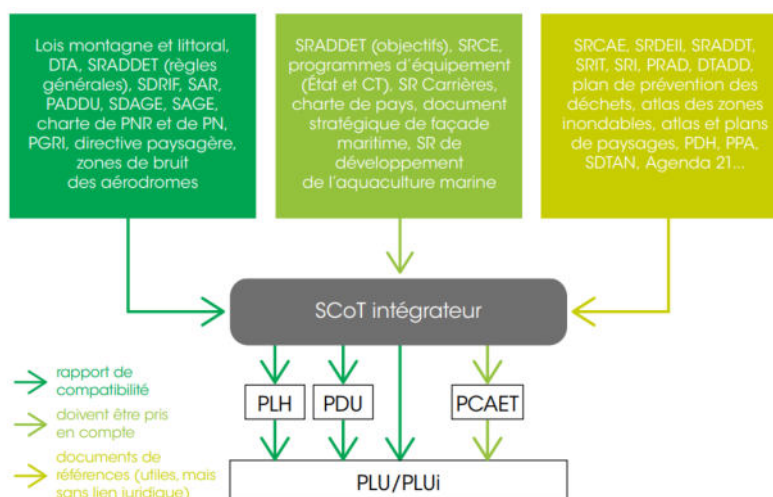


ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE RANG SUPÉRIEUR

Conformément à l'article R151-3 du code de l'urbanisme, les PLU doivent être compatibles ou prendre en considération un certain nombre de plans et programmes mentionnés à l'article L122-4 du code de l'environnement.

Les notions de compatibilité et de prise en compte diffèrent : celle de compatibilité exige que les dispositions du document ne compromettent pas réalisation des dispositions document de rang supérieur ; celle de prise en compte est moins stricte et implique de ne pas ignorer les objectifs du document concerné.

Les PLU doivent se référer en particulier aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Les SCoT sont les documents de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire en matière d'habitat, d'infrastructures, de déplacements, d'implantations commerciales et de protection de l'environnement sur de larges bassins de vie. Devenus « intégrateurs », ils permettent aux PLU et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à eux pour assurer leur légalité.



Source : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Ministère du Logement et de l'Habitat Durable - Mai 2016

Le territoire de Fécamp Caux Littoral est couvert par le **SCoT des Hautes Falaises approuvé en mars 2014** :

- Ce document a été approuvé dans le respect des dispositions des lois Littoral et Grenelle de l'Environnement, de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine.
- Il est compatible avec le SDAGE Seine Normandie approuvé en 1996 et prend en considération plusieurs plans et schémas relatifs aux services collectifs, à la qualité de l'air, à la gestion des déchets, de l'équipement commercial, à l'accueil des gens du voyage aux carrières.
- Il prenait en compte les propositions d'orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Haute Normandie, du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Haute Normandie et du nouveau Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) Seine-Maritime, non achevés à la date d'approbation du SCoT.

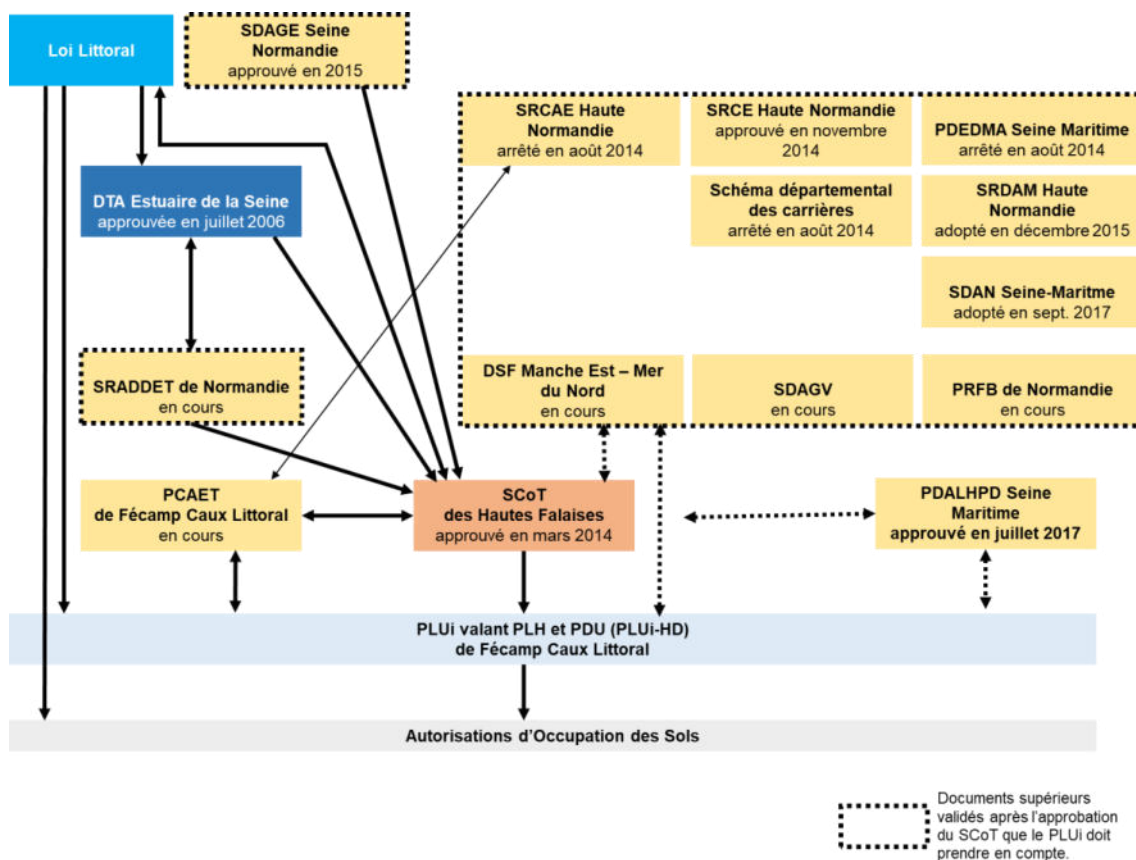
L'articulation du PLUi Fécamp Caux Littoral est ainsi examinée avec le SCoT Hautes Falaises mais également avec les documents approuvés depuis mars 2014 c'est-à-dire :

1. Le nouveau Schéma Départemental des Carrières,
2. Le SRCE Haute Normandie,
3. Le SDAGE Seine Normandie 2016-2021 (le SDAGE 2022-2027 a été annulé par jugement du TA de Paris du 26.12.2018).
4. Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) Haute Normandie,
5. Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) Seine-Maritime,
6. Le 2^{ème} Schéma Départemental d'Aménagement Numérique de Seine-Maritime.

A signaler que l'élaboration de trois documents de rang supérieur est en cours :

- Le Document Stratégique de la façade Manche-Est - Mer du Nord,
- Le nouveau Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (révision lancée début 2018) et
- Le Programme Régional de la Forêt et du Bois de Normandie. Enfin, par délibération en date du 11 octobre 2018.

La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral a prescrit l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont les éléments d'étude ne sont pas disponibles au moment de l'arrêt du projet de PLUi.



1 LA DTA ESTUAIRE DE LA SEINE

L'enjeu national que revêt le territoire constitué par la façade maritime normande, les deux grands ports d'importance internationale, intimement liés à la Seine constituant le lien du transport fluvial jusque Paris et l'hinterland du Bassin parisien, a engendré l'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) Estuaire de la Seine, approuvée par décret en Conseil d'Etat le 10 juillet 2006. Elle couvre un périmètre de 942 communes, à cheval sur les départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime. Il convient de souligner qu'elle ne s'applique pas aux 3 communes littorales d'Eletot, Saint-Pierre-en-Port et Sassetot-le-Mauconduit.

L'ensemble des pièces de la directive sont consultables sur la page www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-territoriale-d-amenagement-dta-de-l-r338.html.

La DTA Estuaire de la Seine fixe 3 objectifs :

1. Le renforcement de l'ensemble portuaire normand dans le respect du patrimoine écologique des estuaires ;
2. La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages, la prise en compte des risques ;
3. Le renforcement des dynamiques de développement des différentes parties du territoire.

Elle fixe en particulier :

- a) Des orientations générales d'aménagement :
 - Le territoire de Fécamp Caux Littoral est identifié comme « espaces naturels et paysagers significatifs » dans lesquels il convient de préserver les éléments paysagers essentiels
 - Fécamp est identifiée comme l'une des villes moyennes de l'armature urbaine du territoire, appartenant aux pôles urbains sur lesquels se focalisera de manière préférentielle le développement de l'habitat, des activités et principaux services
 - Yport est identifié comme l'un des pôles locaux de l'armature urbaine (sans orientation particulière).
 - Les routes départementales n°940, n°925 et n°926, les lignes ferroviaires Le Havre-Fécamp et Fécamp-Bolbec ainsi que les ports de Fécamp sont retenus parmi les infrastructures structurantes de déplacement sur le territoire
- b) Des orientations et modalités d'application de la loi Littoral concernant le territoire de Fécamp Caux Littoral.
 - Plusieurs espaces remarquables du littoral à protéger sont identifiés : boisements des coteaux de la vallée de la Valmont, le Bois Saint-Jacques sur Fécamp, les boisements des coteaux de la vallée de la Ganzeville, des espaces côtiers sur Saint-Léonard et Criquebeuf-en-Caux, les vailleuses boisées d'Yport, de Vaucottes et d'Etiques (cf. page suivante)
 - Une délimitation des espaces proches du rivage suivant approximativement la RD 925 sur Senneville-sur-Fécamp et Fécamp, la RD 940 sur Fécamp et Saint-Léonard, la RD 211 sur Criquebeuf-en-Caux, Yport, puis une ligne non identifiable d'Yport jusqu'à approximativement le carrefour entre la RD 940 et la RD11, puis la RD11 sur Vattetot-sur-mer et Les Loges (cf. extrait page suivante).

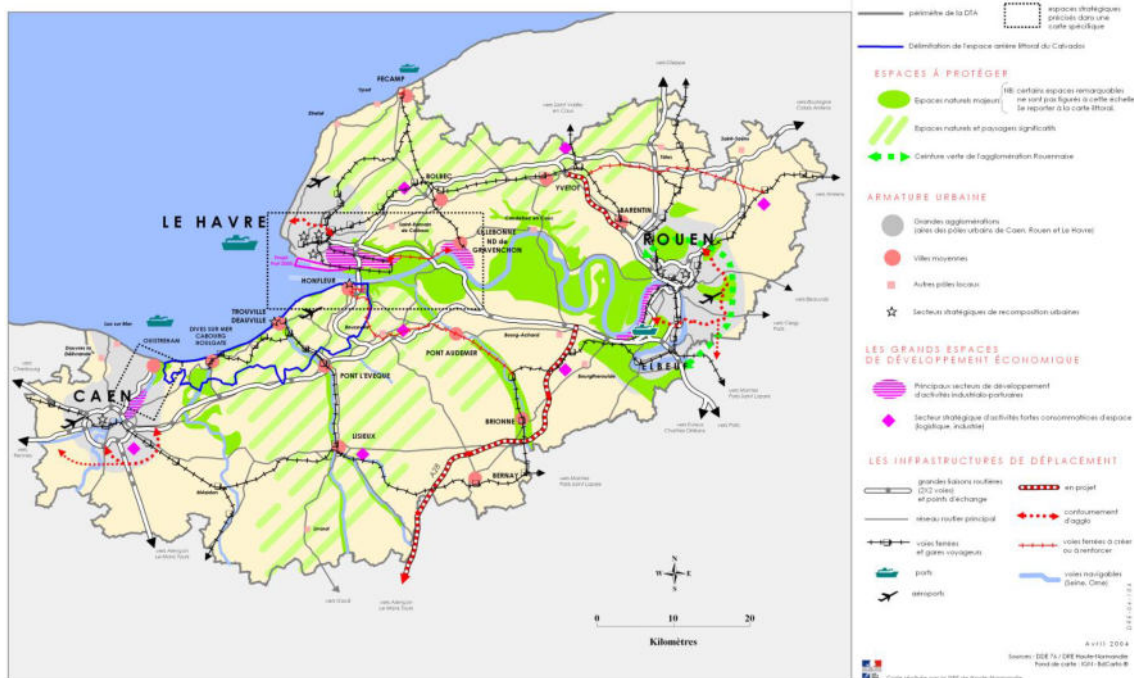
La DTA est l'un des documents cadre pris en compte par le SCoT des Hautes Falaises, qui s'impose à son tour au PLUi de Fécamp Caux Littoral.

L'application des dispositions de la loi Littoral précisée par la DTA est traduite dans le Documents d'Objectifs et d'Orientations (DOO) du SCoT des Hautes Falaises (cf. DOO pp. 40 à 50). Ces dispositions « littorales » du SCoT sont rappelées en préambule des explications sur les traductions choisies dans le PLUi dans le chapitre du tome 3 « Explications des choix et justifications au regard de la loi Littoral » du présent rapport de présentation. Il est souligné que le SCoT a précisé la délimitation des Espaces Proches du Rivage et l'a complété sur les 3 communes d'Eletot, Saint-Pierre-en-Port et Sassetot-le-Mauconduit.

Extraits des annexes cartographiques de la DTA Estuaire de la Seine

DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

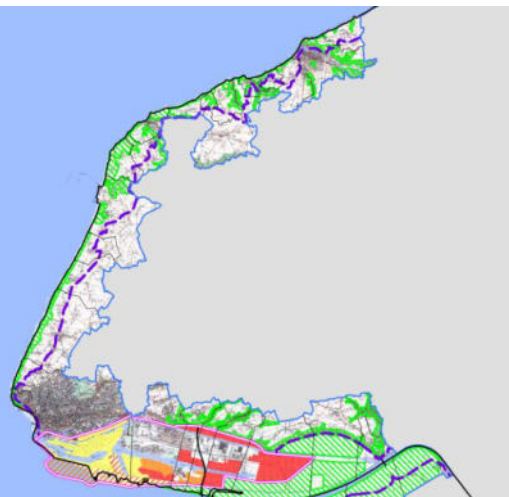
Les orientations générales d'aménagement



Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine

Orientations et modalités d'application de la loi littoral

Juin 2004



2 LE SRCAE DE HAUTE NORMANDIE

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) vise à définir une stratégie régionale permettant de contribuer aux engagements nationaux et internationaux de la France sur les questions d'adaptation aux effets des changements climatiques, de protection de la qualité de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergies fossiles et de production d'énergies renouvelables. Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Haute-Normandie a été arrêté le 21 mars 2013 par le Préfet de la région Haute-Normandie, suite à l'approbation du Conseil Régional le 18 mars 2013. Le schéma est disponible sur le site www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-du-climat-de-l-air-et-de-l-energie-a386.html.

Le scénario SRCAE dessine un futur pour la Haute-Normandie lui permettant d'une part de contribuer aux objectifs nationaux du 3x20 et du Facteur 4 et d'autre part de respecter les réglementations sur la qualité de l'air.

Il fixe plusieurs objectifs à l'échéance 2020 et deux objectifs à l'échéance 2050 :

- La consommation régionale d'énergie finale diminuerait de 50 % en 2050 par rapport au niveau de 2005.
- Les émissions de GES diminueraient de 75 % en 2050.

Le SRCAE étant un document stratégique, il n'a pas vocation à comporter des mesures ou des actions. Celles-ci relèvent directement :

- Des Plans Climat Energie Territoriaux pour les sujets de l'énergie et du climat : **la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a lancé par délibération du 11 octobre 2018 sa démarche d'élaboration d'un PCAET ; au moment de l'arrêt du projet de PLUi, aucun élément d'étude n'était disponible ;**
- Des Plans de Protection de l'Atmosphère pour les problématiques de qualité de l'air (PPA) : la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral n'a pas l'obligation d'en instaurer ;
- Des plans de Déplacements Urbains (PDU) : en optant pour l'élaboration d'un PLUi valant PDU (PLUi-D), la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral fixe, dans son Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Déplacements (cf. pièce 3.2 du présent dossier) des mesures et actions sur le secteur de transport répondant à la stratégie régionale.

Et indirectement :

- Des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) : le SCoT des Hautes Falaises approuvé en mars 2014 s'articule avec le SRCAE Haute Normandie arrêté en mars 2013 ;
- Des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) : en étant compatible avec le SCoT des Hautes Falaises, le projet de PLU de Fécamp Caux Littoral répond à la stratégie régionale.
- Des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) : en optant pour l'élaboration d'un PLUi valant PDU (PLUi-D), la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral fixe, dans son Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Déplacements (cf. pièce 3.2 du présent dossier) des mesures et actions sur le secteur résidentiel répondant à la stratégie régionale.

3 LE SCOT DES HAUTES FALAISES

Le PLUi de Fécamp Caux Littoral doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Hautes Falaises, approuvé en mars 2014 par le conseil du Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises. Il couvre les 5 anciennes communautés de communes du canton de Criquetot-l'Esneval, du canton de Valmont, Campagne de Caux, Cœur de Caux et de Fécamp soit 100 communes.

Le PADD du SCoT s'articule en 8 orientations réunies en 3 principes fondateurs : I - Renforcer l'attractivité et le développement économique en visant l'excellent environnementale ; II - Un cadre de vie préservé entre terre et mer : le territoire mise sur son paysage et son environnement ; III - Un territoire solidaire qui se structure et élargit son rayonnement dans l'Axe Seine.

1. ORGANISER L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET VISITEURS

Le PADD du SCoT fixe une orientation démographique volontariste entre 0,6 et 0,7% par an. Cela correspond à une population en 2030 estimée entre 91 500 et 92 000 habitants et se traduit par un besoin de constructions estimé entre 550 et 570 logements par an. Le PADD détermine des orientations d'urbanisation en lien avec la présence des équipements et des services, l'organisation des transports et la localisation des zones d'emploi, en renforçant l'armature urbaine.

Le PADD du PLUi inscrit comme orientation au chapitre 4, « d'accueillir en renforçant les lieux d'intensité du territoire ». Il fixe l'objectif compatible avec l'objectif du PADD du SCoT de 180 logements par an représentant entre 31,5 et 32,7% du besoin total de logement du Pays des Hautes Falaises. Pour comparaison, Fécamp Caux Littoral regroupe 33 des 100 communes du Pays des Hautes Falaises et correspond à environ 36% de la progression du nombre de logements entre 2006 et 2014 du Pays des Hautes Falaises.

Il décline l'objectif global de production de logements selon 4 niveaux de production (forte, modérée, plus modérée, mesurée) selon 4 groupes de communes, distingués selon leur niveau dans la polarité et l'organisation du territoire, en lien avec leur niveau d'équipements et de services : le pôle urbain de Fécamp/Saint-Léonard, les communes à forte polarité, les communes en réseau et les communes rurales.

La structure urbaine du territoire du SCoT identifie Fécamp comme pôle urbain principal du territoire du SCoT, Valmont comme pôle urbain secondaire et les 4 agglomérations des Loges, Sassetot-le-Mauconduit, Saint-Pierre-en-Port et Yport comme pôles de proximité.

L'objectif de croissance de population s'accompagne des orientations de renforcer les principaux pôles urbains et de laisser aux communes rurales les capacités de se développer, plus particulièrement celles qui sont reliées par les transports en commun. Parallèlement, est marqué l'importance de conserver des capacités d'accueil sur le littoral, prisé pour l'installation de résidences secondaires.

Dans son préambule, le PADD du PLUi établit l'organisation et la place de chacune des communes en compatibilité avec celle du PADD du SCoT :

- *Fécamp/ Saint-Léonard comme cœur d'agglomération : le secteur concentre les principales forces en matière d'emploi, d'équipements, de services mais aussi de population ;*
- *Les communes de Valmont, Les Loges, Yport, Sassetot-le-Mauconduit et Saint-Pierre-en-Port comme communes structurantes : elles ont vocation à prioritairement fixer le développement de commerces, d'activités et de logements. Yport, Saint-Pierre-en-Port et Sassetot-le-Mauconduit sont dimensionnés au regard de leur attractivité touristique et balnéaire.*
- *Les bourgs ruraux : l'objectif est d'accroître la population notamment pour conserver des services de proximité et des équipements scolaires ; les habitudes de collaboration doivent être prises en compte.*

Au paragraphe 4.2, le PADD du PLUi précise que « la production de logements doit être concentrée sur le secteur aggloméré de Fécamp et Saint-Léonard » (avec un chiffre de production moyenne respectivement de 60 logements et 7 logements par an).

Sur le constat d'une consommation annuelle de 60ha pour la réalisation de logements, le PADD du SCoT fixe l'objectif d'une réduction de cette consommation de 50%.

Au paragraphe 4.2, le PADD du PLUi reprend l'objectif de réduction de 50% de la consommation foncière pour la production de logements.

Une attention particulière doit être ainsi portée au choix des formes urbaines, à la gestion des espaces urbanisés, au renouvellement et à la densification des espaces urbains, à la définition de coupures d'urbanisation et au respect de la morphologie des villages pour conserver leur identité. Il fixe que l'urbanisation se fera de manière privilégiée dans les espaces déjà bâtis des villes et des villages des communes rurales, en optimisant les espaces disponibles ; dans le cas d'un besoin d'extension de l'urbanisation, les terrains en continuité des zones déjà urbanisées sans affectation agricole ou vocation productive seront mobilisés en priorité. Tout en répondant aux attentes des ménages, de nouvelles formes urbaines conciliant intimité, personnalisation de l'habitat individuel, réduction de la consommation d'espace et rapprochement des populations aux services et aux équipements, seront proposées.

Au paragraphe 4.2, le PADD du PLUi inscrit des objectifs qualitatifs qui sont d'identifier les friches et espaces non bâtis dans les communes structurantes et les centre-bourgs, de définir des secteurs d'extension aux densités comprises entre 14 et 30 logements à l'hectare. Au-delà du secteur aggloméré de Fécamp / Saint Léonard, les orientations sont : 1 - densifier les lieux d'intensité ; 2 - conforter et étendre les centre-bourgs équipés ; 3 - densifier ponctuellement des hameaux constitués ; 4 - arrêter l'urbanisation des clos-masures en tenant compte de la diversité des situations ; 5 - considérer les changements de destination comme un potentiel de logement, sous condition ; auxquels s'ajoutent « aménager des espaces publics, penser les aménités et l'accueil dans les nouveaux espaces de vue » et les objectifs au paragraphe 4.3 de « réduire la vacance » et de « développer une politique de reconquête foncière par le projet urbain ».

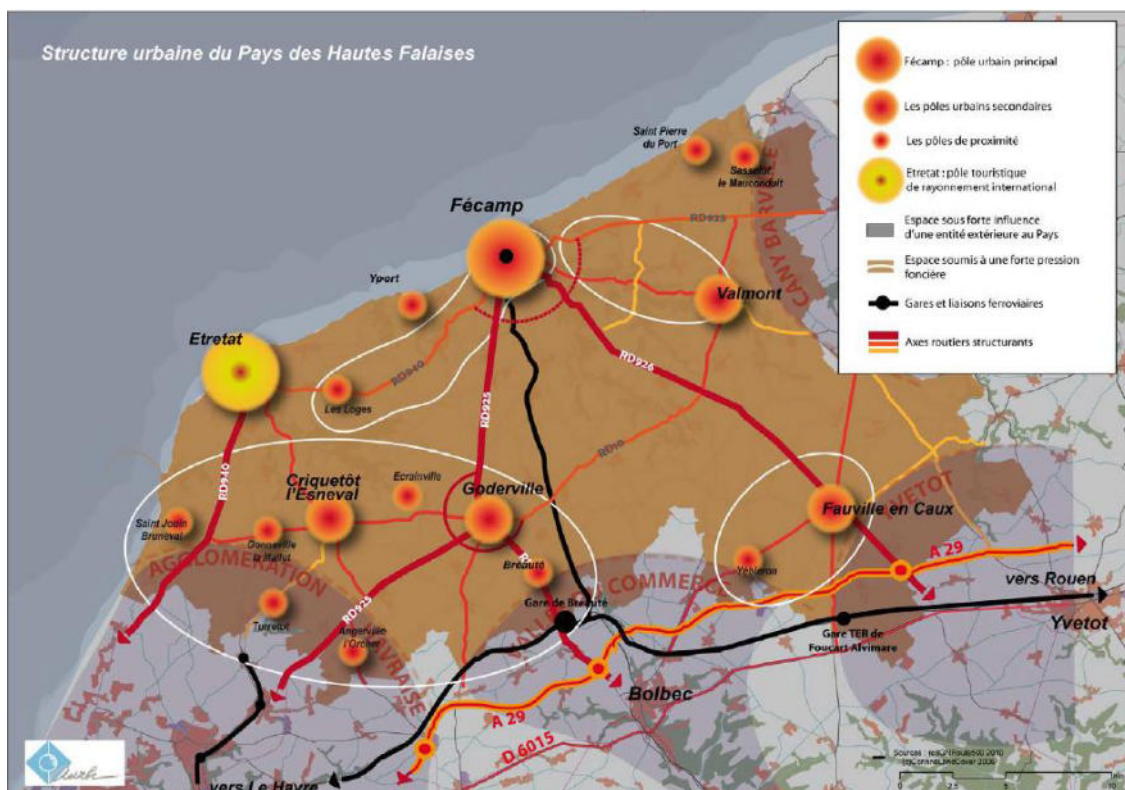
Le schéma d'accueil inscrit au PADD du SCoT identifie 3 territoires sur Fécamp Caux Littoral :

- Le territoire du pôle Fécampoï (Fécamp et ses communes périphériques) avec Fécamp comme pôle urbain caractérisé par un potentiel d'accueil moyen,
- Le territoire littoral pour lequel l'orientation est de renouveler les capacités d'accueil résidentielles et touristiques avec un impératif paysager ; ses pôles sont Les Loges et Yport, avec un potentiel d'accueil élevé, et Sassetot-le-Mauconduit et Saint-Pierre-en-Port, avec un potentiel d'accueil limité.
- Le territoire de l'espace rural incluant notamment le pôle de Valmont et ses communes limitrophes.

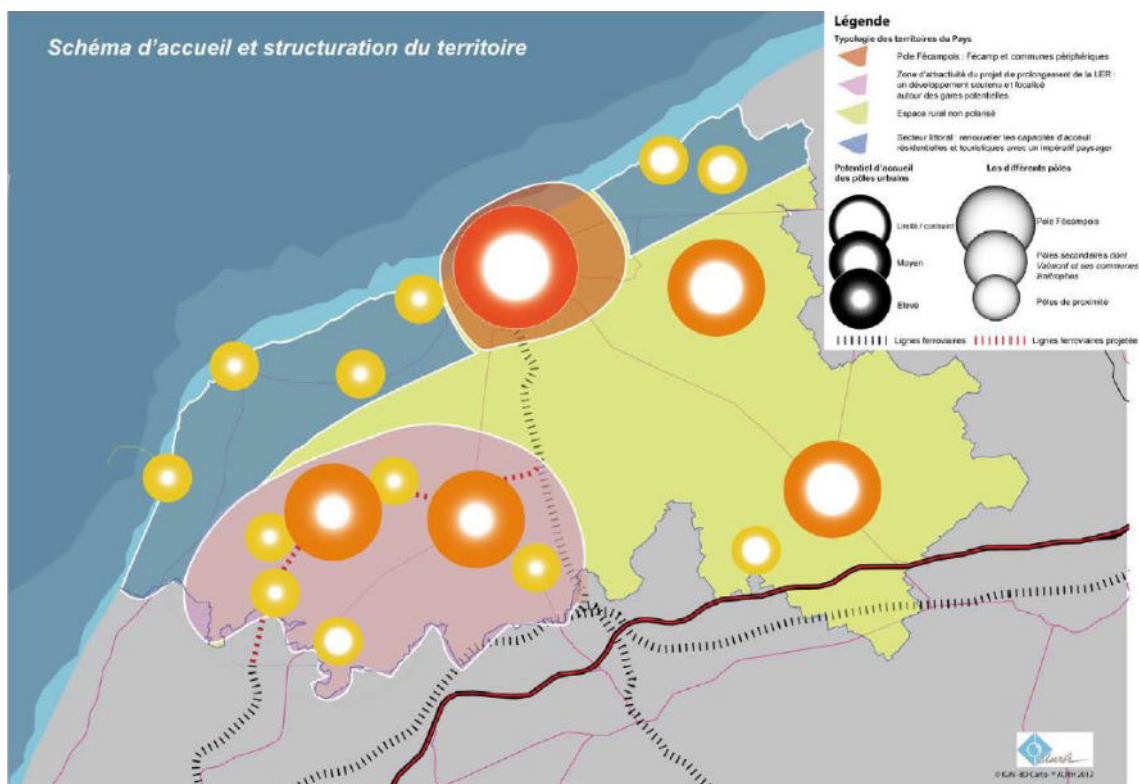
La carte « accueillir en renforçant les lieux d'intensité » et les objectifs de production de logements du PADD du PLUi sont compatibles avec le schéma d'accueil du PADD du SCoT. Le territoire du pôle Fécampoï du PADD du SCoT correspond au secteur aggloméré de forte production (Fécamp, Saint-Léonard) ainsi qu'aux communes périphériques « à forte polarité » de Epreville et Toussaint et de la commune périphérique « en réseau » de Senneville-sur-Fécamp. S'intercalant entre le pôle urbain fécampois et les pôles secondaires d'Yport, les Loges et Valmont, les communes périphériques de Froberville et de Colleville sont incluses dans le groupe des communes « à forte polarité ». Les pôles du territoire littoral - Les Loges, Yport, Sassetot-le-Mauconduit et Saint-Pierre-en-Port - sont les 4 autres communes « à forte polarité » inscrites au PADD du PLUi. Le pôle de Valmont et ses communes limitrophes se compose des 3 « communes en réseau » de Valmont, Thérouldeville et Angerville-la-Martel.

La capacité d'accueil est fixée avec des objectifs de dimensionnement des réseaux et de mobilisation des ressources. Concernant l'eau, le PADD identifie les captages prioritaires de Fécamp, Valmont et Yport. Face aux dysfonctionnements observés parmi les installations de traitement des eaux usées, les objectifs sont de développer une politique de récupération des eaux pluviales, de dimensionner les équipements à la hauteur des ambitions d'accueil, d'engager des regroupements de stations et d'améliorer les conditions de traitement.

Au paragraphe 3.4, le PADD du PLUi reprend l'orientation de « gérer une ressource en eau abondante et qualitative » qui se décline par les orientations d'affirmer son statut de territoire « château d'eau » et d'assurer la qualité de l'eau grâce aux 3 captages, de concentrer les projets de développement en priorité autour des zones bénéficiant d'un raccordement au réseau d'eau potable et au réseau des eaux usées et de veiller au dimensionnement des stations de traitement des eaux usées, d'assurer une gestion collective des eaux de ruissellements.



Extrait du PADD du SCoT des Hautes Falaises - p.7/46



Extrait du PADD du SCoT des Hautes Falaises - p.9/46

2. UN PAYS MARITIME ET RURAL QUI INSCRIT SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Constituent les axes de la stratégie de développement économique des Hautes Falaises : les énergies renouvelables, le tourisme et la mer.

Le projet éolien off-shore, le Campus des Métiers et des Qualifications – énergies renouvelables et efficacité énergétique et les éoliennes de Fécamp constituent les éléments principaux du positionnement du Pays des Hautes Falaises en faveur des énergies renouvelables. Cela nécessite en particulier de conserver les capacités portuaires de Fécamp, d'accompagner la mise en œuvre des éoliens off-shore avec l'organisation de filières de maintenance sur le port de Fécamp et de développer des segments peu développés jusqu'à présent dans le bouquet énergétique du territoire.

Aux paragraphes 2.2 et 2.5, le PADD du PLUi affirme l'orientation de « tirer parti d'un atout majeur : l'outil portuaire » en particulier pour la maintenance éolienne du futur parc off-shore ainsi que celle de « conforter l'avance du territoire sur la transition énergétique » en encourageant notamment l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans les consommations tant des ménages que des entreprises.

La stratégie touristique du Pays des Hautes Falaises s'oriente vers une augmentation et une qualification de l'offre d'accueil sur et autour des sites prioritaires du littoral en combinant développement et respect du paysage. Cette dynamique intègre notamment l'aménagement de la plage d'Yport, le soutien aux projets du département et de la région. Elle prévoit le renforcement des liens entre le littoral, moteur touristique, et l'arrière-pays rural. Le Pays se positionne sur le tourisme bleu (façade maritime) et sur le tourisme vert (nature et rural) et affirme la place des filières nautiques et agricoles dans l'activité touristique. Le PADD met l'accent sur l'orientation de faciliter les déplacements entre les sites majeurs de la destination Estuaire et Baie de Seine.

L'enjeu touristique est transversal dans le PADD du PLUi. Dans son préambule, le socle constitué par les richesses littorales, agricoles et patrimoniales est inscrit comme élément fort du projet. Au paragraphe 1.1 « Fécamp, une ville portuaire désirable », les opportunités d'aménagement des secteurs du Grand Quai et de La Mature intègre la dimension touristique tant en terme d'édifices (Casino, projet de complexe hôtelier et thalassothérapie) que de parcours. Au paragraphe 1.2, l'orientation est de cultiver les singularités de Fécamp : « venir à Fécamp permet de jouir de lieux rares : le cap Fagnet, la plage, la Bénédicte, des boutiques uniques. L'aménagement d'une telle ville doit conduire à amplifier et mieux faire lire ses singularités, ce patrimoine si riche, pour attirer tant les touristes, que les visiteurs tout en confortant les habitants dans leur lieu de vie ». La stratégie touristique inscrite au PADD du PLUi s'appuie également sur la mise en valeur de la vallée de La Valmont (paragraphe 1.3) en particulier sur « Valmont, ville étape entre terroir et patrimoine » et la Véloroute du Lin. Cette stratégie est portée par l'orientation de « penser le tourisme comme un objectif et un cadre pour valoriser le territoire » (paragraphe 2.1) : « il s'agit de constituer une destination faite de complémentarités : la Côte d'Albâtre et ses stations et villégiatures balnéaires, Fécamp, ville d'art et d'histoire, ville portuaire et touristique ; les vallées de la Valmont et de la Ganzeville ; le patrimoine de châteaux, de parcs et jardins, de clos mures remarquables, de cœur de bourgs qualitatifs du plateau de Caux... ». En matière de parcours et d'itinéraires, les paragraphes 1.4 et l'introduction au chapitre 3 mettent l'accent sur l'Eurovélo4 et la Véloroute du Lin ainsi que sur le soin à traiter les itinéraires de la route des Falaises (RD940), la route des Châteaux (RD926) et la route de la vallée de la Valmont (RD150). Les orientations du chapitre 3 traduisent le positionnement du Pays vis-à-vis de l'environnement du tourisme vert et du tourisme bleu tout autant que l'orientation de qualifier le cadre de vie des habitants du territoire de Fécamp Caux Littoral. La carte « Consolider les relations avec l'extérieur et favoriser le report modal » intègre le caractère touristique des déplacements sur le territoire de Fécamp Caux Littoral.

3. DEFINIR UNE STRATEGIE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE VALORISANT LE CADRE DE VIE LITTORAL ET RURAL : FALAISES ET PLATEAU DE CAUX

Le PADD du SCoT fixe les orientations de renforcer les singularités des entités paysagères, de limiter la pression sur les espaces agricoles, de développer le rôle de l'agriculture et la sylviculture dans la valorisation du paysage et la gestion des risques naturels, d'intégrer la création et la valorisation de belvédères pour renforcer l'image de marque maritime.

Au chapitre 3, le PADD du PLUi est compatible avec les orientations du PADD du SCoT en fixant de « 3.1 - conserver un plateau majestueux et mettre en scène les bourgs par la maîtrise de leurs abords » notamment en déterminant l'importance de maintenir des coupures d'urbanisation entre les différents bourgs et villes et en définissant des lisières plantées entre urbanisation et agriculture, « 3.2 - préserver l'intimité et développer les qualités d'accueil des vallées et de la Valmont et de la Ganzeville » en évitant en particulier l'étalement urbain suivant l'axe de la vallée ou une remontée trop importante sur les coteaux, « 3.3 - « cultiver » les spécificités littorales du territoire » notamment en déterminant des coupures d'urbanisation.. Aux paragraphes 3.4 et 3.5, le PADD inscrit la mise en place de pratiques agricoles plus respectueuses, la sauvegarde des terres agricoles, la conception et l'entretien d'ouvrages en partenariat avec le monde agricole et la plantation de boisements comme des orientations pour la gestion des paysages et des risques naturels. La notion de « belvédères » n'est pas inscrite dans le PADD du PLUi qui toutefois s'inscrit dans la candidature au label Grand Site de France ® des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre et de la mise en valeur des sites attractifs de la côte, par les panoramas proposés (paragraphes 2.1 et 3.3).

Le territoire souhaite porter une attention particulière au petit patrimoine pour identifier et requalifier la mémoire des lieux. Cette démarche d'identification vise à renouveler les usages des structures paysagères caractéristiques pour en assurer leur pérennité tels que les clos mesures, ainsi qu'à sauvegarder et valoriser les édifices culturels, le riche patrimoine historique et rural du Pays des Hautes Falaises.

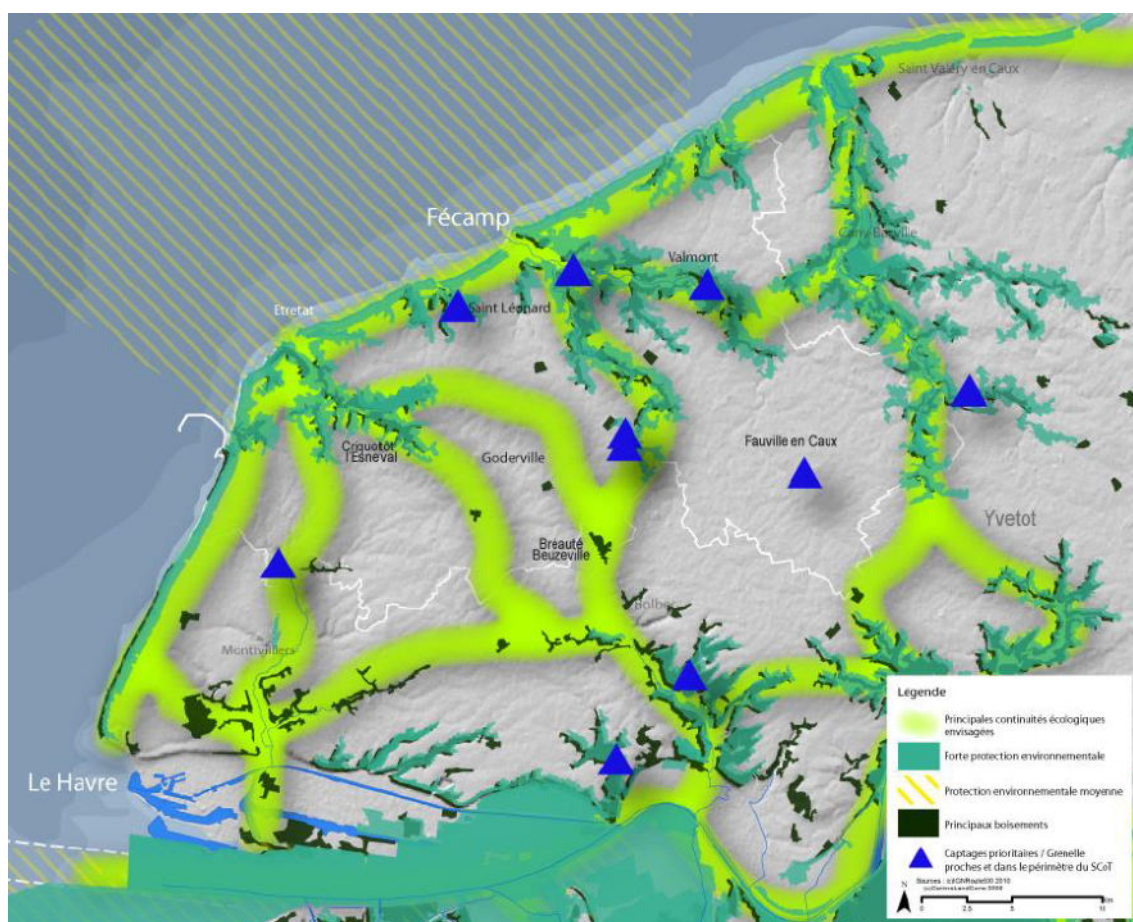
Au préambule du PADD du PLUi, les richesses patrimoniales sont inscrites dans le socle de l'identité et du projet de territoire. Les qualités patrimoniales de Fécamp (paragraphes 1.2 et 2.1) et de Valmont (paragraphes 1.3 et 2.1) sont mentionnées tout comme les patrimoines des stations et villégiatures balnéaires, des châteaux, des parcs et jardins, des clos-mesures et des cœurs de bourgs (paragraphe 2.1) ainsi que les sites de grande qualité tels que le Cap Fagnet et les valleuses (paragraphe 3.3).

Le PADD incite à une protection et de gestion de la ressource en eau ainsi qu'à la préservation des sols tant dans le maintien des surfaces non artificialisées que dans la qualité agronomique. Pour une amélioration globale de la qualité de l'eau, outre la protection des captages prioritaires (Valmont-le-Vivier, Yport, Fécamp, ...) le traitement des effluents domestiques, industriels et agricoles constitue une priorité tout comme le respect et la protection des zones humides, et la qualité environnementale des berges. La préservation des terres relève d'une priorité. Le SCoT s'applique à défendre un meilleur niveau de connaissance et de prévention des risques naturels. La lutte intégrée et durable contre les phénomènes de ruissellement est une priorité. Les risques littoraux (submersion et tempêtes, érosion des falaises) nécessitent de définir une stratégie de préservation et de sauvegarde. La prise en compte des risques au même titre que les espaces naturels sensibles, sera indispensable dans la définition de projets d'aménagement responsables et adaptés.

Les orientations du PADD du SCoT sont reprises au PADD du PLUi : lutte contre l'érosion des sols et protection de la ressource agronomique des sols des vallées (paragraphe 2.4), prise en compte des risques littoraux qui s'amplifient (paragraphe 3.3), gestion de la ressource en eau (paragraphe 3.4), protection des valleuses, vallées, cours d'eau, pelouses sèches et écosystèmes des falaises, structures végétales, mares et zones humides (paragraphe 3.5), gestion du risque ruissellement et érosion par le maintien de la multifonctionnalité de la TVB et des sites de Nature en ville (paragraphe 3.5), prise en compte et gestion des ruissellements dans l'aménagement des espaces publics (paragraphe 4.2),

Le SCoT vise à protéger l'ensemble des milieux naturels sources et de développer de grandes continuités écologiques : les espaces naturels classés et recensés, sensibles et remarquables, les vallées et talwegs, notamment la vallée de la Valmont et celle d'Etretat, les Clos mesures, les haies et les mares constituent les éléments de la trame verte et bleue. Cette trame sera amenée à se ramifier à l'échelle des communes (espaces verts de quartier ou de zones d'activités, etc.) et dans l'application de la loi Littoral (coupures d'urbanisation notamment). L'illustration de la trame verte et bleue au PADD met en évidence sur le territoire de Fécamp Caux Littoral plusieurs continuités écologiques principales : la partie maritime (protection environnementale moyenne), le littoral (incluant les valleuses côtières), la vallée de la Valmont et sa continuité avec la valleuse de Cany-Barville, la vallée de la Ganzeville et ses continuités avec les vallées d'Etretat et de Bréauté-Beuzeville.

Le chapitre 3.5 et la carte « La Trame Verte et Bleue au service du territoire » du PADD du PLUi affine les éléments de TVB inscrite au PADD du SCoT. Les corridors du littoral et des deux vallées sont identifiés comme continuités écologiques majeures à préserver tandis que des continuités écologiques discontinues à conforter en saisissant les opportunités foncières et en accompagnant la réalisation des voies vertes sont identifiées pour les continuités entre les vallées de la Valmont et de Cany-Barville d'une part et des vallées de la Ganzeville et d'Etretat d'autre part. La continuité littorale est doublée vers l'intérieur par des corridors discontinus en tête des bassins versants des valleuses : l'enjeu écologique croise l'enjeu de limitation des risques de ruissellement et d'érosion des terres agricoles proches de la mer.



Extrait du PADD du SCoT des Hautes Falaises - p.25/46

4. VALORISER LA MER, LE LITTORAL ET SES SITES BALNEAIRES EMBLEMATIQUES : ETRETAT, FECAMP, YPORT

Cette orientation se décline en 3 axes : 1 - l'ouverture maritime, un levier d'appropriation du territoire ; la mer une ressource à valoriser, à préserver et à rendre accessible ; 2 - le rivage : une interface à garantir pour préserver la qualité paysagère et compléter la trame verte et bleue (TVB) ; 3 - des sites emblématiques (Etretat, Fécamp, Yport) et des stations balnéaires (Saint-Pierre-en-Port, les Grandes et Petites Dalles) à fort potentiel.

Cela s'exprime dans la promotion des paysages comme éléments privilégiés du cadre de vie des habitants, le soutien aux pratiques sportives et culturelles, aux formations et filières économiques maritimes. L'accès à la mer est un enjeu d'importance : l'aspect naturel de certaines valleuses doit être préservé tandis que les rivages plus accessibles peuvent développer l'accueil et structurer les circuits de découverte en adaptant la fréquentation des secteurs fragiles.

« La géographie et la qualité paysagère pour guider l'aménagement » (chapitre 3) est défini comme l'un des 4 axes du projet de la collectivité fécampoise, avec pour orientation de « cultiver » les spécificités littorales du territoire (paragraphe 3.3), en particulier l'orientation de « faciliter les accès à la mer ». Le PADD intègre les objectifs de l'Opération Grand Site en matière de protection, de mise en valeur et d'ouverture maîtrisée au public des sites naturels pour l'ensemble de son littoral.

Des coupures d'urbanisation seront définies pour servir de respiration et les boisements en fond de valleuses définiront le cadre d'extension possible de l'urbanisation. Le maintien des plateaux en espaces naturels ou agricoles est privilégié pour freiner le ruissellement et maintenir les perspectives. Le PADD indique de veiller à offrir des capacités d'extension d'urbanisation pour favoriser le développement de l'hébergement touristique. La TVB des valleuses vers les plateaux peut constituer le cadre d'une mobilité douce notamment le Bois des Loges et la vallée de la Ganzeville.

Le PADD du PLUi reprend les orientations du SCoT : les coupures d'urbanisation au titre de la loi Littoral (paragraphe 3.3) et entre les différents bourgs et villes (paragraphe 3.1), la préservation des espaces remarquables du littoral (incluant les boisements) et des cordons boisés de Fécamp (paragraphe 1.2), la requalification des paysages fragilisés (paragraphe 3.1). La Côte d'Albâtre est ses stations et villégiatures balnéaires, sont identifiés parmi les différentes destinations / sites de capacité d'accueil touristique (paragraphe 2.1). Dans son paragraphe 3.5 « mettre la multifonctionnalité de la trame verte et bleue au service du territoire », le PADD fixe que « les fonds de vallées et la frange littorale constituent le socle d'un réseau de parcours piétons et cyclable (...) l'accompagnement végétal de ces « infrastructures douces » constitue un levier pour étoffer la trame verte et bleue.

Les sites emblématiques et les stations balnéaires nécessitent un soin dans leur aménagement et leur faire-valoir : intégration de la loi Littoral, maîtrise des coupures d'urbanisation, maîtrise du trafic et des zones de stationnement, valorisation du patrimoine vernaculaire, préservation des paysages, création de belvédères accessibles, prise en compte des richesses environnementales, des accès aux rivages et des activités touristiques dans les parcours, ...

L'orientation « 3.3 « Cultiver » les spécificités littorales du territoire » du PADD, en soulignant que « cette signature historique très qualitative de ce littoral mérite de mettre en œuvre des dispositifs de préservation et de valorisation (des stations balnéaires et des villas de bord de mer) » accentue le lien de compatibilité avec les orientations du PADD du SCoT.

5. UNE ORGANISATION DE L'ESPACE MULTIPOLAIRE ET SOLIDAIRE POUR RENFORCER LA QUALITE DE VIE

Fécamp est défini comme un pôle urbain structurant à l'échelle de l'Estuaire. Il accueille les grands équipements et services structurants. Son attractivité commerciale est renforcée prioritairement par le développement de secteurs des biens d'équipements, culturels et des équipements de la personne ainsi que d'une offre de qualité plus spécialisée en centre-ville. L'harmonisation et la complémentarité à l'échelle du pays des Hautes Falaises, la maîtrise du développement des grands pôles commerciaux périphériques seront recherchées.

« Bâtir les éléments de centralité profitables à tous » est le premier des 4 axes du projet de la communauté d'agglomération, avec pour orientation de basculer « de la ville au cœur d'agglomération : renforcer le rayonnement de Fécamp pour accompagner le développement de la communauté d'agglomération » (paragraphe 1.2) : « Le cœur d'agglomération, c'est le lieu où l'on trouve tout à la fois : services, commerces, loisirs, culture, patrimoine, offre de mobilité... C'est donc un lieu ressource pour les habitants des environs qu'il faut organiser en ce sens. (...) La « périphérisation » des activités et des services doit être évitée ».

La structuration multipolaire choisie se décline sur le territoire de Fécamp Caux Littoral par l'inscription d'un pôle secondaire à dynamiser (Valmont) qui verra ses fonctions confortées notamment en ce qui concerne l'offre de soins, l'offre culturelle, sportive et de loisirs et l'offre à destination des publics enfants et jeunes ainsi que leur rôle dans l'armature commerciale. Elle définit également des pôles de proximité structurants- Les Loges, Sassetot-le-Mauconduit, Saint-Pierre-en-Port et Yport - qui devront conserver les services et commerces de proximité et favoriser le regroupement des services publics. La structuration choisie au PADD du SCoT prévoit de conserver une vie active dans les villages ruraux, en y maintenant commerces et activités en place, en préservant leur identité rurale reposant sur un équilibre entre structure agricole et accueil d'une nouvelle population.

« Accueillir en renforçant les lieux d'intensité du territoire » (chapitre 4) est l'un des 4 axes du projet de la communauté d'agglomération. Parmi les orientations de cet axe, est affiché au premier titre de « consolider le maillage de commerces et de services au profit de la qualité de vie ». La structuration multipolaire du PADD du SCoT est reprise : Fécamp > Valmont > les communes des Loges, d'Yport, Saint-Pierre-en-Port et Sassetot-le-Mauconduit > les communes rurales dotées en commerces et services.

La réflexion sur l'offre en services et en équipements s'appuie sur l'investissement dans les espaces publics numériques, sur des propositions de services de qualité à toutes les tranches d'âge (de lieux d'accueil collectifs pour la petite enfance, de lieux d'accueil périscolaire pour les enfants, d'une offre sportive et ludique spécifique pour la jeunesse, de structures d'accueil médicalisées pour les personnes âgées), sur une diversification de l'offre culturelle, sportive et de loisirs (en dotant Fécamp d'équipements structurants, en renforçant les pôles secondaires d'équipements culturels de niveaux intermédiaires, en articulant l'offre culturelle et touristique), sur une anticipation du déficit démographiques des professionnels de santé.

En matière de numérique et de services, le PADD du PLUi affiche la volonté de privilégier le déploiement de la fibre pour faire bénéficier les communes en périphérie de Fécamp du réseau ADSL (paragraphe 2.6) et de renforcer tous les lieux d'intensité du territoire, de Fécamp aux 5 pôles secondaires et de proximité ainsi qu'aux communes rurales dotées en commerces et en services (paragraphe 4.1).

6. DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION FLUIDES QUI FACILITENT LES ECHANGES SUR LES HAUTES FALAISES

Le pays dispose d'une offre de services en transports en commun insuffisantes pour un report modal significatif. Face aux enjeux climatiques et énergétiques, le projet vise à limiter les impacts du transport routier, à réaliser un schéma de déplacements et à promouvoir l'utilisation des modes de transports électriques, à offrir des conditions de report modal vers les transports publics et les modes doux tout en maintenant un bon niveau de service du réseau routier.

Fécamp Caux Littoral a choisi d'élaborer un PLUi valant Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour optimiser la réflexion en matière d'aménagement du territoire et de transports en particulier. Ouverte en 2018, la Véloroute du Lin présente des opportunités pour les déplacements quotidiens en vélo et pour aller, dans ce sens, le PADD prévoit sa prolongation, son complément avec l'itinéraire entre Les Loges et la confluence de la vallée de la Ganzeville avec celle de Valmont ainsi que l'aménagement des abords de la gare, inscrit comme principal pôle multimodal du territoire. Le PADD prévoit d'« Accueillir l'urbanisation dans un cadre maîtrisé : créer de véritables espaces de vie » (paragraphe 4.2) limitant ainsi les impacts du transport routier et d'« Améliorer les mobilités du quotidien et les liaisons vers l'extérieur » (paragraphe 4.4) en particulier en organisant un

rabattement efficace des transports en commun vers la gare et Fécamp, en proposant des alternatives à la voiture individuelle, en développant le mode ferroviaire... La poursuite de l'amélioration des RD 925 et 926 en matière de sécurité est compatible avec l'orientation de maintenir un bon niveau de service du réseau routier du PADD du SCoT.

Les atouts du territoire sont à valoriser : le port de Fécamp, la liaison ferrée Fécamp/ Bréauté, les services de transports publics organisés en étoile depuis Fécamp et Bréauté. Le SCoT affiche la volonté d'améliorer l'accessibilité ferroviaire et routière au Pays, notamment vers Fécamp, et d'intensifier les dessertes en transports publics en prenant appui sur les pôles secondaires et de proximité et un rabattement efficace depuis les espaces ruraux. La modernisation de la liaison ferroviaire est un indispensable pour l'intensification de l'axe pour les voyageurs et le fret, l'augmentation des amplitudes horaires, le nombre de sillons et l'accroissement du nombre de correspondances. Le corridor ferroviaire Fécamp/ Bréauté permet d'envisager un trafic de marchandises depuis le port de Fécamp et la zone d'activités des Hautes Falaises vers l'Axe Seine et la Picardie. Une réflexion sur le rôle de la gare des Ifs et l'accès au parc des Hautes Falaises est envisagée.

Le PADD du PLUi a pour orientation de faire de « Fécamp, une ville portuaire désirable » (paragraphe 1.1) et de « tirer parti d'un atout majeur : l'outil portuaire » (paragraphe 2.2). A l'articulation du port, de la ville et de la vallée de La Valmont, le quartier de la gare est inscrit au PADD comme l'un des secteurs d'aménagement clé tout comme le service ferroviaire comme un mode clé pour « améliorer les mobilités du quotidien et les liaisons vers l'extérieur » (paragraphe 4.4). La réflexion citée au PADD du SCoT concernant un accès ferroviaire au parc d'activités des Hautes Falaises n'est pas intégrée au PADD du PLUi ; les besoins de transport des entreprises actuellement présentes ne justifient pas l'investissement en matière d'accès ferroviaire. Aucune de ses orientations ne fait obstacle à ce scénario.

L'orientation est également de mieux irriguer l'intérieur du territoire en favorisant le rabattement vers les gares, en réfléchissant à des liaisons complémentaires en transports publics vers Valmont, en mobilisant des solutions adaptées telles que le transport à la demande, le covoiturage...

L'orientation de favoriser le rabattement vers la gare de Fécamp est reprise dans l'orientation « améliorer les mobilités du quotidien et les liaisons avec l'extérieur » (paragraphe 4.4). Au paragraphe 1.3 du PADD du PLUi, le constat que « les villes de Valmont et Fécamp, à des échelles très différentes, se révèlent des centralités incontournables pour les communes qui les entourent » introduit l'orientation d'« une vallée ressource et fédératrice pour structurer le territoire autour de l'axe Valmont - Fécamp » dans laquelle la Véloroute du Lin s'avère être une infrastructure prometteuse pour les déplacements quotidiens et le rabattement vers la gare de Fécamp (cf. paragraphe 1.4). Doublée par la Véloroute, la RD 150 reliant Valmont à Fécamp s'inscrit dans la carte de d'orientations « Consolider les relations avec l'extérieur et favoriser le report modal » (paragraphe 4.4) également comme un axe sur lequel améliorer les conditions de circulation et d'arrêt des cars (haltes aménagées, accès aux arrêts, stationnement des cars). La recherche de diversification des solutions pour répondre aux besoins de déplacements engagée par la collectivité conduit à retenir au PADD des orientations pour favoriser la desserte par les cars du département et en vélo et de création de 4 aires de covoiturage (cf. paragraphe 4.4).

Le SCoT vise à améliorer l'accessibilité d'Etretat, pôle touristique d'envergure internationale, et de renforcer la desserte de l'axe littoral en transport en commun depuis les gares du Havre, de Fécamp et de Bréauté. Le cabotage maritime entre Fécamp, Yport, Etretat et Le Havre constitue également un axe à explorer.

La carte « Consolider les relations avec l'extérieur et favoriser le report modal » du PADD du PLUi inscrit les orientations d'améliorer les liaisons en transports en commun le long du littoral cauchois en particulier vers les villes d'Yport et d'Etretat, de compléter le réseau cyclable depuis l'EV4 vers le littoral notamment vers les villages de Vattetot-sur-Mer, Yport, Criquebeuf-en-Caux, Saint-Pierre-en-Port, les Grandes Dalles, les Petits Dalles et Sassetot-le-Mauconduit. « L'amélioration des liaisons par car avec (...) Etretat (...) en termes de fréquence et de temps de parcours » est inscrite parmi les orientations au paragraphe 4.4. La reconfiguration du quartier portuaire inscrit à l'orientation 1.1 du PADD du PLUi intègre la mise en valeur du lien entre la gare, la plage et les circuits de randonnée du littoral. Les orientations concernant l'outil portuaire (paragraphe 2.2) - en fixant d'« offrir des conditions de réussite pour le port de Fécamp » - ne font pas obstacle à la création au besoin d'un service de cabotage.

Le PADD promeut l'intermodalité en s'appuyant sur les gares de Bréauté et de Fécamp, portes d'entrée du territoire à valoriser, le pôle de Valmont et les pôles de proximité dont la place dans le réseau est à conforter avec la création de haltes multimodales. Le schéma de déplacement doit viser à optimiser et améliorer les infrastructures structurantes existantes : RD925, RD926, RD910, contournement de Fécamp, ainsi que des performances accrues des transports collectifs pour stabiliser à terme les volumes de trafic.

A l'échelle de Fécamp, l'un des deux secteurs de projet inscrit au PADD du PLUi est l'espace de la gare / La Mâtire, dont le programme inclut l'objectif de développer un pôle multimodal (cf. paragraphe 1.1). Améliorer les RD925 et RD926 et l'amélioration des services de transports en commun (cars départementaux, trains inter-cités...) sont des orientations reprises dans le PADD du PLUi (paragraphe 4.4).

L'illustration du schéma d'organisation des transports au PADD met en évidence : Fécamp comme pôle intermodal structurante ; les 5 pôles de proximité ; la liaison ferroviaire à renforcer entre Fécamp et Bréauté ; les liaisons bus à conforter de Fécamp à Etretat via les Loges et la RD940, à Goderville via la RD925, à Fauville-en-Caux via la RD926, à Valmont via la RD150 ; la desserte bus renforcée du littoral via Sassetot-le-Mauconduit, Saint-Pierre-en-Port, Fécamp, Yport et Etretat ; les RD 925 et RD926 comme infrastructures à sécuriser ; le développement du transport de marchandises vers/depuis le port de Fécamp ; les sites d'activité au sud de l'agglomération de Fécamp comme des sites potentiels pour une desserte bi-modale.

Les orientations du PADD du PLUi sont compatibles avec le schéma d'organisation des transports illustré au PADD du SCoT. Il les affine et les complète par la mention de 4 sites de covoiturage. Seule la desserte bi-modale (dont ferroviaire) du Parc d'activités des Hautes Falaises au sud de l'agglomération de Fécamp n'est pas explicitement mentionnée au PADD du PLUi ; les orientations retenues ne font pas obstacle à ce scénario.

Le territoire souhaite proposer une alternative en mobilité douce. Elle concerne essentiellement les déplacements en vélos et à pied qui pourrait être élargie au-delà de la découverte du territoire littoral (eurovéloroute, GR21 et GR211). L'objectif est de faciliter la pratique des modes doux pour les habitants et visiteurs en favorisant la pratique du vélo.

La quatrième orientation du PADD, « la Véloroute du Lin et les parcours vélos supports d'une nouvelle mobilité touristique et quotidienne » décline l'orientation du PADD du SCoT.

7. DES OUTILS D'AMENAGEMENT ET DE PLANIFICATION POUR ANTICIPER LES BESOINS EN FONCIER DES HAUTES FALAISES

Le PADD du SCoT incite les collectivités à se doter d'outils d'urbanisme de rang intermédiaires - PLU, PLH, PDU ... -, d'outils de gestion du foncier, de schémas sectoriels (schéma éolien, schéma d'accueil touristique, schéma de mobilité, ...) ainsi que de documents de gestion et de prévention des risques en particulier ceux liés aux cavités souterraines, aux risques de ruissellement et d'inondation.

Fécamp Caux Littoral a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD). La compétence du Droit de Préemption Urbain ayant été transmis à la communauté d'agglomération par la communes, Fécamp Caux Littoral a pour projet de l'instaurer à l'approbation du PLUi, lui permettant ainsi une veille et une action foncière.

En tenant compte du Plan de Prévention des Risques Naturels des vallées de la Valmont et de la Ganzeville, les risques - en particulier d'inondation, de submersion et d'éboulement de falaises - sont clairement intégrés aux orientations d'aménagement du site portuaire et de l'espace mixte du fond de vallée sur Fécamp, dans les orientations traitant du littoral ainsi que dans orientations environnementales (gestion collective de l'eau, TVB et gestion des risques ruissellement et érosion, Nature en Ville et gestion du risque inondation. Le PADD du PLUi ne mentionne pas explicitement le risque de mouvement de terrain ; la collectivité a cependant réalisé parallèlement à l'élaboration du PLUi une étude de recensement des secteurs d'aléa « cavités souterraines et à ciel ouvert » et « éboulement ». Les résultats sont pris en compte dans les documents opposables (report des secteurs au zonage et dispositions au règlement), répondant ainsi à l'orientation du PADD du SCoT des Hautes Falaises.

Le PADD fixe l'orientation de maîtriser l'étalement urbain et de réduire la consommation foncière en développant des formes d'habitat durable et des logements diversifiés. Il fixe l'objectif de réduire de 50% la consommation d'espace pour l'habitat. Il mise sur le renouvellement urbain et de nouvelles formes urbaines. La définition d'un modèle urbain respectueux de l'identité des communes rurales s'articule autour de deux exigences : appuyer la composition des bourgs en définissant des espaces publics, en renforçant les circulations douces, en facilitant l'accès aux équipements et services ; affirmer les exigences urbaines (respect des trames paysagères, insertion dans la composition des bourgs,

limitation de la consommation d'espaces agricoles). Il incite à des usages partagés des espaces (bassin de rétention servant d'espace public, partage des zones de stationnement, etc.).

Le PADD du PLUi inscrit l'orientation de « Garantir des conditions d'exercices optimales pour l'agriculture » (paragraphe 2.4) ce qui « suppose une maîtrise des extensions urbaines des bourgs et des villes et de stopper l'extension des hameaux ». Au paragraphe 2.3, la collectivité inscrit l'orientation d'« organiser l'accueil des entreprises autour de 3 pôles principaux » en limitant les extensions à celle du Parc d'Activités des Hautes Falaises et au Parc d'Activités de Toussaint, et en évitant la dispersion des installations dans de multiples zones d'activités. Au paragraphe 4.2, le PADD du PLUi reprend l'objectif de réduction de 50% de la consommation foncière pour la production de logements et celui d'« aménager des espaces publics, (de) penser les aménités et l'accueil dans les espaces de vie ».

8. INSCRIRE LE PAYS DES HAUTES FALAISES DANS LA DYNAMIQUE METROPOLITAINE DE L'ESTUAIRE ET DE L'AXE SEINE.

Le SCoT inscrit son schéma de mobilité dans l'estuaire pour bénéficier des dynamiques de métropolisation et de développement de la Vallée de la Seine.

Dans le préambule de son PADD, Fécamp Caux Littoral définit son projet à différentes échelles : Vallée de la Seine, Région Normandie, Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine, Pays de Caux... Cette inscription dans ce réseau de territoires lui permet d'affirmer les lignes de force de son projet au regard des thématiques et enjeux qu'elle partage (développement du tourisme, gestion des déplacements, rayonnement commercial...).

Pour connecter les réseaux du Pays des Hautes Falaises et faciliter les déplacements, il s'agit de connecter le Pays à la Vallée du Commerce, d'améliorer l'accessibilité d'Etretat en transport en commun depuis Le Havre et la Côte Fleurie, améliorer les connexions aux réseaux de transports en commun de la Seine Maritime et du Calvados, en lien avec les principales gares, prolonger les corridors de transports collectif au-delà des limites du Pays.

En matière de déplacements, le schéma inscrit au PADD du PLUi (paragraphe 4.4) s'inscrit dans les interconnexions avec l'extérieur et en particulier avec Le Havre, Etretat, la Gare de Bréauté, l'A29 et Yvetot, Cany-Barville et Dieppe. La prolongation et les interconnexions des corridors de transport collectif ainsi que celles des véloroutes et des connexions maritimes font partie des orientations du PADD du PLUi.

Le PADD s'inscrit dans la perspective des évolutions liées au projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie, avec le potentiel de développement du transport de voyageurs et du développement du fret. La construction du réseau secondaire de mobilité dans lequel s'inscrit le Pays des Hautes Falaises vise à préparer l'arrivée de la LNPN (concernant notamment la gare de Bréauté).

En matière de transport ferroviaire, le PADD du PLUi marque l'importance de la ligne ferroviaire Bréauté-Fécamp et du Port de Fécamp en accord avec les perspectives de développement liées au projet de la LNPN.

Le SCoT inscrit le Parc des Hautes Falaises parmi les zones d'activités stratégiques du pays des Hautes Falaises, en cohérence avec le schéma économique structurant de l'Estuaire.

Respectant la vocation stratégique inscrite au PADD du SCoT, le PADD du PLUi inscrit le Parc d'Activités des Hautes Falaises parmi l'un des 3 pôles principaux pour l'accueil des entreprises (paragraphe 2.3) avec le fond de vallée fécampois (zone arrière-portuaire) et le parc d'activités de Toussaint.

Le PADD du SCoT des Hautes Falaises s'inscrit dans les réflexions sur la construction d'un pôle métropolitain, la construction d'un « Gateway » de la Seine, de la préfiguration d'un espace de vie et de circulation organisé et structuré de Paris à la mer, dans la dynamique de l'Axe Seine.

Dans son préambule, le PADD positionne le territoire dans l'espace d'influence et les liens avec le Havre, l'estuaire et la vallée de la Seine, s'inscrivant en cela dans le pôle métropolitain.

A la lecture parallèle des Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT et du PLUi, il n'est pas constaté d'incompatibilité des orientations du PLUi avec celles du SCoT.

4 LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES DE SEINE-MARITIME

Le PLUi de Fécamp Caux Littoral doit prendre en compte le schéma départemental des carrières de la Seine-Maritime approuvé par arrêté préfectoral en date du 27 août 2014. L'ensemble des pièces du dossier sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la DREAL Normandie (www.normandie.developpement-durable.gouv.fr).

En Seine-Maritime, trois sources de ressources sont exploitables : les granulats alluvionnaires, les granulats marins et les matériaux de recyclage. Les besoins en matériaux sont principalement liés à l'activité économique du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), elle-même en partie corrélée au dynamisme démographique des territoires et sa traduction en besoins de construction. Le secteur du bâtiment connaît de profondes mutations sous l'impulsion notamment des réglementations techniques. Cela génère le développement de nouveaux matériaux dont l'usage pourrait conduire à minorer le recours aux ressources minérales. En matière démographique, le desserrement des ménages accentue les besoins en construction de logements. Dans un contexte de contraction des dépenses publiques, les travaux routiers devraient par ailleurs générer des besoins stables. Au niveau des deux départements de l'Eure et de la Seine Maritime, l'extraction de matériaux alluvionnaires terrestres et marins est proche d'10 millions de tonnes en 2014 ; la projection moyenne en 2030 au regard des autorisations en vigueur serait divisé par deux, passant sous la barre des besoins estimés pour les deux départements estimés entre 7 et 8 millions de tonnes. La projection des besoins est accrue par les besoins des départements limitrophes notamment par les besoins exceptionnels du Grand Paris augmentant le total des besoins à 12 millions de tonnes. Le taux de recyclage pour la Seine Maritime équivaut à 550 000 tonnes de matériaux recyclés soit 10,3% de la production. La façade maritime du département le place en position stratégique pour le recours aux granulats marins afin d'approvisionner la région Haute-Normandie et les régions voisines, notamment par l'axe Seine.

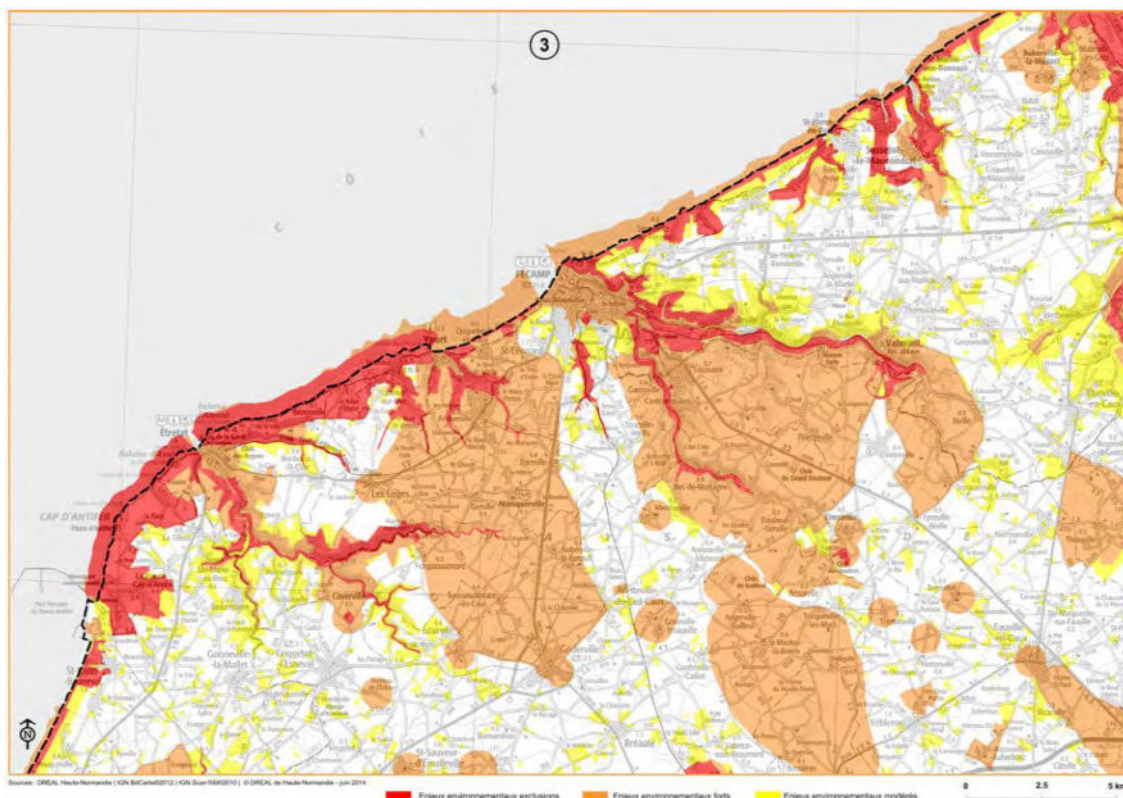
Les orientations générales du schéma visent à assurer la durabilité de la ressource existantes, l'approvisionnement des besoins dans le respect de l'environnement. Ces orientations s'appliquent aux futures autorisations d'exploitation de carrières. Elles sont classées selon les 4 axes de la stratégie nationale :

- Gestion économe : n'employer les matériaux alluvionnaires que pour les usages où le recours à ces matériaux est indispensable : Béton Hautes Performances, Béton de Haute résistance....
- Matériaux de substitution : préconiser des opérations pilotes et des expérimentations pour valoriser les matériaux locaux qui ont vocation à se substituer aux granulats
- Agriculture : prendre en compte l'activité agricole et forestière comme base de réflexion pour le réaménagement des carrières
- Zones à protéger : respecter les zones d'exclusion, préserver les zones humides, préserver les paysages remarquables en minimisant l'impact ou en l'inscrivant dans la création d'un nouveau paysage de qualité
- Modes de transport : favoriser le transport par la Seine, encourager l'intermodalité, réutiliser les plateformes existantes ou les anciens sites industriels
- Remise en état et réaménagement de carrières : faire oublier à terme que le site a fait l'objet d'une extraction ; des enjeux prioritaires : la préservation de la ressource en eau et du paysage au niveau des vallées alluvionnaires ; reconquête paysagère de la Boucle d'Anneville
- Gestion durable après exploitation : mise en place d'un suivi de la pérennité du réaménagement
- Observatoire régional des matériaux de construction et de recyclage
- Matériaux de recyclage : appliquer la stratégie nationale sur le recyclage en expérimentant des utilisations possibles pour utiliser les stocks importants de phosphogypse et de titanogypse.
- Encadrer le recours aux granulats marins afin d'éviter les conflits d'usages et préserver la qualité des milieux naturels concernés.

Le rapport du schéma (p.24) indique, pour les granulats alluvionnaires que « *les vallées côtières présentent aussi des gisements qu'il est envisageable d'exploiter. Il s'agit des vallées de (...) La Valmont, (...). Les terrasses ont presque disparu dans ces vallées. Les alluvions exploitables se trouvent donc dans le lit majeur, ce qui peut poser des problèmes d'accessibilité à la ressource. (...) La ressource dans ces vallées côtières n'est pas négligeable. Toutefois le gisement reste relativement restreint et seule une gestion rigoureuse permettra de le préserver. Cette gestion associée aux difficultés éventuelles d'accessibilité à la ressource implique donc une utilisation locale de ce gisement afin de réduire le transport, mais ne permet pas une exploitation massive « d'exportation » vers des zones éloignées* ». En ce qui concerne les granulats marins, le rapport du schéma (p. 25) indique : « *il semble difficile en l'état actuel des techniques, et au vue de la ressource encore disponible sur le domaine terrestre, d'exploiter intensément les gisements en place identifiés dans le domaine marin (...).* »

A l'inverse des ressources terrestres, il n'est pas possible d'avoir une vision départementale de la ressource en mer. Ceci est notamment dû au fait que l'exploitation en mer doit être en relation directe avec les ports capables de recevoir la ressource (...) (Le Havre, Rouen Fécamp, Dieppe pour les plus importants) (...) l'entité géographique concernée est donc l'us la façade dite « Manche -Mer du Nord » que le simple linéaire de littoral départemental. C'est pourquoi il ne sera pas défini de ressource spécifiquement au large du département de la Seine-Maritime». L'examen de la cartographie de la ressource en granulats marins (p. 27) ne fait pas apparaître de larges zones de ressources au large de la côte de Fécamp Caux Littoral.

L'Atlas cartographique du schéma classe et regroupe les enjeux en allant d'enjeux modérés (jaune), enjeux forts (orange) et exclusions (rouge).



Le PADD du PLUi de Fécamp Caux Littoral prévoit une croissance du parc de logements prenant en compte le besoin de desserrement des ménages - équivalente à 1800 logements d'ici 10 ans (cf. paragraphe 4.2) - ce qui se traduira par des besoins en matériaux de construction. Il ne prévoit pas la création de nouvelles infrastructures de transport mais prévoit l'amélioration des routes départementales 925 et 926 rayonnant depuis l'agglomération de Fécamp (et des voies de déviation des poids lourds : RD 486 et RD 482). Ces orientations sont compatibles avec celles du SCoT des Hautes Falaises et par extension avec les hypothèses de croissance des besoins du schéma départemental des carrières. Le PADD fixe l'orientation de « tirer parti d'un atout majeur : l'outil portuaire » (paragraphe 2.2) : elle n'est pas incompatible avec une exploitation des ressources de granulats marins, activité pouvant être cliente du Port de Fécamp et usagère de la ligne ferroviaire Fécamp-Bréauté. En revanche, il pose des orientations en matière de qualité paysagère (itinéraires de découvert, majesté du plateau, intimité des vallées de la Valmont et de la Ganzeville, spécificités littorales) et environnementale (qualité de la ressource en eau, trame verte et bleue mettant l'accent sur la rareté des zones humides qui invite à une logique de forte préservation) qui confirment et complètent les zones d'enjeux identifiés dans le schéma départemental des carrières.

L'absence de mention explicite de l'activité extractive au PADD ne doit donc pas être entendue comme une absence de prise en compte des orientations du schéma. Le règlement du PLUi prend en compte l'autorisation d'exploitation des richesses du sol et du sous-sol au lieu-dit Val à Loup sur la commune de Limpville.

5 LE SRCE HAUTE NORMANDIE

Le PLUi de Fécamp Caux Littoral doit être compatible avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Haute Normandie adopté le 18 novembre 2014. L'ensemble des pièces du dossier sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la DREAL Normandie (www.normandie.developpement-durable.gouv.fr).

Le SRCE est le document cadre à l'échelle régionale en faveur de la biodiversité. Il décrit les principales caractéristiques des grandes entités naturelles régionales et détermine pour chacune d'entre elles les enjeux et les éléments de la Trame Verte et Bleue (TVB) à préserver. La TVB est un réseau de milieux naturels, terrestres et aquatiques, dans lequel peut se distinguer les « réservoirs » de biodiversité (là où la biodiversité est la plus riche et dont la taille permet aux espèces d'y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie) et les corridors écologiques (espaces nécessaires pour les besoins vitaux des individus, la dispersion des espèces et le brassage des populations). Les réservoirs et continuités sont regroupés selon 5 sous-trames : aquatique (rivières, mares, fossés...), humides (prairies humides, marais, mégaphorbiaies, ripisylves, ...), sylvo-arborée (forêts, bois, bosquets, haies, alignements, ...), calcicole (pelouses, lisières, végétations des chemins et talus calcaires, ...) et silicicole (sur sable). Ces éléments de la TVB sont identifiés dans l'Atlas cartographique du dossier du SRCE.

Deux objectifs principaux ont été définis dans le plan d'action stratégique du SRCE : 1 - préserver et restaurer les réservoirs et corridors identifiés ; 2 - réduire la fragmentation et résorber les « points noirs ».

Le territoire de Fécamp Caux Littoral se partage entre trois grandes entités régionales représentées sur la carte des enjeux régionaux et interrégionaux, énoncés dans le rapport du SRCE :

Entités	Enjeux du SRCE
Plateaux	1) Eviter la disparition des milieux interstitiels (mares, haies, bosquets, vergers, clos masures, bords de cultures, bandes enherbées...) 2) Permettre une certaine continuité biologique - même en « pas japonais » - entre les réservoirs biologiques qui les bordent
Vallées	1) Préserver la continuité biologique au sein des fleuves côtiers pour permettre le passage des poissons migrateurs 2) Permettre la conservation des réservoirs 3) Assurer la continuité biologique pour chaque type de milieu au niveau de chaque vallée 4) Assurer, au niveau d'une même vallée, la continuité écologique entre chaque type de milieux 5) Permettre des liaisons entre vallées par des continuités sur les plateaux, même de façon discontinue (pas japonais) 6) Préserver et/ou restaurer la continuité entre les petites vallées et la grande vallée de la Seine
Littoral est	Maintien des continuités écologiques entre les milieux aérohalins, les cordons de galets et les prés salés. Pour ces derniers, un travail de restauration au niveau des basses vallées côtières doit être entrepris afin de restaurer les milieux estuariens et la continuité entre la mer et les fleuves côtiers et permettre la remontée des poissons amphihalins.

La carte des enjeux régionaux et interrégionaux du SRCE identifie deux types de connexions d'intérêt majeur sur le territoire de Fécamp Caux Littoral : 1- les connexions marines entre le plateau et la mer via les vallées fluviales d'Etretat et de La Valmont ; 2- des connexions intrarégionales entre les deux vallées d'Etretat et de la Valmont, entre la vallée de la Ganzeville et la vallée de la Seine, entre la vallée de la Valmont et la vallée de La Durdent. Elle identifie enfin les éléments de fragmentation correspondant aux grandes voies de circulation (RD950, RD 926, RD925, contournement).

Le SRCE assigne l'objectif sur le territoire de Fécamp Caux Littoral (cf. planche 7 de l'Atlas cartographique) de rendre fonctionnelles en priorité les continuités de : 1- la frange littorale ; 2 - la vallée d'Etretat et en particulier le vallon du Bois des Loges ; 3 - la connexion entre le vallon du Bois de Boclon et le vallon du Bois des Loges via les plateaux d'Epreville - Maniquerville - Gerville, coupée par la RD926 identifiée comme élément de fragmentation ; 4 - les vallées de La Valmont et de la Ganzeville dans lesquelles de nombreux obstacles ponctuels à l'écoulement hydraulique sont pointés ; 5 - la connexion entre la vallée de La Valmont et la vallée de la Durdent via les plateaux de Riville et Gerponville.

Le SRCE définit et cartographie les actions prioritaires Sur le territoire de Fécamp Caux Littoral sont inscrits 1 action de traitement de la rupture de continuités régionales au niveau de la RD 925 et du plateau d'Epreville et 7 actions de retraitement d'un ouvrage sur le cours d'eau de la Valmont.

Au PADD du PLUi, est inscrit comme « Un projet fédérateur : la trame verte et bleue au service du territoire » (paragraphe 3.5). Il définit les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques en reprenant et en précisant les milieux naturels identifiés au SRCE, en particulier par la mention des valleuses (ayant un rôle de continuité similaire à celle des vallées fluviales d'Etretat et de La Valmont), des pelouses et écosystèmes des falaises. Il met l'accent sur la rareté et l'importance des zones humides. Il reprend l'orientation d'assurer les continuités écologiques/ de protéger les 5 « connexions d'intérêt majeur » du SRCE sur le territoire de Fécamp Caux Littoral en élargissant l'orientation au niveau du plateau de Thiétreville, plateau connectant les vallées amont de La Valmont et de La Ganzeville. En dehors des secteurs prioritaires du SRCE, le PADD avance l'orientation « d' étoffer le plateau agricole » par la préservation des mares et des clos-masures et par la définition de transitions arborées aménagées en bordure des zones d'urbanisation. Dans les secteurs urbains, le PADD intègre la préoccupation de la Nature en Ville considérant d'une part leur potentiel pour la conservation ou la dispersion de certaines espèces et d'autre part du contexte particulier des villes établies en fond de vallée et confrontées au risque d'inondation.

La carte « La Trame Verte et Bleue au service du territoire » du PADD du PLUi reprend les connexions d'intérêt majeur et les continuités à rendre plus fonctionnelles du SRCE en les complétant par : 1 - les connexions existantes ou potentielles des nombreuses valleuses (Fond d'Etiques, Valleuse de Vaucottes, Vallée d'Yport, Valleuse de Grainval, Val de la Mer, Val Ausson, Les Grandes Dalles et Les Petites Dalles ; 2 - des secteurs de talwegs des plateaux agricoles ; 3 - les coteaux pentus en mettant l'accent sur 2 secteurs de restauration (coteau sud de Colleville et coteau sud de Valmont, en entrée de ville) ; 4 - la connexion écologique potentielle associée au projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Tourville-les-Ifs / Etretat en voie verte ; 5 - une connexion discontinue (en pas japonais) à l'interfluve des petits bassins côtiers de l'ouest des Loges à l'est de Sassetot-les-Mauconduit) ; 6 - 5 coupures d'urbanisation (entre le bourg des Loges et Les Pommiers, entre Criquebeuf-en-Caux et Saint-Léonard, entre Le Chesnay et le parc d'activités des Hautes Falaises, du plateau de la Roquette à l'est du contournement de Fécamp, entre Senneville-sur-Fécamp et Eletot).

Les orientations du PADD du PLUi ne mentionnent pas les actions prioritaires de traitement ruptures de continuité écologique sur la RD925 car relevant du schéma routier départemental de Seine-Maritime, et sur le cours de La Valmont car relevant du SDAGE et de la mise en œuvre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » - GEMAPI).

Les orientations du PADD du PLUi sont compatibles avec celles du SRCE.

6 LE SDAGE SEINE NORMANDIE

Le PLUi de Fécamp Caux Littoral doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Lors de l'élaboration du PLU, c'est le SDAGE adopté par arrêté du 1^{er} décembre 2015 pour la période 2016-2021 qui a été pris en compte. Suite à l'annulation de l'arrêté du 1^{er} décembre 2015 par jugements prononcés en date des 19 et 26 décembre 2018 au Tribunal administratif de Paris, l'arrêté du 20 novembre 2009 approuvant le SDAGE 2010-2015 est de nouveau applicable. Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (www.eau-seine-normandie.fr).

1. LE SDAGE 2016-2021 ANNULÉ

Le SDAGE est le document de planification de la politique de l'eau à l'échelle du grand bassin hydrographique. La version établie pour la période 2016-2021 sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers intègre en plus de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux associés un volet spécifiquement consacré à la protection de la mer et du littoral et les effets prévisibles du changement climatique.

Pour répondre aux enjeux du bassin, le SDAGE 2016-2021 fixe ses orientations selon 8 défis et 2 leviers à partir desquels sont fixées 191 dispositions :

- Défi 1 : diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- Défi 4 : Protéger et restaurer la mer et le littoral
- Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau
- Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation
- Levier 1 : acquérir et partager les connaissances pour relever les défis
- Levier 2 : développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

Deux thématiques transversales sont présentes dans l'ensemble du SDAGE : s'adapter au changement climatique et satisfaire aux exigences de la santé.

Parmi les dispositions, peuvent être citées pour leur lien avec les documents d'urbanisme :

- D1.1 Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au milieu récepteur
- D1.2 Maintenir le bon fonctionnement du patrimoine existant des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles...
- D1.7 Limiter la création de petites agglomérations d'assainissement et maîtriser les pollutions ponctuelles dispersées de l'assainissement non collectif
- D1.8 Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme
- D2.16 Protéger les milieux aquatiques des pollutions par le maintien de la ripisylve naturelle ou la mise en place de zones tampons
- D2.18 Conserver et développer les éléments fixes du paysage qui freine les ruissellements
- D4.48 Limiter l'impact des travaux, aménagements et activités sur le littoral et le milieu marin
- D4.51 Développer une planification de la gestion du trait de côte ...
- D5.56 Protéger les zones destinées à l'alimentation en eau potable pour le futur
- D6.60 Eviter, réduire, compenser les impacts des projets sur les milieux aquatiques continentaux
- D6.66 Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale (ENIEFF, APB, zones Natura 2000...)
- D6.67 Identifier et protéger les forêts alluviales
- D6.83 Eviter, réduire et compenser l'impact des projets sur les zones humides
- D6.86 Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme
- D6.89 Etablir un plan de reconquête des zones humides
- D8.139 Prendre en compte et préserver les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme
- D8.143 Prévenir la genèse des inondations par une gestion des eaux pluviales adaptée
- D8.144 Privilégier la gestion et la rétention des eaux à la parcelle

Les orientations du PADD du PLUi de « cultiver » les spécificités littorales du territoire » (paragraphe 3.3), de « gérer une ressource en eau abondante et qualitative » (paragraphe 3.4) et « un projet fédérateur : la trame verte et bleue au service du territoire » (paragraphe 3.5) vont dans le sens des objectifs fixés par le SDAGE 2016-2021.

2. LE SDAGE 2010-2015 REGLEMENTAIREMENT EN VIGUEUR AU 26 DECEMBRE 2018

Pour répondre aux enjeux du bassin, le SDAGE 2010-2015 fixe ses orientations selon 8 défis et 2 leviers à partir desquels sont fixées 188 orientations :

- Défi 1 : diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- Défi 4 : Réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau
- Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation
- Levier 1 : acquérir et partager les connaissances pour relever les défis
- Levier 2 : développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

Deux thématiques sont présentes dans l'ensemble du SDAGE : s'adapter au changement climatique et intégrer le littoral.

Parmi les dispositions, peuvent être citées pour leur lien avec les documents d'urbanisme :

- D1 - Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au milieu récepteur
- D5 - Améliorer les réseaux collectifs d'assainissement
- D6 - Renforcer la prise en compte des eaux pluviales par les collectivités
- D13 - Maîtriser le ruissellement et l'érosion en amont des cours d'eau et des points d'infiltration de nappes phréatiques altérés par ces phénomènes
- D14 - Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements
- D21 - Identifier les principaux émetteurs de substances dangereuses concernées
- D32 - réaliser des profils de vulnérabilité des zones de baignade
- D49 - restaurer, renaturer et aménager les milieux dégradés ou artificiels
- D50 - Mieux prendre en compte le milieu dans la gestion du trait de côte
- D53 - Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral
- D57 - Gérer durablement les milieux et les usages des espaces littoraux
- D67 - Adapter les ouvrages qui constituent un obstacle à la continuité écologique sur les axes migrateurs d'intérêt majeur
- D72 - Gérer les ressources marines
- D83 - Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme
- D90 - Eviter la propagation des espèces exotiques par les activités humaines
- D131 - Sensibiliser et informer la population au risque d'inondation
- D136 - Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme
- D141 - Evaluer les impacts des mesures de protection sur l'aggravation du risque d'inondation et adapter les règles d'urbanisme en conséquence

Les orientations du PADD du PLUi de « cultiver » les spécificités littorales du territoire » (paragraphe 3.3), de « gérer une ressource en eau abondante et qualitative » (paragraphe 3.4) et « un projet fédérateur : la trame verte et bleue au service du territoire » (paragraphe 3.5) vont dans le sens des objectifs fixés par le SDAGE 200-2015.

7 LE SRDAM HAUTE NORMANDIE

Le PLUi de Fécamp Caux Littoral doit prendre en compte le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) de Haute Normandie, adopté par arrêté du 7 décembre 2015, pour la période 2016-2021. Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site de la Direction Inter-Régionale de la Mer Manche est - Mer du Nord (DIRM-MEMM) (www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr).

Ce document a pour objectif de recenser les sites existants d'aquaculture marine (activité regroupant l'ensemble des activités d'élevage d'animaux marins et de culture de végétaux marin, principalement la conchyliculture, la pisciculture marine ou l'algoculture) ainsi que les sites propices à son développement pour permettre d'asseoir la légitimité des exploitations aquacoles existantes et de sécuriser leur évolution. Il comprend un volet sanitaire signalant les profils conchylicoles et de baignade pour lesquels des actions sont à mettre en œuvre. Ce schéma n'est pas conçu comme un document de planification ; à ce titre, il ne dispense pas les exploitants potentiels des procédures relatives aux concessions de culture marine et des procédures prévues par les code de l'environnement et de l'urbanisme.

En 2015, « l'activité conchylicole en Haute Normandie représente une zone d'une dizaine d'hectares sur le littoral de Veules-les-Roses (élevage d'huîtres plates). (...) L'activité piscicole se limite à un élevage de turbots à terre (Aquacaux) sur la commune d'Octeville. De l'étude d'IFREMER menée à la fin des années 1990, il ressortait que les zones de Haute-Normandie propices à la conchyliculture étaient « peu nombreuses et souvent difficiles d'accès et très peu protégées des vents de mer ». Pour ces raisons, le constat est identique pour les zones propices à la pisciculture en mer. L'IFREMER avait recensé 2 zones potentielles pour la conchyliculture et 9 pour la pisciculture. Une étude ultérieure menée par le Conseil général de Seine-Maritime (...) a évalué un potentiel de développement sur estran, estimé à une centaine d'hectares répartis sur quelques zones ».

Le territoire de Fécamp Caux Littoral ne comporte pas de site d'activité aquacole. L'atlas des zones d'aptitudes aquacoles du SRDAM ne définit pas de zones exploitées ou potentielles sur le territoire terrestre ou maritime de Fécamp Caux Littoral. Les zones d'aptitude potentielles les plus proches se situent au nord-est, sur les communes de Veulettes-sur-Mer (P76070) et Paluel (P76060), et au sud-ouest, sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval (P76080).

8 LE PDALHPD SEINE MARITIME

Le PLUi de Fécamp Caux Littoral valant Programme Local de l'Habitat (PLH) comme fixé dans la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2015, complété le 6 juillet 2017, doit prendre en compte le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de Seine-Maritime approuvé le 5 décembre 2016 pour la période 2017-2022. Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site du département de la Seine-Maritime (www.seinemaritime.fr).

Le PDALHPD est un outil essentiel du droit au logement en faveur des personnes défavorisées. Il définit un programme d'actions visant à fédérer et mettre en cohérence les volontés, initiatives et dispositifs de l'Etat, du département et des autres acteurs, notamment les EPCI élaborant les PLU et PLH et les communes en charge de l'attribution des logements sociaux.

Les orientations stratégiques du PDALHPD de Seine-Maritime s'organise selon 6 axes thématiques :

- Axe 1 - Conforter le pilotage et l'animation de la politique départementale de mise en œuvre du droit au logement et à l'hébergement
- Axe 2 - Adapter l'accueil d'urgence et d'insertion aux besoins en évolution des publics
- Axe 3 - Avoir une meilleure connaissance de l'offre en logement adapté pour mieux orienter et la faire évoluer au regard des besoins
- Axe 4 - Fluidifier l'accès au logement « autonome » en tenant compte des spécificités des territoires
- Axe 5 - Structurer une stratégie départementale de prévention et de prise en charge des expulsions locatives
- Axe 6 - Lutter contre l'habitat dégradé et/ou énergivore

L'objectif stratégique 1.5 « Définir les besoins d'une observation territorialisée du Plan pour renforcer la connaissance des besoins et conforter les outils de suivi et d'évaluation du plan » du PDALHPD prévoit parmi ses indicateurs d'évaluation :

- L'intégration dans les PLH d'objectifs de production d'une offre adaptée aux ressources des publics très modestes.
- L'intégration dans les PLH, PLUi, PLUiH ou PLUID (diagnostic et orientations) de l'offre d'hébergement et de logement adapté, et d'une analyse de la réponse aux besoins.

L'objectif stratégique 4.2 « Faire du PDALHPD un outil au service de la production d'une offre sociale adaptée pour les ménages bloqués dans leur accès au logement » prévoit comme objectif opérationnel de « 2 - refonder une stratégie départementale de production d'habitat « sur mesure » » se déclinant notamment par l'utilisation des données et informations établies (à partir de bilans des PLAI et de l'analyse des besoins des ménages) pour le porter à connaissance des élus locaux notamment lors de l'élaboration de PLH, PLUi, PLUiH ou PLUIDHD ».

Prenant en compte les orientations stratégiques du PDALHPD, le PADD du PLUIDHD de Fécamp Caux Littoral a pour orientation de « Déployer une offre de logements équilibrée et répondant à la diversité des besoins » (paragraphe 4.3) qui se décline notamment par les objectifs de :

- Maintenir la qualité et l'attractivité du parc social,
- Développer le parc social dans les communes considérées comme pôles secondaires et pôles de proximité dans le SCoT des Hautes Falaises
- Prendre en compte, pour guider l'attribution des logements, la précarité des ménages (40% des ménages du territoire vivent sous le seuil de pauvreté),
- Tendre vers 20 à 25% de logements accessibles à ces ménages dans les opérations nouvelles réalisées en cœur d'agglomération, là où ce public est déjà présent.
- S'orienter vers une politique d'attribution permettant de ne pas accentuer la spécialisation de certains quartiers
- Adapter l'offre pour répondre aux besoins spécifiques en logements en particulier de certaines populations précarisées

9 LE SDAN SEINE MARITIME

Le PLUi de Fécamp Caux Littoral doit prendre en compte le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) de Seine-Maritime adopté le 25 septembre 2017, dans sa deuxième version établie pour prendre en compte l'évolution croissante des besoins en services et en débit mais également les demandes des territoires et des habitants pour des services 'accès à Internet à Très Haut Débit.

Fécamp est inscrite parmi les communes qui seront couvertes en FTTH (Fibre optique jusqu'au domicile) en 2020 (déploiement par Orange sans co-investissement SFR). La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral est membre du syndicat « Seine Maritime Numérique » et à ce titre est engagée dans le développement de la fibre optique sur son territoire.

Le PADD du PLUi fixe l'orientation de « développer les réseaux de communication et les technologies de l'information et de la communication » (paragraphe 2.6). Prenant en compte le SDAN, la collectivité fait le choix de privilégier le déploiement de la fibre.

Les travaux de déploiement de la fibre optique ont débuté durant l'été 2018. Les communes d'Angerville-la-Martel, Colleville, Eletot, et Sainte-Hélène-Bondeville, seront reliées en priorité, suivies progressivement par les autres communes (sauf Fécamp, en cours de liaison par Fécamp). Les premières prises devraient être opérationnelles à l'automne 2019. Au total, 10 745 lignes doivent être équipées pour permettre à terme une desserte totale du territoire.

10 LE DSF MANCHE EST - MER DU NORD

Le PLUi de Fécamp Caux Littoral doit prendre en compte le Document Stratégique de Façade (DSF) Manche-Est - Mer du Nord. Ce document est actuellement en voie d'approbation. Le dossier du projet est en partie consultable sur le site de la Direction Inter-Régionale de la Manche est - Mer du Nord (DIRM-MEMM) (dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr).

Pour fixer son ambition maritime sur le long terme, la France s'est dotée en 2017 d'une Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral. Elle fixe 4 objectifs à long terme : « la nécessaire transition écologique, la volonté de développer une économie bleue durable, l'objectif de bon état écologique du milieu et l'ambition d'une France qui a de l'influence en tant que nation maritime ». Etablis pour chacune des façades maritimes en métropole, le DSF précise et complète les orientations de la Stratégie Nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade.

Le DSF est, en mer, opposable aux plans, programmes, schémas et projets de travaux, d'ouvrages, d'aménagements qui doivent être compatibles avec ses dispositions. A terre, les plans, programmes, schémas et projets ayant une influence en mer doivent prendre en compte les dispositions du DSF.

Les objectifs stratégiques généraux du DSF Manche est - Mer du Nord sont :

- 1 - Maintenir ou rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes marins en limitant les pressions anthropiques sur les espaces littoraux, côtiers et hauturiers
- 2 - Préserver les espèces et les habitats marins rares, menacés ou jouant un rôle important dans le réseau trophique et dans la connectivité écologique en prenant des mesures de protection ou de restauration adaptées
- 3 - Conforter les activités de pêche maritime en maintenant des habitats marins productifs et en bon état et assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord
- 4 - Conforter les atouts conchylicoles et le potentiel piscicole de la façade maritime Manche Est - Mer du Nord en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs
- 5 - Développer l'ensemble des filières d'Energies Marines Renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime
- 6 - Affirmer l'intérêt stratégique de la façade maritime en apports de matériaux aux grands projets d'infrastructures régionales et suprarégionales ainsi qu'à la filière du bâtiment et des travaux publics. Soutenir la filière d'extraction de granulats marins à hauteur de 10,5 millions de m3 autorisés annuellement sur la façade. Anticiper les besoins futurs en attribuant, si besoin, des permis de recherche
- 7 - Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux
- 8 - Développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires et promouvoir les PME-ETI structurant le territoire de la façade maritime
- 9 - Maintenir les activités agricoles et pastorales en zone littorale dans une perspective de développement durable et de structuration des espaces littoraux et infra-littoraux de la Manche et de la Mer du Nord
- 10 - Maintenir et adapter les capacités de surveillance et d'intervention en mer de l'Etat pour préserver les conditions de sécurité et de sûreté des espace maritimes et portuaires
- 11 - Préserver les atouts environnementaux et les sites remarquables de la façade maritime qui conditionnent l'attractivité touristique de la Manche et de la Mer du Nord. Favoriser les loisirs littoraux et nautiques autour de l'éducation à la mer et de la découverte des milieux
- 12 - Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime
- 13 - Sensibiliser au patrimoine maritime, culturel, industriel et naturel de la façade maritime Manche Est - Mer du Nord
- 14 - Prévenir les pollutions telluriques impactant la qualité des eaux et les écosystèmes marins et littoraux
- 15 - Définir, en application de la Stratégie Nationale de Gestion du Trait de Côte, une ou des stratégie(s) concertée(s) à la bonne échelle, de gestion des risques naturels en Manche Est - Mer du Nord et maîtriser l'artificialisation de la façade maritime.

La façade maritime Manche Est-Mer du Nord est découpée en 8 secteurs. Fécamp Caux Littoral est englobé dans le secteur n°3 « Côte d'Albâtre et ses ouverts » dont la vocation est d'être une « zone de confortement du potentiel des énergies marines renouvelables, des activités de pêche durable et d'extraction de granulats marins dans le respect des zones fonctionnelles halieutiques ».

Prenant en compte les orientations du projet du Document Stratégique de Façade Manche Est - Mer du Nord, le PADD du PLUi de Fécamp Caux Littoral fixe parmi ses orientations de :

- 1.1 - Conforter Fécamp (comme) ville portuaire désirable en prenant en compte la triple dynamique portuaire, urbaine et balnéaire,
- 1.2 - Passer de la ville au cœur d'agglomération : renforcer le rayonnement de Fécamp pour accompagner le développement de la communauté d'agglomération en cultivant en particulier ses singularités telle celle d'être une ville portuaire vivante et une ville balnéaire
- 1.3 - Tirer parti d'un atout majeur : l'outil portuaire en offrant des conditions de réussite tels que la garantie d'un foncier économique et logistique à proximité immédiate des quais, d'un parcours logistique performant, la facilité de l'évolution de l'outillage portuaire
- 2.4 - Garantir des conditions d'exercices optimales pour l'agriculture
- 2.5 - Conforter l'avance du territoire sur la transition énergétique notamment en encourageant l'augmentation de la part des énergies renouvelables
- 3.3 - Cultiver les spécificités littorales du territoire
- 3.4 - Gérer une ressource en eau abondante et qualitative notamment en assurant une gestion collective de l'eau
- 3.4 - Etablir un projet fédérateur : la trame verte et bleue au service du territoire notamment en s'appuyant sur les valleuses, vallées et écosystèmes côtiers
- 4.4 - Améliorer les mobilités du quotidien et les liaisons avec l'extérieur notamment au travers des réseaux et infrastructures de transport maritime pour les flux de voyageurs et marchandises.

11 LE PRFB DE NORMANDIE

Le PLUi de Fécamp Caux Littoral doit prendre en compte le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de Normandie. Ce document est en voie d'approbation. Le dossier du projet est en partie consultable sur le site de la DRAAF (draaf.normandie.agriculture.gouv.fr).

La politique forestière a pour objet d'assurer la gestion durable des bois et forêts, en prenant en compte leurs fonctions économique, écologique et sociale. Le programme national de la forêt et du bois (PNFB) adopté en 2016 précise les orientations de la politique forestière pour une durée maximale de dix ans. Il doit être décliné dans chaque région par un PRFB pour dix ans.

Le projet de PRFB fixe 3 axes stratégiques déclinées en 10 objectifs dont certains sont repris ci-après :

Axes du PRFB	Objectifs	Actions
Axe 1 - Donner un nouvel élan à l'action interprofessionnelle et renforcer les liens entre les acteurs	Objectif 1 - Organiser l'animation, développer les réflexions et actions collectives	(1.5) promouvoir l'usage du bois (2.1) communiquer auprès du grand public et des élus en réaffirmant le rôle de production de la forêt
Axe 2 - Renforcer la compétitivité au bénéfice du territoire régional en cohérence avec la transition écologique et énergétique	Objectif 6 - Développer les marchés pour mieux valoriser la ressource locale	(6.4) Mettre en valeur des produits bois locaux, en particulier dans la construction (6.5) Mettre en valeur des produits bois locaux, en particulier dans la filière bois énergie (6.9) Valoriser le marché du bois de chauffage - Accompagner la modernisation de la production et de la vente de bois bûche
	Objectif 8 - Valoriser et préserver la forêt et ses services écosystémiques associés	(8.1) Veiller au maintien des surfaces boisées au niveau régional : préserver les petits massifs non soumis à autorisation de défrichement, préserver l'intégrité des massifs forestiers (8.6) Surveiller, prévenir et lutter contre les risques naturels en forêt
Axe 3 - Améliorer la gestion durable de la forêt pour mieux mobiliser la ressource bois, se déclinant par les objectifs suivants	Objectif 9 - Prendre en compte les effets du changement climatique	(9.4) Optimiser la capacité de stockage du carbone dans les écosystèmes forestiers et les produits bois
	Objectif 10 - Accroître la mobilisation en lien avec les marchés et optimiser le renouvellement	(10.1) Améliorer la gestion des petites propriétés (10-25ha) et augmenter le taux de couverture des Documents de Gestion Durable (DGD) (10.4) Valoriser et développer des outils pour le regroupement de la gestion des propriétés

Par son orientation « 3.5 Un projet fédérateur : la trame verte et bleue au service du territoire », le PADD du PLUi de Fécamp Caux Littoral partage les objectifs du projet du PRFB d'une préservation de la forêt et de ses services écosystémiques et d'une gestion durable des composantes forestières du territoire.



DIAGNOSTIC



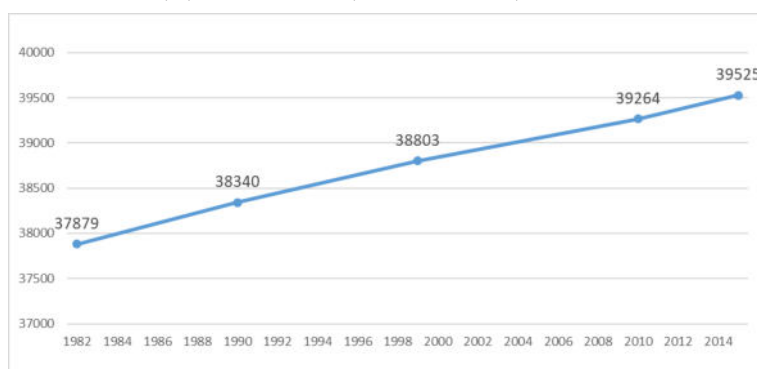


DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

1 UNE AUGMENTATION CONTINUE DE LA POPULATION MAIS UNE VILLE CENTRE QUI TEND A PERDRE DES HABITANTS AU PROFIT DE SA PERIPHERIE

La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral compte 39 525 habitants au recensement 2015, dont près de la moitié, 19 167 habitants pour la seule commune de Fécamp.

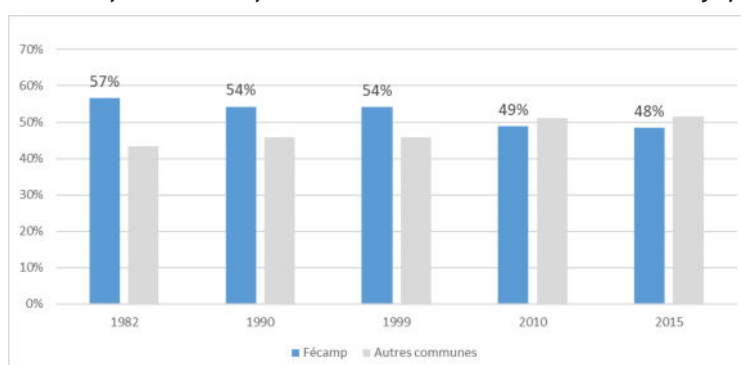
Evolution de la population de Fécamp Caux Littoral depuis 1968



Source : Insee - recensements 1968 à 2015

Depuis 1968, la population de l'ensemble du territoire a progressé régulièrement. Elle a gagné près de 8% d'habitants en 45 ans, nettement moins que l'ensemble de la Seine-Maritime (+ 13%) toutefois.

Poids respectif de Fécamp et des autres communes dans l'évolution démographique de Fécamp Caux Littoral depuis 1982



Source : Insee - recensements 1982 à 2015

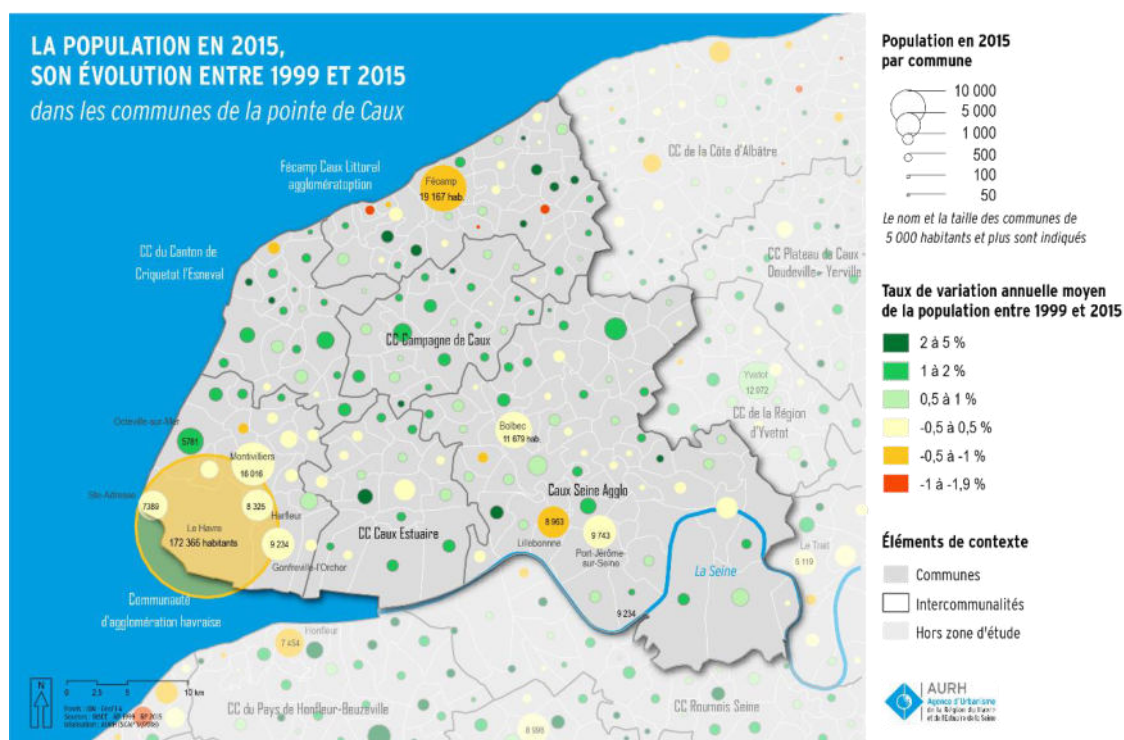
L'évolution démographique depuis 1982 est avant tout marquée par un basculement entre le poids de Fécamp et celui des autres communes : si la population habitant Fécamp représentait 57% de la population communautaire en 1982, la commune ne rassemble plus que 48% de la population intercommunale en 2015, révélant un phénomène de dispersion.

De 1982 à 2015, la population fécampoise perd 2 269 habitants (soit 11% de la population de 1982). La défaveur de la première commune freine le développement démographique du territoire qui s'est réduit à une progression de 3 915 habitants durant la même période.

De 1982 à 1975, Yport perd également 25% de sa population. La similarité de leurs tissus urbains anciens peut laisser penser à une cause structurelle (caractéristiques des logements et des espaces anciens) pour la perte démographique.

Parmi les autres communes comptant plus de 500 habitants en 1982, ce sont Froberville (98%), Angerville-la-Martel (68%), Epreville (66%) et Senneville-sur-Fécamp (57%) qui ont enregistré les plus fortes progressions. Elles ont en commun d'être situées en lien direct avec les grandes voies de déplacement routier (RD940, RD 925 et RD150) et à un temps de trajet de 10mn environ du centre de Fécamp.

Tous deux situés en continuité de l'agglomération de Fécamp et bien desservis par les grands axes, Saint-Léonard (6%) et Toussaint (0%) font figure d'exception : elles ont également en commun l'absence d'une image de centralité et l'image de quartiers de lotissements pavillonnaires récents et un manque de foncier équipé hors opération d'ensemble. L'engagement de Saint-Léonard dans une démarche de dynamisation du centre-bourg conjuguée à celle d'écoquartier et celui de Toussaint dans la démarche d'élaboration du PLUi lui permettant de lever la règle de constructibilité limitée restreignant actuellement ses capacités d'accueil sont de nature à favoriser un phénomène de recentrage.



Evolution de la population des communes entre 1999 et 2015

Libellé géographique	Population en 2015	Population en 2010	Population en 1999 (dnbt)	Taux de variation annuel moyen 1999-2015 en %	Taux de variation annuel moyen due au solde naturel 1999-2015 en %	Taux de variation annuel moyen due au solde migratoire 1999-2015 en %
Ancrétteville-sur-Mer	184	196	178	0,2	0	0,2
Angerville-la-Martel	994	898	672	2,5	0,7	1,8
Colleville	760	749	703	0,5	0,6	-0,1
Contremoulins	165	196	208	-1,4	-0,3	-1,1
Criquebeuf-en-Caux	371	373	403	-0,5	0,1	-0,6
Écretteville-sur-Mer	160	135	93	3,5	1,1	2,3
Életot	629	614	537	1	0,4	0,6
Épreville	1 050	1015	762	2	0,8	1,2
Fécamp	19 167	19 207	21 027	-0,6	0,1	-0,7
Froberville	1 226	1 008	810	2,6	0,6	2
Ganzeville	497	455	442	0,7	0,2	0,6
Gerponville	397	382	300	1,8	0,6	1,2
Gerville	397	401	381	0,3	1,1	-0,8
Limpiville	357	348	340	0,3	0,7	-0,4
Les Loges	1 198	1 153	1 036	0,9	0,7	0,3
Maniquerville	399	477	304	1,7	-4,4	6,1
Riville	306	316	253	1,2	1	0,3
Sainte-Hélène-Bondeville	694	727	680	0,1	0,7	-0,6
Saint-Léonard	1 752	1 837	1 690	0,2	0,3	-0,1
Saint-Pierre-en-Port	842	835	802	0,3	-0,2	0,5
Sassetot-le-Mauconduit	1 069	1 013	957	0,7	-1,3	2
Senneville-sur-Fécamp	849	801	628	1,9	0,3	1,6
Sorquainville	185	170	162	0,8	0	0,9
Thérroudeville	667	587	457	2,4	0,6	1,8
Theuville-aux-Maillots	548	492	378	2,4	0,9	1,4
Thiergeville	409	377	293	2,1	0,7	1,4
Thiétreville	382	365	356	0,4	0,7	-0,3
Tourville-les-Ifs	528	562	547	-0,2	0,2	-0,4
Toussaint	740	748	679	0,5	0,2	0,4
Valmont	856	1 019	1 010	-1	0,2	-1,2
Vattetot-sur-Mer	332	318	253	1,7	0,3	1,4
Yport	838	949	1 011	-1,2	-0,1	-1,1
Ypreville-Biville	577	541	451	1,6	0,8	0,7
Ensemble CA Fécamp Caux Littoral	39 525	39 264	38 803	0,1	0,2	-0,1

2 SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES RECENTS

Depuis 1999, la population de Fécamp Caux Littoral a progressé d'un peu plus de 700 habitants, en lien avec un solde naturel positif (naissances - décès), qui a permis un gain de 1 050 habitants depuis 1999, et un solde migratoire apparent (solde entre entrées et sorties du territoire) très faiblement positif (+ 100 habitants).

Ce très faible excédent migratoire est en grande partie liée à la situation de Fécamp. Depuis 1999, la population communale de Fécamp a perdu près de 2 000 habitants. Cette perte résulte d'un déficit migratoire (-1 700 habitants depuis 1999) assez important que ne compense pas le solde naturel pourtant positif (+ 370 habitants depuis 1999).

Le reste du territoire de la communauté d'agglomération enregistre depuis 1999 une progression importante de sa population, signe à la fois d'un desserrement de la commune principale vers les communes de son bassin de vie, mais également de l'arrivée de nouveaux habitants en provenance des EPCI les plus proches : Côte d'Albâtre, Cœur de Caux, Criquetot - l'Esneval voire Communauté d'Agglomération du Havre.

La population du territoire hors Fécamp a gagné près de 2 600 habitants depuis 1999, du fait notamment d'un solde migratoire très positif : le solde apparent entrées/sorties était ainsi de 1 800 personnes durant la période. Le solde naturel est également positif : + 776 personnes depuis 1999.

À l'exception de Fécamp, deux communes connaissent une diminution de leur population depuis 1999. Il s'agit de Valmont et d'Yport. Les autres communes du territoire connaissent une croissance de leur population. Il s'agit, pour les plus importantes, des communes en périphérie de Fécamp : Froberville, Les Loges et Epreville. C'est également le cas en périphérie de Valmont des communes de Thérouldeville et Thiergeville.

Pour l'ensemble de ces communes, la progression de population est liée principalement à un solde migratoire positif.

Les communes des Maniquerville et Sassetot-le-Mauconduit présentent un solde naturel négatif (nombre de décès supérieur à celui des naissances). Cette particularité est liée à la présence dans chacune de ces deux communes d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), de 80 et 91 places

Les plus faibles soldes naturels - nombre de décès supérieur au nombre de naissances - entre 2010 et 2015 se constatent sur Sassetot-le-Mauconduit (-1,4%) et Yport (-0,4%), pour lesquelles respectivement la présence d'un EHPAD et la situation de bourg balnéaire peuvent expliquer cette évolution négative. Les plus forts soldes naturels - nombre de naissances supérieur au nombre de décès - sont constatés sur les communes les plus écartées de Fécamp, à une dizaine de kilomètres de distance du centre de Fécamp, révélant une attractivité des communes rurales vis-à-vis des jeunes ménages en âge de procréer et mobiles mais a-contrario peut-être un marché peu ou accessible sur les quartiers et communes disposant du plus grand nombre de services destinés aux enfants (collèges, associations sportives et culturelles, transport en commun, etc.).

La situation quant à l'évolution du solde migratoire est plus diverse. Il peut toutefois être noté le fort solde migratoire négatif pour des communes de plus de 500 habitants en 2010 : Valmont (-3,4%), Yport (-2%), Sainte-Hélène-Bondeville (-1,4%), Tourville-les-Ifs (-1,3%) et Saint-Léonard (-1%), qui peut s'y expliquer par l'absence d'opérations résidentielles conséquentes se traduisant par la faiblesse de la production de logements ne pouvant contrebalancer les effets du desserrement des ménages en place.

3 UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT DES POPULATIONS

En termes de structure par âge, la population de Fécamp Caux Littoral apparaît un peu plus âgée que celle de l'ensemble de la Seine-Maritime. Si les moins de 15 ans sont proportionnellement aussi nombreux que dans l'ensemble du département, les plus de 60 ans sont en revanche plus nombreux : ils représentent 27,5 % de la population du territoire, soit 3 points de plus qu'à l'échelle départementale.

Sur le département, les communes les plus peuplées sont généralement celles où la part des plus âgés est la plus élevée, ceci en lien avec une offre en logement plus diversifiée, une offre en équipements, services et commerces plus développée. On observe ainsi une tendance au retour vers les communes les mieux équipées des personnes de plus de 70 ans. C'est ainsi le cas de la population de la commune de Fécamp dont la proportion des plus de 60 ans est proche de 30 % tandis qu'elle ne dépasse pas 26 % dans le reste du territoire. C'est plus particulièrement remarquable chez les plus de 75 ans dont la proportion dans la population totale est de 12 % quand elle est n'est que de 8 % dans le reste du territoire de la communauté d'agglomération.

Sur le territoire de Fécamp Caux Littoral, il est à noter la particularité de la commune de Sassetot-Le-Mauconduit où la part des plus de 60 ans approche 40%, en lien avec la présence d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

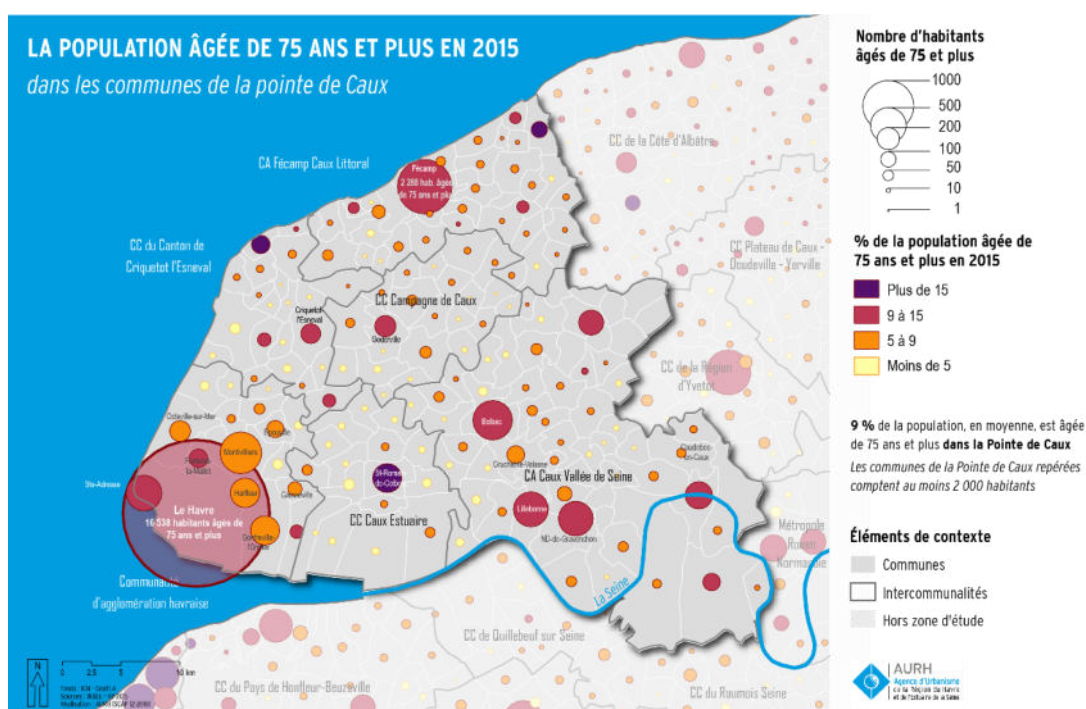
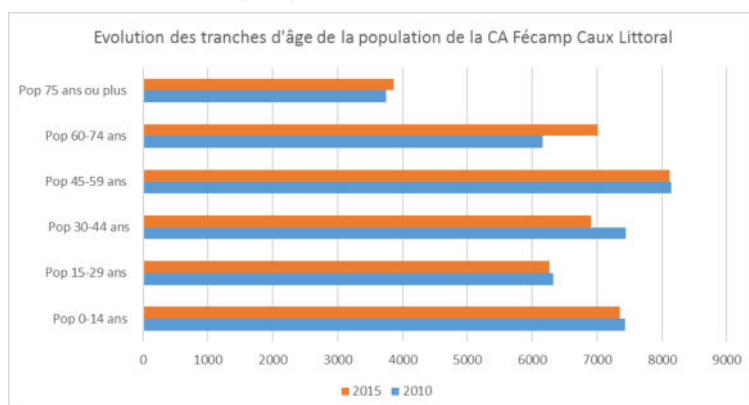
L'examen des tranches d'âge montre :

- Les moins de 15 ans représentent 17 % de la population à Fécamp et 20 % dans le reste du territoire ; ils restent aussi bien représentés que dans l'ensemble de la Seine-Maritime.
- Depuis 2010, le nombre de jeunes de moins de 15 ans a diminué globalement mais cette diminution ne concerne que la commune de Fécamp tandis qu'il a progressé dans le reste du territoire. L'arrivée de familles constituées dans les nouveaux programmes de logements ainsi que dans le marché de l'occasion peut expliquer en partie cette évolution.
- Les plus de 60 ans progressent dans la population totale, de l'ordre de + 970 personnes dont 110 âgées de 75 ans ou plus. C'est particulièrement vrai dans les communes péri-urbaines : les plus de 60 ans ont augmenté de 12% depuis 2010 pour le territoire extérieur à Fécamp, en lien avec le vieillissement de la population en place dans l'habitat individuel occupé en majorité par des propriétaires, + 7% dans la seule commune de Fécamp. On précisera cependant que cette progression dans le péri-urbain concerne essentiellement les populations âgées de 60 à 75 ans (+16%), tandis que dans la commune de Fécamp, c'est l'ensemble des plus de 60 ans qui est concerné, dans une moindre mesure toutefois.
Du fait du glissement naturel en âge, il faut s'attendre à une hausse des besoins d'accueil et de services destinés aux personnes âgées en particulier une hausse des besoins d'adaptation des logements des propriétaires occupants âgés et une hausse des besoins d'hébergement en établissements adaptés.
- La population des 30-45 ans a plutôt tendance à diminuer depuis 5 ans. Cela est à mettre en perspective avec la carte de l'évolution du solde naturel des communes montrant l'attractivité des communes périphériques de Fécamp Caux Littoral pour les jeunes ménages en âge d'avoir des enfants. Cette tendance est à contrebalancer pour éviter dans l'avenir la réduction de la natalité et le déséquilibre générationnel de la population ainsi que les conséquences quant aux services collectifs destinés aux jeunes générations (équipements scolaires, équipements sportifs, associations) et aux emplois associés. Trois cibles sont à envisager : agir sur la fluidité du marché pour encourager les ventes des maisons adaptées aux familles ; agir sur l'offre de logements en accession adaptés aux jeunes familles souhaitant construire un logement familial avec jardin ; agir sur l'offre en logements de taille adapté aux jeunes ménages sans enfant favorisant leur attache au territoire et l'amorce de leur parcours résidentiel.
- Le nombre de 45-60 ans reste stable.

Population par groupes d'âge en 2010 et 2015

Recensement	2015		2010
	Nombre	Pourcentage	Nombre
Ensemble	39 525	100,0	39264
0 à 14 ans	7353	18,6	7434
15 à 29 ans	6262	15,8	6331
30 à 44 ans	6904	17,5	7442
45 à 59 ans	8121	20,5	8140
60 à 74 ans	7019	17,8	6165
75 ans ou plus	3865	9,8	3752

Evolution de la structure par âge entre 2010 et 2015



4 UNE POPULATION PLUS FAIBLEMENT DIPLOMEE

Entre 2010 et 2015, le niveau de diplôme de la population âgée de 15 ans et plus non scolarisée a progressé, en lien avec la progression des cursus menant au baccalauréat. La part des titulaires d'un diplôme au moins équivalent au baccalauréat est ainsi passée dans l'ensemble du territoire de 28 % à 32 %, soit une progression équivalente à celle observée dans l'ensemble du département.

La population est cependant plus faiblement diplômée que celle de l'ensemble de la Seine-Maritime : le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur est de 17,4 % dans le territoire de la communauté d'agglomération contre 23% en Seine-Maritime. A l'opposé, la population non diplômée au-delà du Brevet des collèges est de près de 38%, soit 4 points de plus qu'à l'échelle départementale.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'œuvre dans cette situation : socio-économique, culturel, nature des emplois proposés, mobilité, structure par âge, etc.

À l'échelle infra-territoriale, la part des moins diplômés (au-delà du brevet des collèges) s'échelonne de 22 % à près de 45 %. C'est dans la commune de Fécamp que la part des non diplômés est la plus élevée, en lien avec les structures sociales de la population résidente. C'est en effet dans la commune centre que résident les populations les plus fragiles. Les diplômés de l'enseignement supérieur y sont en revanche à peine moins représentés que dans l'ensemble de la communauté d'agglomération.

C'est à l'échelle infra communale à Fécamp que les écarts sont les plus perceptibles. L'IRIS Ramponneau se distingue avec un niveau de diplôme particulièrement faible (62 % des plus de 15 ans non scolarisés sont sans diplôme ou avec au plus le Brevet des Collèges). C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, dans les IRIS Val-de- Buaille (48%), St-Benoit (46 %) et Hôpital (46 %). Dans les autres IRIS, ce pourcentage reste inférieur à la moyenne communale. A l'opposé, les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus représentés (près d'un quart des plus de 15 ans non scolarisés) dans les IRIS Plage et Viking.

À noter qu'un contrat de ville a été signé pour la période 2015-20. Il concerne le quartier du Ramponneau et des territoires de veille active de Fécamp (le quartier Saint- Jacques, la Tour Saint-Nicolas, la Cité Miquelon et le quartier Saint-Benoist).

Population non scolarisée de 15 ans ou plus par niveau de diplôme en 2015

	Ensemble Communauté d'agglomération		Commune de Fécamp		Seine-Maritime	
	RP 2015	RP 2010	RP 2015	RP 2010	RP 2015	RP 2010
Aucun diplôme ou au plus BEPC, Brevet des collèges, DNB	37,5	42,0	43,6	46,5	33,6	38,7
CAP. BEP	30,5	29,6	28,5	28,6	27,8	27,0
Baccalauréat général. technologique ou professionnel	14,5	13,0	12,6	10,8	15,6	14,6
Diplôme d'études supérieures	17,4	15,4	15,3	14,2	23,0	19,8
Ensemble	29 553	29 212	14 614	14 585		

Source : Insee, RP2015, RP2010, RP1999

5 DES REVENUS PLUS FAIBLES ET DE FORTES DISPARITES AU SEIN DU TERRITOIRE

Le niveau de revenu des ménages de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral est globalement plus faible que dans l'ensemble de la Seine-Maritime.

C'est dans le territoire de l'ancienne CA Fécamp Caux Littoral qu'il est le plus faible, avec un revenu médian (*) déclaré par UC (**) de 19 113 € en 2015, contre 20 223 € dans le territoire de l'ancienne CC de Valmont et 19 994 € dans l'ensemble du département.

À l'échelle des communes, le revenu médian varie de 16 980 € par UC dans la commune de Fécamp, à l'image des communes centres qui concentrent le plus souvent les populations les plus démunies, à plus de 23 200 € à Tourville-les-Ifs.

De même, le taux de pauvreté, soit ici la part des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian), s'élève à 15,3 % dans le territoire de l'ancienne CA Fécamp Caux Littoral contre 8,3 % dans le territoire de l'ancienne CC de Valmont, et 14,7 % à l'échelle de la Seine-Maritime.

En parallèle à des revenus plus bas que dans l'ensemble de la Seine Maritime, les revenus issus de salaires et traitements, hors chômage, ne représentent que 54 % des revenus, contre 60 % dans l'ensemble du département. La part des pensions, retraites et rentes est plus élevée (30 % contre 28 % en Seine-Maritime). En revanche, la part des revenus issus des indemnités chômage est d'un niveau équivalent : elle représente 3 % des revenus dans l'ensemble du territoire. Enfin, la part des ménages imposés est un peu plus faible : 52 % contre 54 % dans l'ensemble de la Seine-Maritime.

À l'échelle de la commune de Fécamp, le revenu médian par UC varie du simple au double entre l'IRIS des Ramponneaux, où les revenus sont les plus faibles, et celui des Vikings, où ils sont les plus élevés.

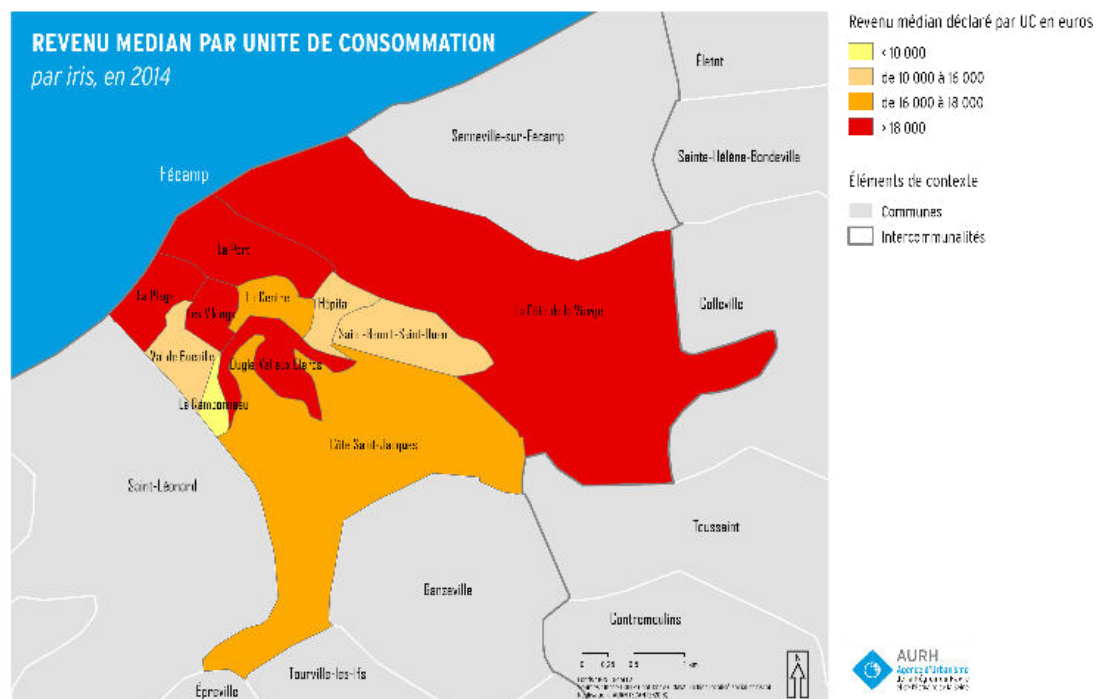
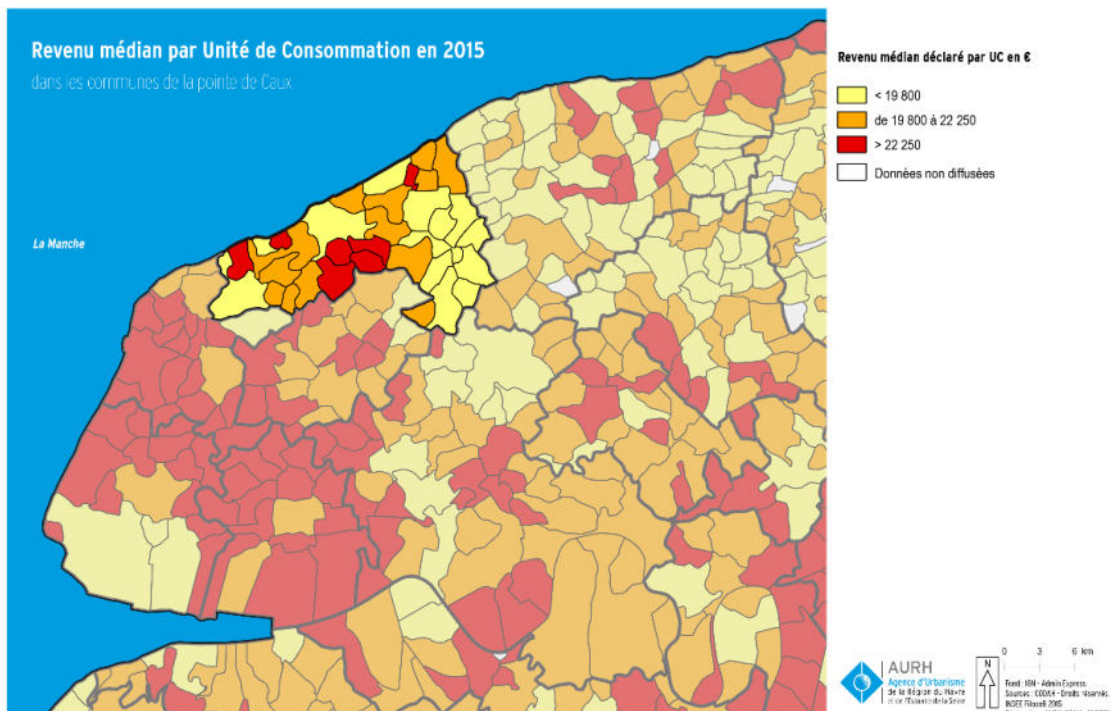
À noter que dans les IRIS où les revenus sont les plus bas, la part des revenus issus des indemnités chômage est plus élevée. À l'opposé, dans les IRIS où les revenus sont les plus élevés, les pensions, retraites et rentes représentent plus du tiers des revenus.

Enfin, en ce qui concerne les revenus disponibles, y compris les prestations sociales, les populations les plus démunies sont également celles dont la part des prestations sociales peut représenter près du quart du revenu, c'est le cas aux Ramponneaux, ceci soulignant les difficultés sociales de la population.

À noter également les IRIS Val-de-Bucaille, St-Benoit-St- Ouen ou Hôpital, où les prestations sociales représentent plus de 10 % du revenu disponible, sachant que dans l'ensemble du territoire ou du département, ces prestations n'en représentent qu'à peine 6 %.

() Revenu médian : il s'agit de la valeur au-dessous de laquelle se situent 50 % des revenus.*

*(**) UC : unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage (on peut estimer que 1 UC = 1 équivalent adulte*



6 UNE STRUCTURE SOCIOPROFESSIONNELLE EN MUTATION : LA CROISSANCE DES RETRAITES

La répartition de la population âgée de 15 ans ou plus en 2015 met en évidence une sous-représentation des catégories cadres supérieurs et professions intermédiaires dans le territoire de la CA Fécamp-Caux-Littoral par rapport à l'ensemble du département. À l'opposé, les employés et ouvriers y sont proportionnellement plus nombreux.

La part des retraités est de 4 points supérieure à celle de la Seine-Maritime, ceci confirmant que le territoire est un peu plus âgé que l'ensemble du département.

En termes d'évolution, le territoire de la communauté d'agglomération est caractérisé par une progression importante du nombre et de la part des retraités dans la population de plus de 15 ans. Depuis 1999, leur nombre a augmenté de plus de 2 300, soit + 30 % durant cette période, soit nettement plus que dans l'ensemble de la Seine-Maritime. Leur part dans la population âgée de 15 ans ou plus est donc passée de 24 % à 30 % pour l'ensemble du territoire mais dans le même temps, le nombre et la part des autres inactifs a fortement diminué (- 2 500 soit - 34 %).

On notera également, ce n'est pas particulier au territoire, la progression de la part des cadres et professions intermédiaires durant la même période

Evolution 1999-2015 de la population de 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle (en %)

	CA Fécamp Caux Littoral			Seine Maritime		
	RP 2015	RP 2010	RP 1999	RP 2015	RP 2010	RP 1999
Agriculteurs exploitants	0,8	0,7	1,0	0,5	0,6	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,1	2,8	3,0	2,7	2,6	3,0
Cadres et professions intellectuelles sup.	4,3	4,3	3,6	6,8	6,5	5,0
Professions intermédiaires	10,9	11,4	9,8	14,0	13,8	11,8
Employés	17,3	17,4	16,3	16,9	16,8	16,5
Ouvriers	18,0	18,1	20,0	14,7	15,6	17,5
Retraités	30,8	31,2	24,5	27,6	26,8	21,6
Autres personnes sans activité prof.	14,8	14,2	21,8	16,8	17,3	23,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, RP2015, RP2010, RP1999

7 UNE DIMINUTION DE LA TAILLE DES MENAGES MODEREE

En 2015, l'ensemble de la communauté d'agglomération compte 17 307 ménages (2 % de plus que 5 ans auparavant) dont un peu plus de la moitié pour la seule commune de Fécamp.

En 2015, le nombre moyen de personnes par ménage était de 2,25 personnes (Seine-Maritime : 2,2), soit à peine moins qu'en 2010 (2,28). Le nombre moyen de personnes par ménage varie de 2,0 dans la commune de Fécamp à 2,9 à Ecretteville-sur-mer. Dans les communes les plus peuplées de la périphérie de Fécamp, la taille des ménages est de 2,2 à 2,5 personnes. Elle est en général plus élevée dans les communes où des programmes de logements ont été récemment livrés.

La part des ménages composés d'une seule personne est restée stable depuis 5 ans. Ils représentaient 32,8% des ménages en 2015. A titre de comparaison, ce type de ménage représentait 35,4% dans l'ensemble de la Seine-Maritime à la même date. Sur Fécamp, les ménages d'une personne sont fortement représentés : 41,6 % des ménages, en progression d'un point en 5 ans. C'est également le cas à Yport où ce type de ménages est de près de 36 %, ainsi qu'à Valmont (30 %).

Les ménages composés de 4 personnes ou plus représentent 17,8% de l'ensemble des ménages du territoire en 2015, soit à peine plus que dans l'ensemble de la Seine-Maritime.

En 5 ans, dans l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, la part des ménages avec famille s'est réduite, notamment celle des familles avec enfant, ceci étant à relier en partie à l'évolution de la structure par âge de la population : la part élevée de propriétaires-occupants (près de 6 ménages sur 10) a en effet pour conséquence un vieillissement de la population en place et une réduction de la taille des ménages liées au départ des jeunes du domicile familial vers un premier logement, la poursuite d'études hors du territoire ou une entrée dans la vie active.

Dans la commune de Fécamp, les ménages avec familles sont nettement moins présents que dans les autres communes : 56 % seulement des ménages contre le plus souvent 8 ménages sur 10 dans le reste du territoire.

À l'échelle infra communale pour la commune de Fécamp :

- Les ménages d'une seule personne sont très présents dans les IRIS du centre : ils représentent ainsi plus d'un ménage sur deux dans les IRIS Centre, Plage et Port.
- À l'opposé, ils représentent moins d'un ménage sur trois dans les IRIS où le parc social est très présent, tel celui des Ramponneaux.
- Les ménages avec familles sont plus nombreux dans les IRIS où le parc locatif social est très présent, ainsi que dans l'IRIS Côte de la Vierge où ils représentent 7 ménages sur 10, en lien avec un parc de logements essentiellement individuel.

Composition des ménages (en %)

	2015	2010
Ensemble	100,0	100,0
Ménages d'une personne	32,8	32,3
hommes seuls	12,7	11,8
femmes seules	20,1	20,5
Autres ménages sans famille	1,7	2,0
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	65,5	65,7
un couple sans enfant	30,3	29,4
un couple avec enfant(s)	26,9	28,8
une famille monoparentale	8,3	7,6

Sources : Insee - RP 2015 et RP210, exploitations complémentaires



DONNÉES EN MATIÈRE D'HABITAT

1 CARACTERISTIQUES ET EVOLUTIONS DU PARC DE LOGEMENTS

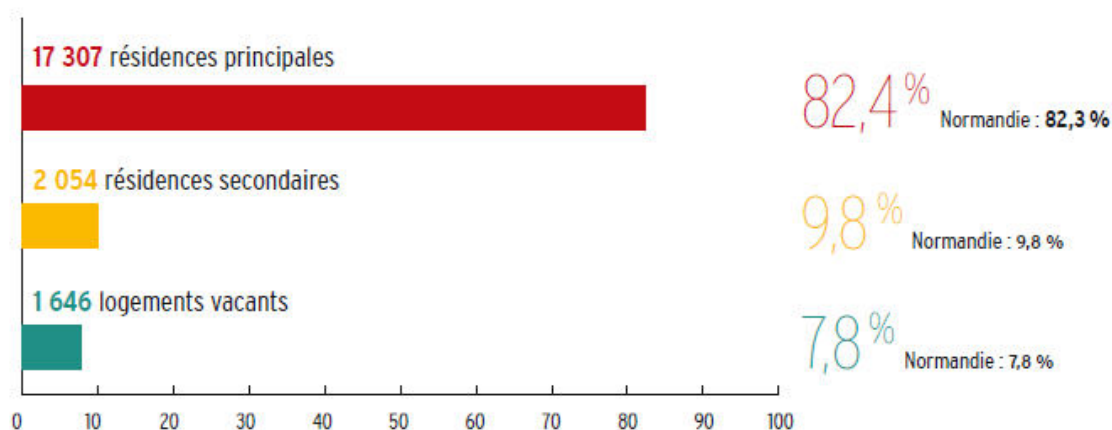
1. UN PARC DE LOGEMENTS QUI POURSUIT SA CROISSANCE

Le parc de logement de l'agglomération Fécamp Caux Littoral est constitué de 21 006 logements en 2015, suite à une augmentation de 3.3% du parc de logement de l'agglomération entre 2010 et 2015.

Globalement, le parc de logement est majoritairement composé de résidences principales (82,4%) dont **le nombre progresse régulièrement** : + 12 % depuis 1999 et + 2.2 % depuis 5 ans. À noter que la progression du parc de résidences principales ne concerne pas la commune de Fécamp (stabilité du parc de résidences principales) mais plutôt les communes extérieures. Les communes d'Ecretteville-sur-Mer et Froberville enregistrent une progression de 20% des résidences principales entre 2010 et 2015, et autour de 15% pour les communes de Thiergeville, Thérouldeville et Ganzeville.

Le parc de résidences secondaires et logements occasionnels représente globalement près de 10 % du parc de logements, soit nettement plus que dans l'ensemble de la Seine-Maritime (3,6 %). À noter que les résidences secondaires sont très représentées dans certaines communes littorales, telles Vattetot-sur-Mer (53 % du parc de logements) ou Yport (près de 41 %) et plus de 30 % pour les communes de Maniquerville (34%), Saint-Pierre-en-Port (32%) et Sassetot-le-Mauconduit (31%). Le volume de résidences secondaires sur le territoire s'est stabilisé ces dernières années. On observe une progression des résidences secondaires dans certaines communes : Maniquerville (+65), Yport (+30), Fécamp et Vattetot-sur-Mer enregistrent chacune treize résidences secondaires supplémentaires.

Structure du parc de logements

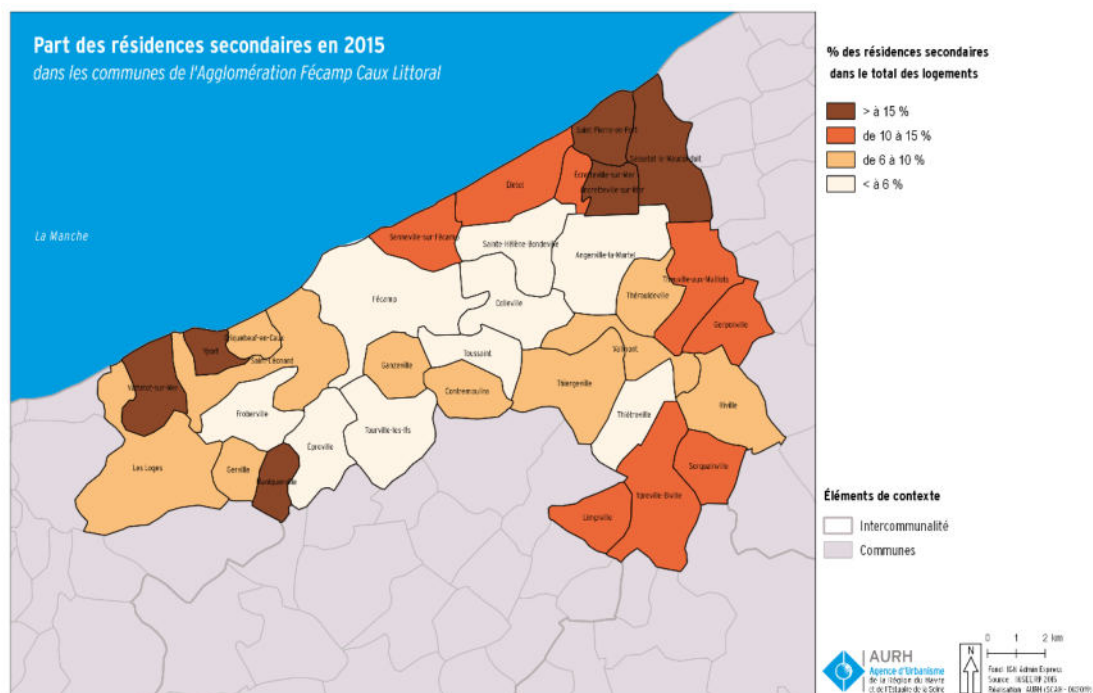


Nature et évolution du parc de logements

	1999	2010	2015	Évolution 2010/2015
Résidences principales	15 260	16 928	17 307	2,2
Résidences secondaires / Logements occasionnels	1 774	1 960	2 054	4,8
Logements vacants	957	1 440	1 646	14,3
Total Logement	17 991	20 328	21 007	3,3

Source : Insee RP 2015

Les résidences secondaires dans l'agglomération



2. UN PARC DE LOGEMENTS DOMINE PAR LA MAISON INDIVIDUELLE, NOTAMMENT EN DEHORS DE FECAMP

Le parc est relativement ancien : la moitié des logements a été construit entre 1946 et 1990 avec des nuances. À Fécamp, 65 % du parc date d'avant 1971 (en lien avec la réalisation du parc locatif social, principalement à Fécamp). 15 % seulement des logements ont été construits après 1990.

À noter toutefois que dans la commune de Fécamp, près d'un tiers du parc date d'avant-guerre. Ce parc ancien est particulièrement bien représenté dans les IRIS du Centre, de l'Hôpital et de la Plage où il représente la moitié des résidences principales.

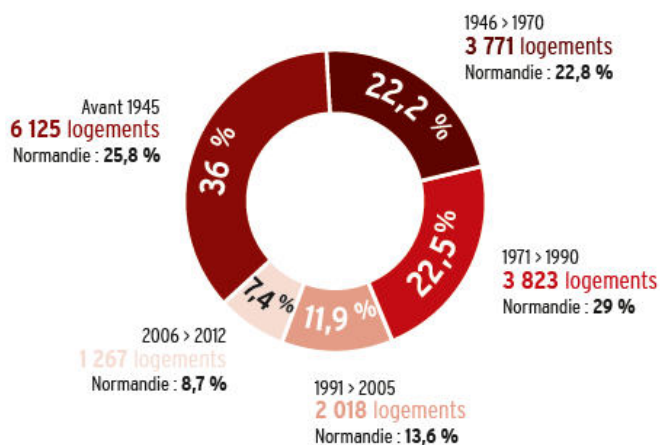
Dans la commune de Valmont, si le parc d'avant-guerre est bien représenté (40 % des logements), 45 % des logements ont été construits après 1975, en lien avec la périurbanisation, et plus de 20 % après 1990.

L'habitat pavillonnaire est majoritaire, il représente 70 % du parc de logements de l'agglomération (48 % dans la commune de Fécamp et 93 % dans le reste du territoire).

En conséquence, les grands logements (4/5 pièces) représentent près de 70 % du parc. Les logements de petite taille sont essentiellement concentrés dans la commune de Fécamp : 86 % des logements d'une et deux pièces de l'ensemble du territoire y sont implantés.

Au total, à l'échelle de l'agglomération, 67 % des ménages sont composés d'une ou de deux personnes. Face à cette situation, on constate que 40 % du parc de logements est composé de logements de 5 pièces et plus. La répartition des ménages au sein du parc de logements de l'agglomération en atteste : 60 % des logements sont en sous-occupation. À l'inverse, les situations de sur-occupation restent très peu nombreuses (moins de 150 ménages).

Dates de construction des résidences principales avant 2010



Source : INSEE RP 2015

Résidences principales suivant le nombre de pièces en 2015

	CA Fécamp Caux Littoral	
	Nombre de logements	%
1 pièce	390	2,3
2 pièces	1 569	9,1
3 pièces	3 572	20,6
4 pièces	5 114	29,5
5 pièces et plus	6 662	38,5
TOTAL	17 307	100

Source : INSEE RP 2015

Taille des ménages et taille des logements en 2013

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou plus	Ensemble
1 pièce	470	41	5	1	0	0	517
2 pièces	1 093	326	31	1	0	0	1 451
3 pièces	1 555	1 426	425	150	23	6	3 587
4 pièces	1 382	1 865	822	679	197	37	4 982
5 pièces	694	1 437	686	646	274	89	3 825
6 pièces ou plus	409	1 021	478	643	299	153	3 002
Ensemble	5 603	6 114	2 447	2 121	793	285	17 363
		sous-occupation		sur-occupation			

Source : Source : Insee, RP2013 exploitation principale

3. UN PARC LOCATIF CONCENTRE DANS LA COMMUNE DE FECAMP

À l'échelle de l'ensemble du territoire, on observe un relatif équilibre du parc de résidences principales entre logements occupés par leur propriétaire (58 %) et logements locatifs (40 %).

La part relativement élevée de logements locatifs est liée au poids de la commune de Fécamp dont le parc de logements représente plus de la moitié des logements de l'ensemble du territoire. Des disparités dans la répartition apparaissent toutefois au sein du territoire. Fécamp regroupe en effet 77 % du parc locatif de l'ensemble du territoire et 88 % du parc locatif social. Ce parc y représente près de 30 % de l'offre en logements.

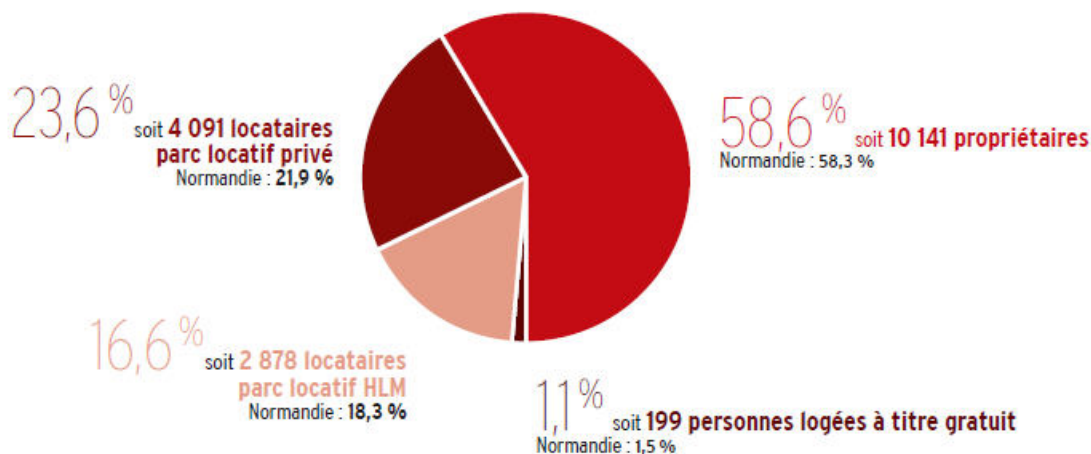
À noter enfin, la présence dans le parc locatif privé, d'habitat ancien, jouant parfois le rôle d'un parc social. Les chiffres de l'occupation du parc privé au sein de la ville de Fécamp attestent de cette situation. Dans les secteurs du cœur de ville (front de mer, centre-ville, port) environ 45 % des locataires sont éligibles au logement très social (revenus inférieurs à 60% du plafond d'accès au logement social).

En 2011, le parc privé potentiellement indigne** représentait 4,7 % du parc privé de la commune de Fécamp.

* (cf. Diagnostic social infra-urbain de la ville de Fécamp, Insee Dossier n°5, juillet 2015)

** (Filocom : parc de qualité vétuste à médiocre, occupé par des ménages à bas revenus)

Statuts d'occupation des résidences principales en 2015



Source : INSEE RP 2015

4. LA HAUSSE DE LA VACANCE : UN PHENOMENE RECENT

En 2015, la vacance des logements concerne 7,8 % du parc de l'agglomération soit 1 646 logements. Globalement, depuis 2010 la vacance a progressé de 14% sur le territoire de l'agglomération.

C'est dans la commune de Fécamp que se concentrent les logements vacants : 1 089 logements étaient déclarés vacants à Fécamp au dernier recensement (10 % de logements vacants). Ceci s'explique en partie par une faible demande locale (démographie stable). Ponctuellement, on trouve des taux de vacance plus élevés que ceux que la moyenne de l'agglomération et qui seraient susceptibles de suggérer un dérèglement local du marché de l'habitat. C'est le cas lorsque le taux de vacance dépasse les 6 % qui est considéré comme un taux normal permettant une bonne fluidité du marché. Les communes de Sassetot-Le-Mauconduit et Valmont sont concernées par le phénomène avec un taux de vacance s'élevant respectivement à 8,5 % et 9,3 % signe d'une détente du marché ou de l'obsolescence d'une partie de l'offre.

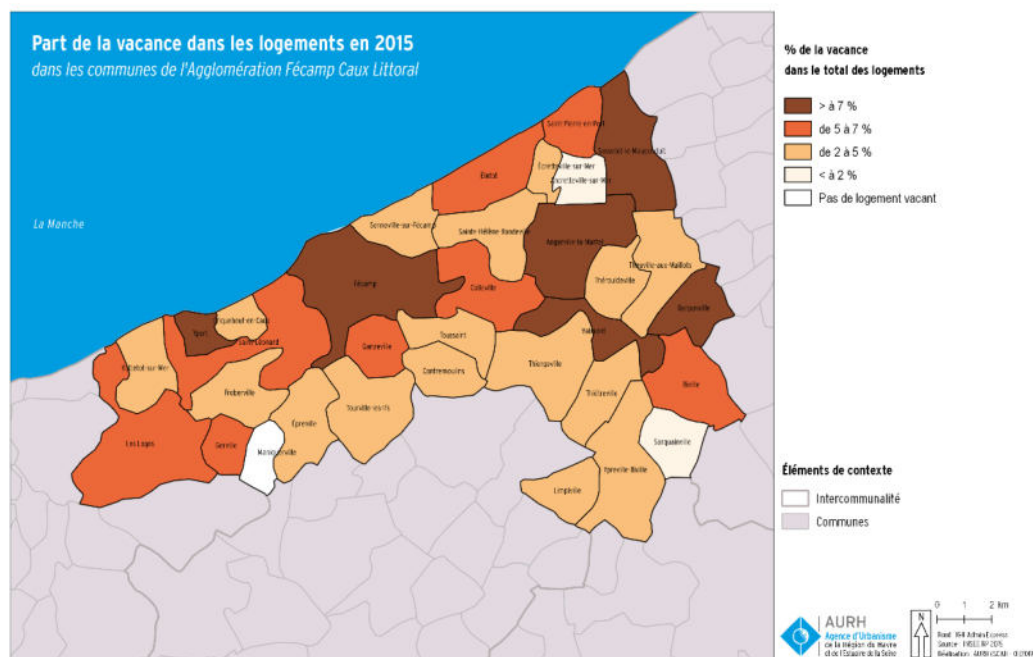
Les données issues du fichier Filocom 2015* pour la commune de Fécamp permettent de confirmer les principales caractéristiques de la vacance en logement issues du recensement :

- Les logements vacants sont en majorité des appartements qui présentent un taux de vacance de 12,4 % contre 7,2 % pour le logement individuel.
- Ce sont plutôt des petits logements qui souffrent de vacances : 16 % à 18 % des logements de 1 pièce sont vacants. Ce taux chute à moins de 10 % à partir de 4 pièces. Sur l'ensemble des logements vacants, 40% comptent une à deux pièces alors que ce type de logement ne représente que 31% des appartements. Malgré la taille des ménages du centre-ville, cette proportion correspond peut-être en partie à une offre sur-représentée du centre-ville.
- Enfin, les logements vacants sont des logements anciens : 50 % datent d'avant 1946. À Fécamp, le quartier le plus concerné est celui du Centre (un quart de la vacance totale de la commune), ainsi que les quartiers anciens péri-centraux, donc là où est localisé le parc plutôt ancien, collectif et de petite taille.

À noter toutefois que si les petits logements sont les plus concernés par la vacance, l'augmentation de cette dernière a touché l'ensemble du parc, quelle que soit la taille du logement.

La détente du marché a eu pour effet d'engendrer une vacance sur la fraction la plus inadaptée du parc. Ainsi, le secteur Centre-ville regroupe près d'un quart des logements vacants de la commune. Enfin, l'absence de confort (6 %) y est deux fois plus élevée que dans le reste du parc (3 %).

(*) Filocom 2015, MEDDE d'après DGFIP



2 LES DYNAMIQUES DU MARCHE IMMOBILIER

1. LE MARCHE DU LOGEMENT NEUF : UN RYTHME DE CONSTRUCTION EN RETRAIT DEPUIS 2 ANS

Au cours des dix dernières années, 1 986 logements ont été construits dans le territoire, soit une moyenne annuelle de 200 logements comme indiqué précédemment.

Le rythme de construction a diminué au cours de la période, avec en moyenne 230 logements par an entre 2000 et 2007 et 150 logements par an depuis, ce qui est plus faible que les objectifs fixés par le Scot du Pays des Hautes Falaises.

Il faut souligner que dans la période 2005-2008, des opérations de défiscalisation sont apparues sur le territoire de la ville de Fécamp, une période où l'on réalisait plus de 200 logements par an sur la ville avec une part de logements collectifs de 90 %. Ces épiphénomènes dans la construction ont des conséquences à plus long terme. Ils peuvent accélérer le transfert de populations d'un parc à l'autre accroissant de fait la vacance dans un quartier. Ce mouvement doit être vu comme favorable dans le sens où il décline les biens les plus anciens et contraint les propriétaires de ces biens à opérer des travaux.

La construction a été plus particulièrement soutenue dans la périphérie de Fécamp, notamment à Criquebeuf-en-Caux et à Froberville, ainsi qu'autour de Valmont dans les communes de Thiergeville, Thérouldeville et Angerville-la-Martel.

L'intensité de la construction est globalement de 4,5 pour 1 000 habitants, soit un peu moins qu'en moyenne nationale (5 0/00), mais seulement 3,5 0/00 pour la commune de Fécamp.

Une majorité de logements individuels

À l'échelle de l'ensemble du territoire, la construction en individuel représente 62 % de la construction, indicateur à nuancer cependant au sein du territoire. Dans le territoire de l'ancienne CC du canton de Valmont, l'ensemble de la construction est composée de logements individuels. Dans le territoire de l'ancienne CA Fécamp Caux Littoral, la majorité (57 %) est composée d'habitat collectif, presque entièrement localisé dans la commune de Fécamp, à l'exception d'une opération de 25 logements à Yport et d'une opération de 35 logements à Saint-Léonard.

Des acquéreurs originaires du territoire

L'exploitation du fichier des permis de construire de 2006 à 2015 (source : DREAL de Haute-Normandie, SITADEL) permet de connaître l'origine des ménages pétitionnaires.

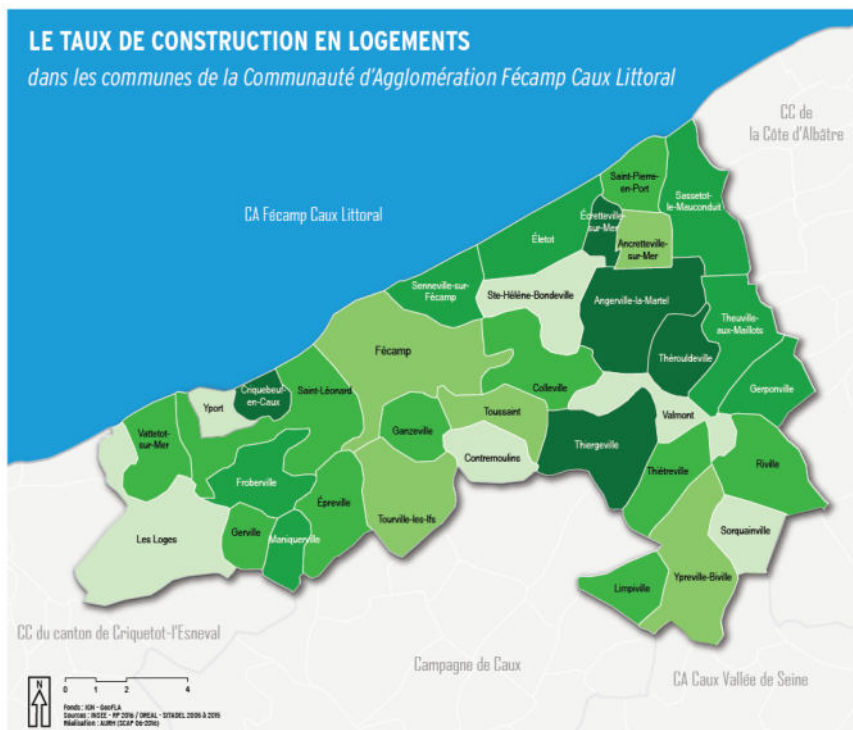
Il est à noter que, globalement, le marché est très local puisque la majorité des ménages qui construisent dans l'intercommunalité est originaire du territoire, en particulier de la commune de Fécamp où le poids de ménages candidats à l'accession est important.

Pour ce qui concerne le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral, 64 % des ménages qui y font construire un logement sont originaires du territoire (464 pétitionnaires), dont la moitié de la commune de Fécamp. 10 % sont originaires de la CODAH (soit 49 ménages). Enfin, le reste des pétitionnaires est originaire principalement des EPCI les plus proches (ancienne communauté de communes du canton de Valmont, 5 %, CC de Campagne de Caux, 5 %, CC de Criquetot-l'Esneval, 3 %).

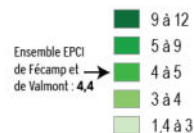
Il en est de même pour les pétitionnaires faisant construire dans le territoire de l'ancienne communauté de communes du canton de Valmont. 43 % sont originaires du territoire, 28 % de celle de l'ancienne Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral, 6 % de celle de la Côte d'Albâtre et 6 % de la Codah. Le reste des pétitionnaires est originaire principalement des EPCI les plus proches mais également pour 10 % d'entre eux d'Île-de-France.

LE TAUX DE CONSTRUCTION EN LOGEMENTS

dans les communes de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral



Nombre de constructions*
de logements pour 1000 habitants



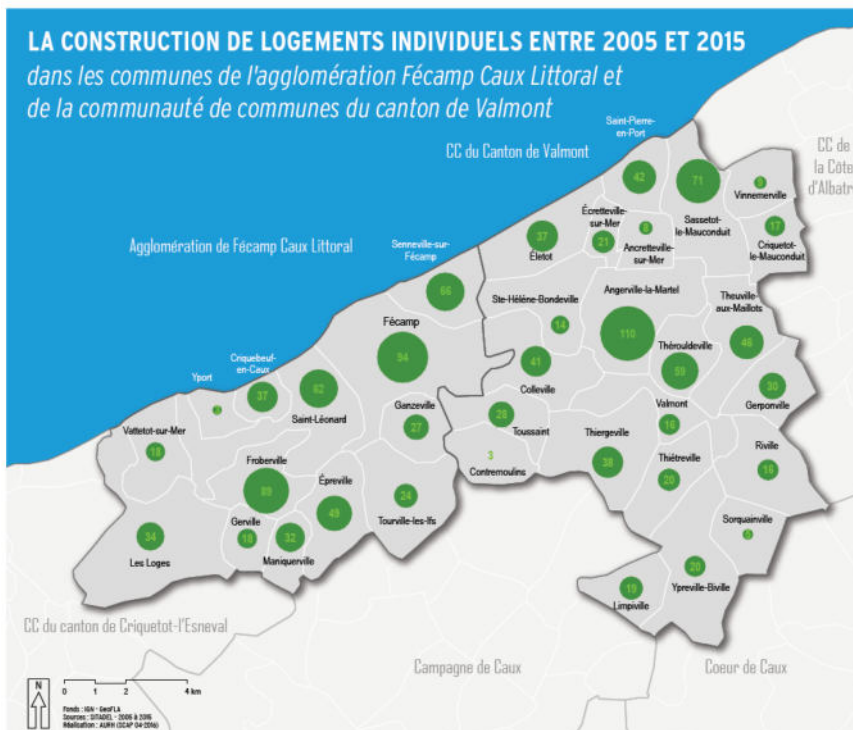
* Nombre moyen annuel de logements
construits entre 2005 et 2015

Éléments de contexte

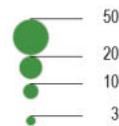


LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS ENTRE 2005 ET 2015

dans les communes de l'agglomération Fécamp Caux Littoral et
de la communauté de communes du canton de Valmont



Nombre de logements individuels
mis en chantier entre 2005 et 2015



Éléments de contexte



The left chart is a stacked bar chart showing the number of companies by type (Collectif in red, Individuel in green) from 2005 to 2015. The y-axis represents the number of companies, ranging from 0 to 450. The right chart is a line graph showing the total number of companies (blue line) from 2005 to 2015. The y-axis represents the number of companies, ranging from 0 to 450.

Année	Individuel	Collectif	Total
2005	95	215	310
2006	165	235	400
2007	140	85	225
2008	90	85	175
2009	125	0	125
2010	120	0	120
2011	140	55	195
2012	100	10	110
2013	155	10	165
2014	45	45	90
2015	85	0	85

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COLLECTIFS ENTRE 2005 ET 2015

dans les communes de l'agglomération Fécamp Caux Littoral et de la communauté de communes du canton de Valmont

CC du Canton de Valmont

CC de la Côte d'Albatre

Agglomération de Fécamp Caux Littoral

Yport

Vattetot-sur-Mer

Créqueville-en-Caux

Saint-Léonard

Fécamp

Gancoville

Forbeville

Les Loges

Gerville

Maniquerville

Épreville

Tourville-les-Îles

Sennecamp

St-Hippolyte

Colleville

Toussaint

Contremoulins

Thiergeville

Thiéville

Sorquerville

Ypreville-Biville

Limpville

Valmont

Geponville

Thérasville

Angerville-la-Martel

Étrot

Écretteville-sur-Mer

Ancretteville-sur-Mer

Sassetot-le-Mauconduit

Cricketot-le-Mauconduit

Therville-aux-Moines

Saint-Pierre-en-Port

Vinemerville

CC du Canton de Criquetot-Pesneval

Campagne de Caux

Cœur de Caux

Nombre de logements collectifs mis en chantier entre 2005 et 2015

50
20
10
2

Nombre de logements mis en chantier indiqués quand il est supérieur ou égal à 10

Éléments de contexte

Communes
Intercommunalités
Hors zone d'étude

0 1 2 4 km

Fonds : IGN - GeoFLA
Logement : TERRA - 2006 à 2015
Mise à jour : AURH (SCAP 04/2016)

AURH
Agence d'Urbanisme
de la Région de l'Avance
et du Littoral de la Seine

Evolution de la construction entre 2005 et 2015

	Commune de Fécamp			Commune de Valmont			CA Fécamp Caux Littoral		
	Ind	Col	Total	Ind	Col	Total	Ind	Col	Total
2005	6	216	222	1	0	1	89	222	311
2006	15	224	239	3	0	3	161	236	397
2007	16	48	64	2	0	2	132	85	217
2008	4	50	54	4	0	4	84	90	174
2009	11	0	11	2	0	2	118	4	122
2010	11	0	11	0	0	0	119	0	119
2011	6	56	62	1	0	1	135	56	191
2012	5	7	12	0	0	0	93	11	104
2013	11	8	19	2	0	2	155	8	163
2014	4	46	50	1	0	1	37	46	83
2015	7	5	12	0	0	0	79	5	84
Total 2005/2015	96	660	756	16	0	16	1 202	763	1 965
Moyenne/an	8,7	60,0	68,7	1,5	0,0	1,5	109,3	69,4	178,6

Source : SITADEL

2. LE MARCHÉ DU LOGEMENT ANCIEN : DES BIENS ACCESSIBLES

Les prix mentionnés sont issus des bases Perval 2016.

Le marché des appartements n'est présent que sur Fécamp. Les appartements se négocient à un prix moyen de 1 360 € le m². Le prix moyen est identique quelle que soit la taille des logements.

L'offre est essentiellement constituée de biens de taille moyenne (T3) mais les biens de taille plus importante sont aussi bien présents.

Le marché de la maison individuelle est présent dans l'ensemble des communes ; une grande majorité de biens est malgré tout localisée à Fécamp où l'offre est constituée à la fois de maisons de ville de petite taille (inférieure à 70 m²) et de maisons cossues à prix élevés. Le prix moyen des biens analysés ressort à un peu plus de 112 000 € en 2015, les prix oscillent dans une fourchette comprise entre 82 500 € et 147 200 €.

À l'échelle de l'agglomération de Fécamp Caux Littoral dans son périmètre avant le 31/12/2016, les statistiques issues des bases notariales estiment le prix moyen des biens à 125 000 €, la fourchette des prix est comprise entre 89 000 € et 165 000 €. À l'échelle de l'ancien territoire de l'intercommunalité du canton de Valmont, les prix sont légèrement supérieurs avec une moyenne à 135 000€. Les prix de cession sont majoritairement compris entre 102 000 € et 167 000€.

Concernant les terrains à bâtir, qui constituent une offre importante sur le territoire, les chiffres avancés sont ceux recensés à partir des prix proposés dans les différentes opérations. Il en ressort un prix moyen de 65 500 € pour une parcelle moyenne de 1 300 m², soit un prix de 50 € / m².

Appartements offerts à la vente dans la CA Fécamp Caux Littoral

	T1/T2	T3	T4/T5	TOTAL
Nombre	13	35	20	68
SH	53	65	71	68
Prix	83 970	102 195	109 505	104 694
Prix/m ²	1 584	1 572	1 542	1 540

(Source : enquête Internet 2016 - échantillon 130 offres)

Maisons offerts à la vente dans la CA Fécamp Caux Littoral

	T3	T4	T5	T6	T7 et +	TOTAL
Nombre	7	18	21	12	18	76
SH	54	85	105	145	168	117
Prix moyen	88 990	144 450	165 050	255 700	268 440	191

(Source : enquête Internet 2016 - échantillon 130 offres)

3. LE MARCHE PRIVE LOCATIF

Dans l'intercommunalité, la majorité des biens proposés à la location sont localisés dans la commune de Fécamp. Il s'agit pour plus de la moitié d'appartements. Le loyer moyen des appartements est de 513 € pour 57 m², soit 9 € le m².

En maison individuelle, le loyer moyen est de 652 € pour 89 m², soit 7,30 € le m².

Hors de la commune centre, les biens proposés à la location se répartissent de manière équilibrée entre maisons et appartements. En maison individuelle, le loyer moyen s'échelonne entre 605 et 800 €. En appartement, le loyer moyen s'élève à 518 € pour 50 m², soit 10,4 € le m². Ce chiffre semble relativement élevé eu égard au marché fécampois.

L'indice des loyers de marché publié par CLAMEUR annonce à un loyer de marché de 7,7 € le m² à l'échelle de la ville et un chiffre presque identique à l'échelle de l'agglomération (7,9 €). Selon cette même source les loyers moyens seraient en baisse de 1,7 à l'échelle de l'agglomération depuis 1 an tandis qu'ils stagnent à Fécamp.

Offres de location de maisons dans la CA Fécamp Caux Littoral

	T3	T4	T5 et plus	TOTAL
Nombre	6	7	7	20
SH	63	84	116	89
Prix moyen	541	641	758	652

Offres de location d'appartements dans la CA Fécamp Caux Littoral

	T1	T2	T3	T4	TOTAL
Nombre	5	22	37	12	76
Surface habitable	24	45	61	79	57
Loyer moyen	357	446	552	598	513
Loyer moyen/m ²	14,9	9,91	9,0	7,57	9,0

3 LE PARC PRIVE : L'IMPORTANCE DE L'HABITAT DEGRADE

1. L'HABITAT DEGRADE : UN PHENOMENE FECAMPOIS

À l'échelle de l'agglomération de Fécamp dans son périmètre antérieur au 1er janvier 2017, le bilan des aides octroyées par l'ANAH révèle la faible mobilisation des fonds pour l'amélioration du parc de logements. En dehors du dispositif d'OPAH RU à Fécamp (2009-2014), on comptabilise une vingtaine de dossiers aidés par l'ANAH en moyenne par an. Il s'agit principalement d'aides pour des travaux liés à la précarité énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et pour des propriétaires occupants. Cette faible mobilisation n'est pas nécessairement le signe de besoins limités, il convient donc d'explorer d'autres éléments pour qualifier la situation du territoire.

L'outil de repérage du parc privé potentiellement indigne permet de considérer l'importance du phénomène d'habitat dégradé sur le territoire. Plus de 370 logements sont identifiés dont 279 à Fécamp. Cela représente 3,7% des résidences principales du territoire (3,9% à l'échelle du département). L'exploitation de cette donnée montre qu'en valeur relative, ce parc n'est pas sur-représenté à l'échelle de l'agglomération (4,1 % des résidences principales) ou de la ville de Fécamp (4,7 %) puisque le taux de logements ainsi qualifiés est proche de celui constaté à l'échelle du département (4,2 %). Plus finement, il apparaît que 75 % des logements ainsi signalés sont localisés sur la ville de Fécamp avec une représentation dominante du parc individuel. Au sein de la ville, les secteurs les plus touchés sont ceux situés autour de la Bénédicte, Val aux Clercs et Saint Benoit/Saint Ouen qui se situent en dehors du périmètre de l'OPAH-RU terminée en 2014.

D'autre part, l'agglomération compte 175 copropriétés au total dont 155 à Fécamp. Le pré-repérage de l'ANAH met en évidence 44 copropriétés fragiles à l'échelle de l'agglomération dont 43 pour la ville de Fécamp, parmi lesquelles 18 sont très dégradées (repéré dans le niveau C et D de dégradation).

2. REQUALIFIER ET AMELIORER LA QUALITE DU PARC A TRAVERS UNE OPAH-RU

L'OPAH avait pour objectif de poursuivre l'effort d'amélioration du parc déjà engagée avec un volet coercitif plus important. L'OPAH-RU 2009 - 2014 fait donc suite à cette démarche et a été souhaitée par la municipalité en place au moment de la signature pour reconquérir les quartiers anciens de la ville en s'attaquant aux « points durs » de l'habitat ancien dégradé. Elle devait ainsi s'accompagner d'une combinaison de dispositifs coercitifs : ORI (opérations de restauration immobilière,) ZAC et ORFO (opération de ravalement de façades obligatoire.)

Des objectifs ambitieux avaient été confiés à ce dispositif. Ils n'ont cependant pas eu tous les effets escomptés.

Bilan des logements traités et financés dans le cadre de l'OPAH

	Objectifs initiaux	Dossiers financés
Propriétaires occupants	110	38
Propriétaires Bailleurs	270	19

Ce bilan a été amélioré par l'élargissement du périmètre de l'OPAH en permettant de faire entrer dans le dispositif les propriétaires qui s'étaient déjà manifestés auprès de l'opérateur sans provoquer de réel engouement de la part des Fécampoises résidant en dehors du périmètre initial. Ces résultats montrent l'importance de développer un volet coercitif après des procédures incitatives longues.

Le régime d'aide a en revanche bien ciblé les Propriétaires Occupants car environ 65 % des dossiers ayant reçu des subventions concernaient des propriétaires occupants. Au sein de l'OPAH-RU, on observe un succès particulier de l'aide en faveur des travaux d'autonomie des propriétaires occupants (70 % de l'objectif atteint d'après le bilan global de Page 9) mais un faible résultat pour les aides aux réhabilitations classiques ou liés à la salubrité/sécurité.

Globalement, l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'ORFO est jugée satisfaisante (86 % au moment du dernier bilan quantitatif avec des dossiers toujours en cours). Il ne reste que 26 immeubles à traiter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'ORFO, mais il reste encore 95 propriétaires à convaincre pour finaliser l'ensemble des immeubles compris dans le périmètre de l'ORFO, si la ville souhaite traiter intégralement le périmètre défini.

Des enveloppes de subventions peu consommées, notamment en direction des propriétaires bailleurs, cœur de cible initial des dispositifs. Tous financements confondus pour les subventions ANAH, Ville et Département du dispositif de l'OPAH-RU, seul 19 % des enveloppes prévisionnelles ont été consommées dans le temps de la convention (30 % pour les PB et 13 % pour les PO). Il est important de noter que la raison principale des dossiers non aboutis (pour 45 % d'entre eux environs) est la non correspondance entre travaux à réaliser et travaux subventionnables.

Pour les propriétaires occupants, 51 % des contacts n'ont pas donné suite du fait de ressources trop élevées par rapport aux plafonds d'aide ANAH. Le revenu médian des habitants du quartier Centre leur permet d'être éligibles au titre des « ménages aux ressources modestes » mais ils dépassent les plafonds des ménages dits « très modestes ». Pour les ménages du Port l'écart est plus important puisqu'à partir de 2 personnes dans le ménage ils ne sont plus éligibles en tant que ménages modestes. Au regard des spécificités de la population fécampoise, il est donc pertinent d'interroger la capacité des autres partenaires financiers (Ville, Département) à compléter ces dispositifs par des subventions aux ménages aux ressources légèrement au-dessus des plafonds de l'ANAH, pour toucher plus de ménages et ainsi plus de logements des secteurs cibles.

Il en est de même sur l'orientation des aides de l'ANAH vers les propriétaires occupants, qui doit également être mise en perspective des réalités locales. A Fécamp, la part des locataires reste assez importante par rapport au reste du département (59 % contre 45,5 % dans le département) et en particulier pour les locataires privés (29 % contre 19 % pour le département).

Les professionnels de l'immobilier rappellent que les quartiers du centre (centre-ville ; port) sont ceux qui sont les plus demandés en location du fait de la proximité des services. Il y a donc un enjeu à déployer des appuis spécifiques aux propriétaires bailleurs pour garantir un logement locatif de qualité, à même de repeupler ces quartiers.

4 LE PARC LOCATIF SOCIAL : LA FRAGILITE SOCIO-ECONOMIQUE DES LOCATAIRES

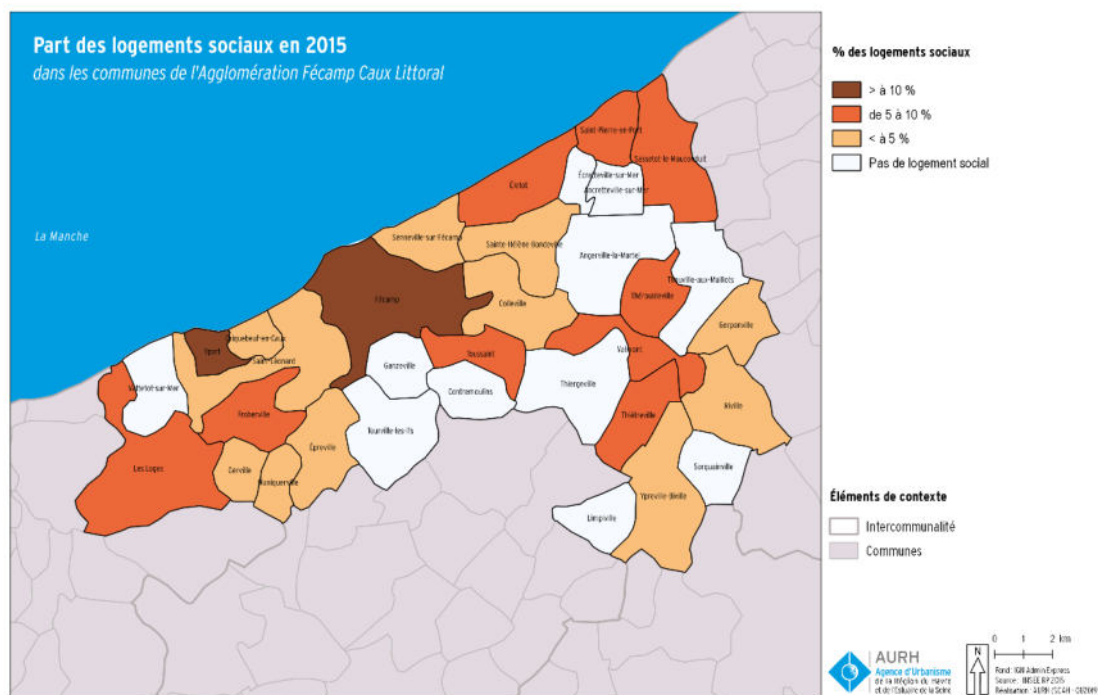
1. LA CONCENTRATION DU PARC A FECAMP

Le parc locatif social représente 16,6 % des logements de l'ensemble du territoire soit 2 878 logements. Globalement, le parc de logements sociaux de l'agglomération est majoritairement composé de logements collectifs (75% du parc) avec une majorité de logements de taille moyenne 3 et 4 pièces (65% du parc). Plus précisément, le logement collectif se concentre à Fécamp (82 % de logements collectifs) et, à l'opposé, près de 70 % de logements individuels se situent dans le reste du territoire.

Le parc social est majoritairement implanté à Fécamp qui concentre 88 % des logements sociaux de l'agglomération soit 2 553 logements. Une offre de logement social est également disponible dans d'autres communes de l'agglomération. Le parc social représente 15% du parc de résidences principales d'Yport soit 58 logements sociaux, 9% à Valmont soit 36 logements, 8% à Sassetot-le-Mauconduit soit 35 logements et 7,3% à Froberville soit une trentaine de logements.

Neuf bailleurs sont présents sur le territoire : HLM Immobilière de la Basse Seine est celui qui détient la part la plus importante du parc (62%) suivi de Seminor (19%) et Habitat 76 (12%).

Les logements sociaux dans l'agglomération Fécamp Caux Littoral



Les logements sociaux dans l'agglomération Fécamp Caux Littoral

Communes	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	% de logements sociaux
COLLEVILLE	339	15	4,4
ELETOT	297	19	6,4
EPREVILLE	429	5	1,2
FECAMP	10 735	2701	25,2
FROBERVILLE	487	32	6,6
GANZEVILLE	231	4	1,7
GERPONVILLE	185	5	2,7
GERVILLE	169	1	0,6
LOGES	547	24	4,4
RIVILLE	140	2	1,4
SAINTE-HELENE-BONDEVILLE	292	8	2,7
SAINT-LEONARD	867	37	4,3
SAINT-PIERRE-EN-PORT	651	23	3,5
SASSETOT-LE-MAUCONDUIT	727	37	5,1
SENNEVILLE-SUR-FECAMP	397	1	0,3
THEROULDEVILLE	286	18	6,3
THIETREVILLE	172	10	5,8
TOUSSAINT	329	19	5,8
VALMONT	484	38	7,9
YPORT	748	59	7,9
YPREVILLE-BIVILLE	245	12	4,9
Total général	18 758	3070	

Source : INSEE RP 2015 / RPLS 2018

Répartition des logements sociaux par catégorie énergétique (DPE)

Catégorie DPE	Nombre de logements concernés	% de logements concernés
A	22	0,7
B	75	2,4
C	1453	47,3
D	1195	38,9
E	235	7,7
F	55	1,8
G	12	0,4
sans objet	23	0,7
Total général	3070	100

Source : RPLS 2018

Répartition des logements sociaux par nombre de pièce

Logements	%
1 pièce	5,9
2 pièces	20,1
3 pièces	35,2
4 pièces	29,8
5 pièces	8,1
6 pièces	0,9
Total général	100,0

Source : RPLS 2018

Répartition des logements sociaux par type de financement

Financement	%
PLA-I	0,7
PLA LM	1,8
PLA Social	24,9
PLUS	8,6
PLS	0,7
Autre financement à partir de 1977	1,1
HLM/O	22,6
Autre financement à partir de 1977	39,5
Total général	100

Source : RPLS 2018

Sur Fécamp, on peut distinguer 5 sites principaux :

- Le Ramponneau (quartier prioritaire au titre de la politique de la ville),
- Le quartier Saint-Jacques,
- La tour Saint-Nicolas,
- Le Parc de la Rivière,
- Le quartier Saint-Benoît

Le quartier du Ramponneau a bénéficié du programme de renouvellement urbain de l'ANRU. Les principaux objectifs du PRU concernaient :

- Le renforcement de la mixité sociale par la diversification de l'habitat ;
- Le traitement qualitatif des espaces extérieurs publics et privés ;
- L'amélioration de la sécurité et du confort des habitants ;
- Le désenclavement du quartier.

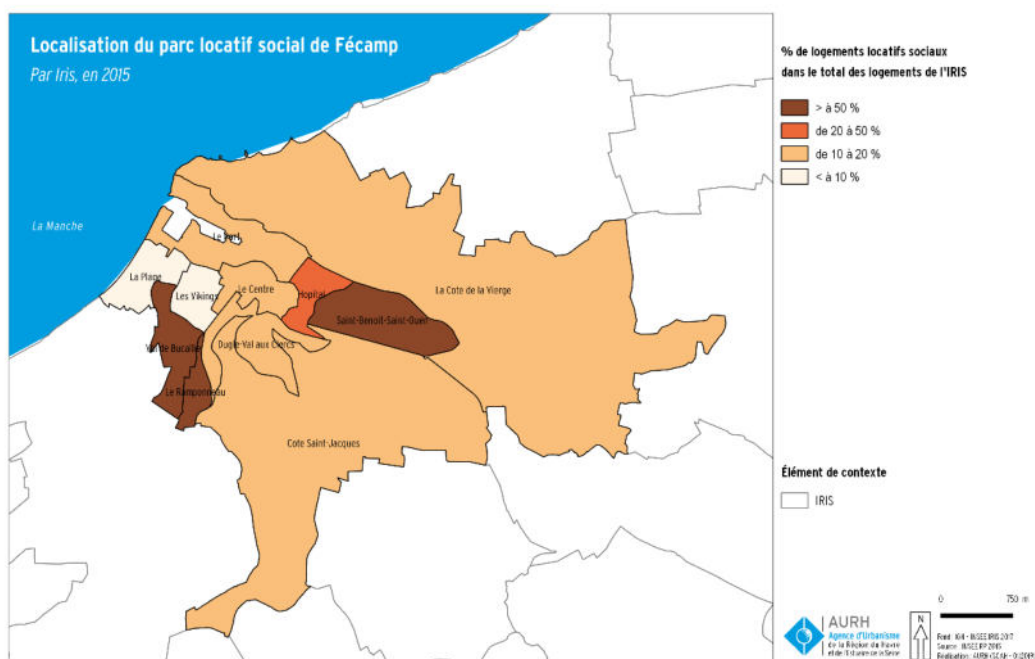
Ce projet urbain reposait sur 4 axes fondateurs :

- La création d'axes structurants pour désenclaver le quartier et faciliter la circulation au sein du quartier entre les fronts bâtis ;
- Le traitement des entrées du quartier pour améliorer la liaison avec le reste de la ville ;
- La réalisation d'un parc urbain
- L'amélioration des interrelations entre les micros quartiers

Les objectifs chiffrés de cette opération étaient de démolir 107 logements et de reconstruire 107 logements hors du site, de construire 20 maisons en accession sociale à la propriété et 30 logements à loyers libres sur le site, de réhabiliter et résidentialiser 1098 logements. L'opération montre ses premiers signes de réussite puisque le taux de rotation dans les logements y est passé de 11 % environ à 8 % après l'opération de renouvellement urbain.

A noter que la reconstitution s'est réalisée hors site, ce qui a permis de développer une offre locative en individuel sur le plateau Saint Jacques à Fécamp (70 logements) et une offre en collectif dans le centre-ville (37 logements rue de la Mer, rue des Prés).

Le parc locatif social à Fécamp



2. L'OCCUPATION SOCIALE : UNE MAJORITE DE PETITS MENAGES ET UNE FRAGILITE SOCIO-ECONOMIQUE DES LOCATAIRES

Les éléments concernant l'occupation du parc social sont issus de l'exploitation du fichier FILOCOM 2015 (Filocom 2015, MEDDE d'après DGFIP). Ils ne concernent que le parc de la commune de Fécamp (88 % des logements sociaux de l'ensemble du territoire).

C'est un parc destiné à accueillir des familles, puisque près de 4 logements sur 10 comptent 4 pièces ou plus. A noter toutefois que 30 % des logements ne comptent qu'une à deux pièces.

En termes d'occupation du parc, deux logements sur trois, à l'image de l'ensemble des logements sociaux de Seine-Maritime, n'abritent que des petits ménages (1 et 2 personnes) et les ménages comptant 4 personnes et plus ne représentent qu'à peine 18 % des occupants.

Ces observations peuvent s'expliquer en partie par un âge moyen des locataires relativement élevé (53 ans) et les plus de 60 ans représentent le tiers des ménages occupants. Les moins de 25 ans ne représentent quant à eux qu'à peine plus de 3 % des locataires.

Ceci est confirmé par une forte stabilité des locataires : près de quatre locataires sur dix occupent leur logement depuis plus de 10 ans, ceci confirmant que le parc social a perdu en partie sa fonction de logement occupé pendant une période relativement limitée au cours d'un parcours résidentiel.

Le niveau de ressources des locataires est particulièrement faible : 15 700 € en moyenne contre près de 20 000 € dans le parc locatif privé.

57 % ont un revenu inférieur à 60 % du plafond HLM, soit 5 points de plus que dans l'ensemble du parc social de Seine-Maritime, et plus du tiers inférieur à 40 % du plafond.

Le diagnostic infra-urbain conduit par l'INSEE en 2015 montre que certains quartiers de la ville présentent des écarts de développement significatifs avec la moyenne. On note ainsi que deux quartiers se détachent en plus des zones déjà identifiées comme le Ramponneau ou la tour Saint-Nicolas et la cité Miquelon, il s'agit des quartiers Saint Benoist et du quartier Saint Jacques qui a la particularité d'être un quartier récent qui a accueilli un nombre important d'habitants du Ramponneau relogés dans le cadre des démolitions du Programme de Rénovation Urbaine. En dehors du secteur du Ramponneaux, il est important de montrer que ces poches de pauvreté, ne sont identifiées comme prioritaires en matière de politique de la ville.

A l'inverse le diagnostic infra urbain de l'INSEE décrit une forme de fragilité des ménages dans certains secteurs peu pourvus en logement social. En particulier, l'IRIS « centre-ville » (Saint Etienne, Abbatale et rues adjacentes) présentent des indicateurs de revenus dans la moyenne de la ville mais avec un taux de chômage de 5 points supérieurs à la moyenne communale, et des profils de ménages fragiles sur le plan des revenus (10% allocataires du RSA - le plus haut taux et celui du Ramponneau : 11,3%). Dans ce secteur, on compte moins de 5% de logements sociaux.

3. LA DEMANDE SOCIALE : UNE PRESSION LIMITEE

L'analyse du fichier national d'enregistrement (SNE - Numéro unique) fait état de 655 demandes de logement social enregistrées fin 2017 dans l'ensemble de l'agglomération. Les demandes nouvelles représentaient à cette date deux tiers des demandes, pour un tiers seulement de demandes de mutations.

Les demandeurs sont plutôt des petits ménages (70 % ne comptent qu'une ou deux personnes), de tous âges, avec toutefois un peu plus de ménages âgés de moins de 34 ans ou de plus de 60 ans. Leur niveau de ressources est plutôt faible, 95 % des demandeurs ayant des ressources inférieures ou égales au PLAI.

Enfin, la moitié des demandeurs ont des ressources inférieures à 1 000 € mensuels.

On retrouve ces différents constats dans les entretiens menés auprès des professionnels : une offre de petits logements manque sur le territoire pour loger des personnes seules très modestes.

Évolution du nombre de demandes de logements sociaux en instance

	2015	2016	2017	évolution 2016/2017
Demandes nouvelles	435	474	406	-14,3
Demandes de mutations	236	255	249	-2,4
TOTAL Fécamp Agglomération	671	729	655	- 10
TOTAL Seine-Maritime	36 738	38 032	38 949	2,4

5 HEBERGEMENTS ET ACCUEIL SPECIFIQUES

1. LES PERSONNES AGEES

Une progression des plus de 60 ans

La population âgée de 60 ans ou plus, 10 884 personnes en 2015, représente un quart de la population, à l'image de l'ensemble de l'Estuaire ou de la Normandie. (9 917 en 2010)

Leur nombre tend à augmenter régulièrement. Il a progressé de 970 personnes environ en 5 ans, dont une centaine de personnes âgés de 75 ans ou plus. Toutefois, le rythme de vieillissement est peu différent de celui observé dans l'ensemble de la Seine-Maritime.

Une majorité de propriétaires-occupants

Dans l'ensemble de la communauté d'agglomération, la part des ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans est de 30 %.

Les ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus sont au nombre de 1 770, soit 10 % environ des ménages du territoire. C'est dans ce groupe d'âge que la solitude est la plus importante : près de 70 % de ces ménages de plus de 80 ans ne sont en effet composés que d'une seule personne.

C'est également dans ce groupe d'âge que la probabilité de dépendance est la plus élevée et que la question du maintien à domicile (ou du maintien à domicile sans aide) peut se poser.

Hors, ces ménages sont à plus de 50 % propriétaires-occupants ; ils vivent en grande majorité en logement individuel : c'est le cas de 9 ménages âgés de plus de 80 ans sur 10 dans les communes péri-urbaines.

Dans la commune de Fécamp, les ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 80 ans vivent pour 56 % en appartement, où la part des propriétaires est plus faible : 26 % de ces ménages seulement sont propriétaires de leur logement.

À l'opposé, à Fécamp, 9 personnes âgées de 80 ans ou plus sur 10 sont encore propriétaires-occupants dans l'habitat individuel.

Des ressources peu différentes de celles de l'ensemble des ménages

Les revenus disponibles des ménages de plus de 75 ans sont proches de ceux des ménages du territoire. En 2015, le niveau médian de revenu disponible par Unité de Consommation pour un ménage dont le référent fiscal a plus de 75 ans s'élevait à 19 861€. Pour l'ensemble des ménages du territoire, le revenu disponible médian par UC était de 19 113€.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - 2013

Une offre conséquente d'hébergement dédié aux personnes âgées

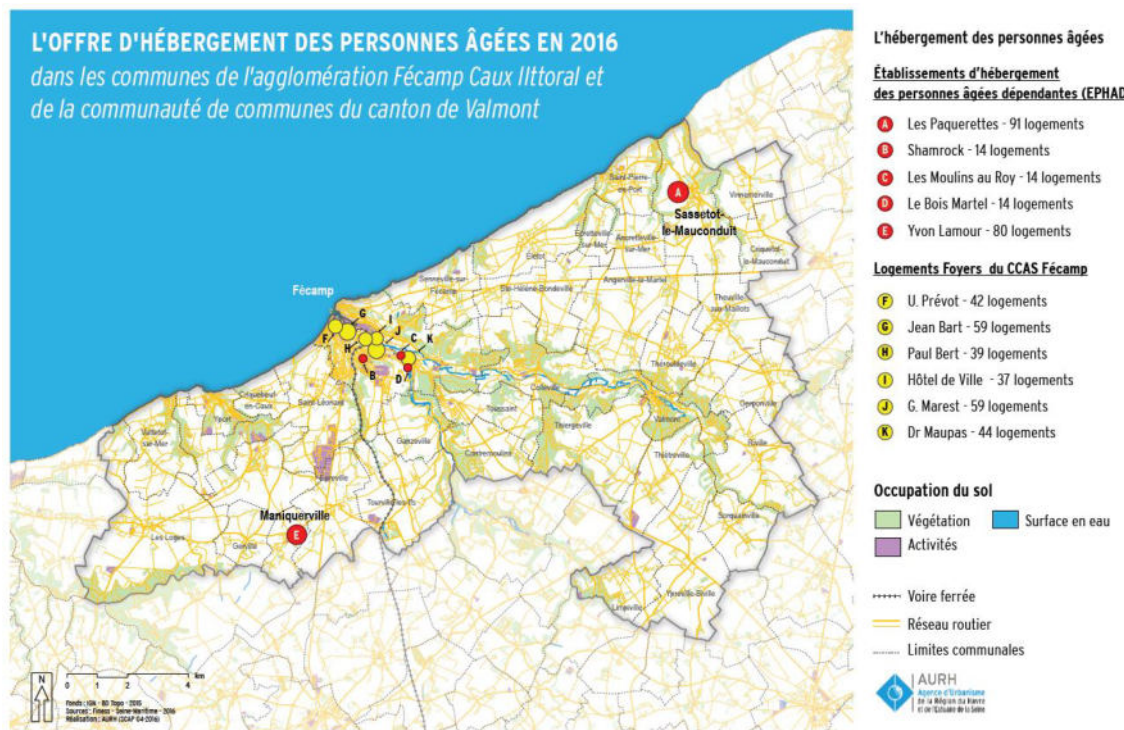
Sur le territoire on compte :

- 6 logements-foyers à Fécamp pour un total de 282 logements,
- 5 EHPAD dont 3 à Fécamp pour un total de 291 places.

Les logements-foyers s'adressent aux personnes âgées valides. Ils offrent des appartements de type studio ou T1 bis, ouvrant droit à l'APL, ces logements étant complétés par une offre de services optionnels. Ils sont gérés par le CCAS. L'ensemble du parc de logements-foyers est situé dans la commune de Fécamp.

Les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont situés à Fécamp pour trois d'entre-deux. Ces derniers sont gérés par le centre hospitalier de Fécamp et offrent un total de 42 places. Les deux principaux établissements sont situés à Maniquerville pour le premier, qui dépend également du centre hospitalier de Fécamp, et Sassetot-le-Mauconduit pour le second, qui est un établissement privé.

Le territoire dispose d'une offre d'environ 150 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, soit un niveau supérieur à celui de l'ensemble de la Seine-Maritime.



2. LES PERSONNES HANDICAPEES

L'offre médico-sociale en structures d'hébergement peut prendre différentes formes selon les publics auxquels elle s'adresse. Au 1er janvier 2017, le Département de la Seine-Maritime dispose de 92 établissements pour un total de 2 946 places en foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé ou accueil temporaire et de jour.

La ville de Fécamp compte 3 lieux d'hébergements (2 foyers d'hébergement et 1 foyer de vie) pour un total de 57 places d'hébergements ainsi qu'un lieu d'accueil de jour offrant 49 places. Le territoire dispose aussi d'une place d'accueil temporaire pour adultes handicapés.

3. LES PERSONNES DEFAVORISEES

L'offre en structures d'hébergement peut prendre différentes formes selon les publics auxquels elle s'adresse.

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) comprennent à la fois des centres d'accueil (sans hébergement) et des centres d'hébergement (collectif ou diffus). Ces structures offrent une prise en charge de courte durée (6 mois renouvelables une fois). Sur le territoire de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral, 8 places d'urgence à l'année sont offertes sous subvention, à destination des femmes isolées avec ou sans enfant (association l'Oasis). Une dizaine de places non pérennes sont également offertes en hiver par l'association ASTU.

Concernant l'offre en logements adaptés, le dispositif d'allocation logement temporaire (ALT) représente 15 logements sur l'intercommunalité. L'ALT est une aide au logement versée aux organismes, associations ou CCAS qui s'engagent à accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonomes en insertion. Le logement temporaire doit être une étape de transition pour aboutir à un logement durable et autonome. Il nécessite la mise en place d'un accompagnement social afin d'évaluer la situation et de mettre en place les dispositions qui s'imposent.

Les maisons-relais (ou pensions de famille) accueillent sans limitation de durée des personnes défavorisées dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type CHRS. Il existe 18 places à Fécamp (maison-relais Rose Anais Habitat et Humanisme). Il existe enfin une offre de foyers jeunes travailleurs destinée aux femmes, assurée par l'association l'Oasis pour 14 places.

4. LES GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Seine-Maritime 2012-2017 a été approuvé par l'État et le Département par arrêté conjoint le 14 janvier 2013. Il est à noter que ce schéma départemental est actuellement en cours de révision.

Parmi les grandes lignes des prescriptions de ce schéma, il est fait obligation aux communes de l'arrondissement du Havre de plus de 5 000 habitants, c'est le cas de Fécamp, de réaliser des places d'accueil pour les gens du voyage. Pour Fécamp, la prescription était de 40 places. En ce qui concerne les grands passages, la prescription était de réaliser une aire.

Une analyse des besoins a été réalisée afin de réviser le schéma précédent.

Il en ressort 3 types de besoins :

- Les passages courants ;
- Les grands rassemblements ;
- La sédentarisation.

Une aire d'accueil pour les passages courants a été réalisée par la commune de Fécamp et mise en service en 2007. Elle offre 40 places. À noter que la communauté d'agglomération ne détient pas jusqu'à présent cette compétence et c'était donc à la commune, Fécamp en l'occurrence, de prendre en charge la réalisation de l'aire afin de répondre aux obligations du schéma départemental des gens du voyage.

Concernant les grands passages (groupes pouvant aller jusqu'à 200 caravanes et qui ont une préférence pour la façade maritime). Un dispositif pour les grands passages est opérationnel depuis 2007 dans le Pays des Hautes Falaises. Chaque intercommunalité prend à sa charge à tour de rôle les coûts induits par l'installation temporaire d'une aire de grand passage partiellement compensés par la redevance versée par les gens du voyage. Cette organisation constitue une réponse satisfaisante aux demandes formulées par les associations représentant les gens du voyage.

6 BESOINS EN MATIERE DE LOGEMENTS / DIAGNOSTIC DU MARCHE FONCIER ET DU LOGEMENT

1. L'HYPOTHESE DU SCOT : UNE PRODUCTION ANNUELLE DE 240 LOGEMENTS

Le SCoT des Hautes Falaises propose une répartition de l'offre de logements à échéance 2025. Pour Fécamp Caux Littoral, ce chiffre s'élève à 237 logements par an.

Ce chiffre est lié à l'ambition que les élus ont souhaitée donner pour le territoire. Cependant, lors de la dernière décennie ce chiffre n'a que rarement été atteint. En moyenne, le territoire produit 200 logements neufs par an. Plus précisément, on peut distinguer deux périodes : entre 2000 et 2007, le rythme de construction se situait en moyenne autour de 230 logements par an, il a diminué à 150 en moyenne à partir de 2008, ce qui est plus faible que les objectifs fixés par le SCoT des Hautes Falaises.

2. COMBIEN DE LOGEMENTS POUR DEMAIN ?

Afin de tenir compte des évolutions démographiques, nous proposons d'estimer de manière théorique les besoins en logements de l'agglomération afin de pouvoir comparer ce chiffre aux besoins projetés du SCoT.

Trois facteurs peuvent générer des besoins en logements sans évolution de la population :

- La variation du nombre moyen d'occupants par logement ;
- La variation du parc de logements vacants et de résidences secondaires ;
- Le remplacement des logements désaffectés.

La baisse du nombre d'occupants par logement

C'est le facteur majeur en matière de besoins en logement parmi les trois. La baisse continue du nombre moyen d'occupants par logement génère un besoin de logements supplémentaires pour continuer à loger le même nombre d'habitants. L'origine de cette baisse est d'ordre sociologique et médical. L'évolution des mœurs, des habitudes et les progrès de la médecine aboutissent directement ou indirectement à diminuer le nombre moyen d'occupants par logement.

La population du territoire tend à vieillir : si la part des moins de 15 ans a encore progressé depuis 5 ans, en lien avec l'arrivée de familles constituées (+ 5,7 %), c'est celle des plus de 60 ans qui a le plus augmenté : + 1 000 personnes depuis 2007 dont 390 âgées de 75 ans ou plus. Ce vieillissement se traduit en général par une diminution du nombre de personnes par logement et par là même des situations de sous-occupation du parc : près de 60 % des logements en 2012 étaient ainsi sous-occupés (un peu moins néanmoins que 5 ans auparavant), signe d'un possible renouvellement des ménages dans le marché de l'occasion.

En effet, le nombre moyen d'occupants par logement est passé de 2,55 en 1999 à 2,27 en 2012. Cette baisse n'est cependant pas linéaire et l'on note une quasi stabilité entre les deux derniers recensements de 2007 et 2012.

Pour le calcul du besoin en logement nous proposons de considérer une moyenne entre la tendance de long terme 1999 - 2012 (TCAM : taux de croissance annuelle moyen - 0,89 %) et celle constatée sur une période récente mais courte 2008 - 2012 soit un TCAM de : - 0,26 %.

À échéance 2030, nous proposons un TCAM de - 0,5 % soit une taille moyenne des ménages estimée à 2,15.

Ainsi, pour continuer à loger la population de 2012, le seul desserrement des ménages générerait un besoin de plus de 1 000 logements à l'horizon 2030, soit plus de 100 logements par an.

Des besoins en logements qui devraient s'amplifier, compte tenu de l'évolution démographique

En plus de ces besoins, il nous faut considérer les constructions nécessaires à l'accueil d'une population nouvelle. Si l'on suit l'évolution de la population sur une durée longue (1999-2012) on observe une progression de 0,2 % par an (taux de croissance annuel moyen). Sur cette base, et si nous prolongeons la tendance à 2030, les besoins en logements pour accueillir une population nouvelle s'élèveraient à **30 logements supplémentaires environ**.

La variation du parc de logements vacants et de résidences secondaires

La transformation d'une résidence principale en résidence secondaire ou en logement vacant va diminuer d'autant le parc de résidences principales et il faudra, par conséquent, construire autant de logements neufs pour compenser ces « disparitions » de résidences principales. Mais le mouvement peut aussi être inverse. Ainsi, la réhabilitation d'un logement vacant, dans le cadre d'une OPAH par exemple, pour être loué à l'année, permettra d'accroître le parc de résidences principales. Dans ce cas, la variation du parc vacant sera négative et ce seront donc autant de logements neufs en moins à construire.

Dans notre hypothèse, il a été considéré que le taux de logements vacants serait en légère baisse passant de 7,7 % du parc de logements à 7 %. Réduire ainsi ce taux implique de sortir de la vacance environ 80 logements.

Concernant les résidences secondaires, leur taux serait de 10 % du parc soit environ 1/2 point de plus que le chiffre calculé en 2012. Cela signifie que le territoire comptera environ 200 résidences secondaires supplémentaires soit une vingtaine par an.

Le remplacement des logements désaffectés

Le changement d'affectation d'un logement en bureau ou le regroupement de plusieurs petits logements en un seul ou encore la démolition d'une résidence principale vont générer, là encore, un besoin de construction de logements neufs pour compenser ceux qui auront disparu.

Comme pour la variation du parc de logements vacants et de résidences secondaires, le phénomène peut être inverse si un grand logement est divisé en plusieurs petits logements comme on peut parfois l'observer dans les OPAH. Dans ce cas, la variation sera négative et ce sera autant de logements en moins à construire.

Pour estimer cette évolution du parc, nous utiliserons le ratio communément admis de 0,15 % du parc de logements.

Le besoin annuel en logements lié au remplacement du parc désaffecté serait de 30 unités environ.

3. BILAN

Compte tenu de ces éléments, le besoin en logement serait **de 180 nouveaux logements soit 1800 logements sur l'exercice du PLUi**.

L'écart avec le chiffre proposé par le SCoT, qui propose de réaliser 240 logements par an, tient à l'hypothèse d'accueil de population prévue. La projection proposée par le SCoT conduirait à atteindre une population de 44 100 habitants environ là où une projection linéaire porterait la population à 41 000 habitants, l'hypothèse retenue.

La croissance de la vacance sur le territoire, le maintien d'un objectif de construction très élevé, inadapté aux besoins, conduirait à accroître la part de logements vacants sans pour autant permettre de loger les ménages qui sont présents sur le territoire ou qui sont attendus. Les choix à opérer en matière de construction résulteront donc d'une appropriation des objectifs de croissance démographiques. En effet, la répartition du volume de constructions doit pouvoir se faire sans remettre en question les équilibres de l'armature urbaine. Augmenter la population dans les bourgs ruraux sans équipements pourrait également avoir des conséquences pour le territoire en matière de réseaux (coûts des extensions et renforcement) ainsi qu'en matière d'équipements et services que pourraient solliciter les nouveaux habitants.



DONNEES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES

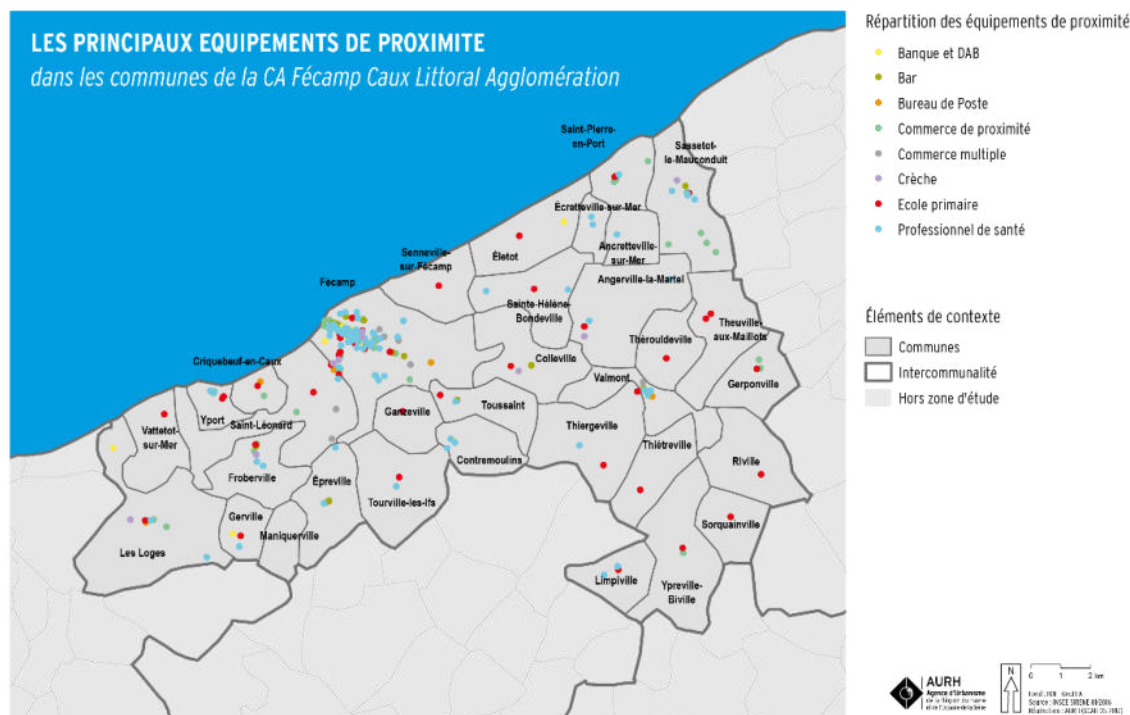
Avertissement - Dans ce chapitre ne sont pas abordés les équipements de transport, traités dans le chapitre « Constats et prévisions en matière de transports et de déplacements ».

1 EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

Le bassin de vie* de Fécamp, tel que défini par l'Insee, couvre un territoire quasiment équivalent à celui de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral, 9 habitants de l'EPCI sur 10 résidant dans le bassin de vie.

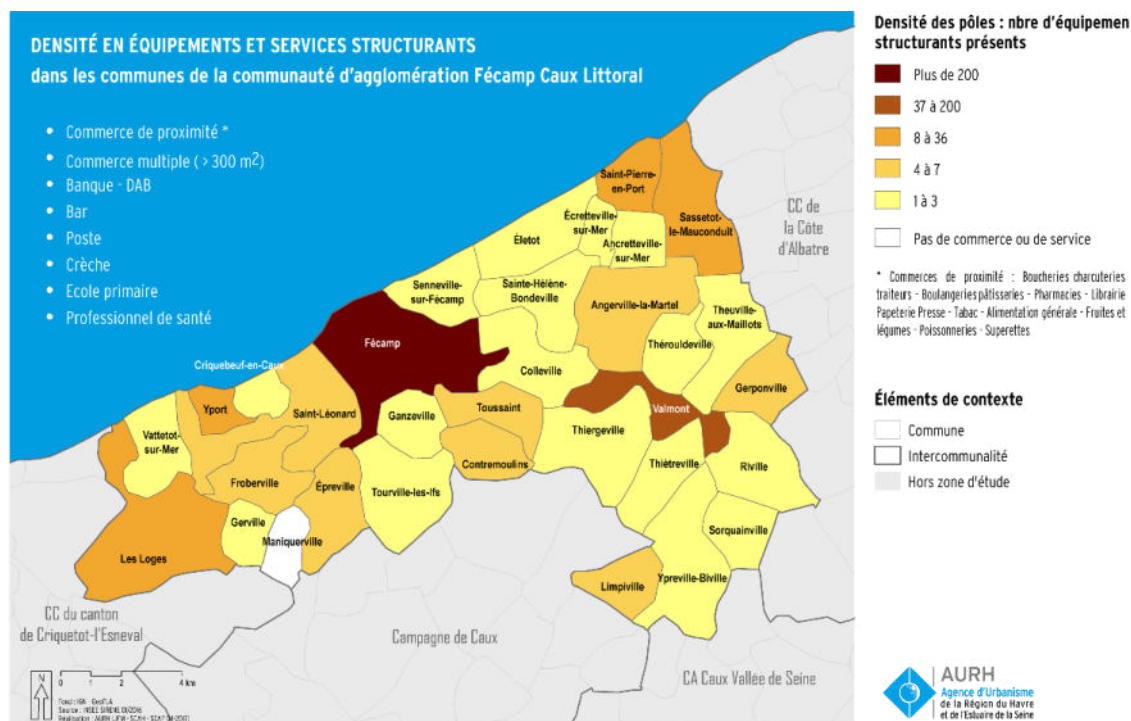
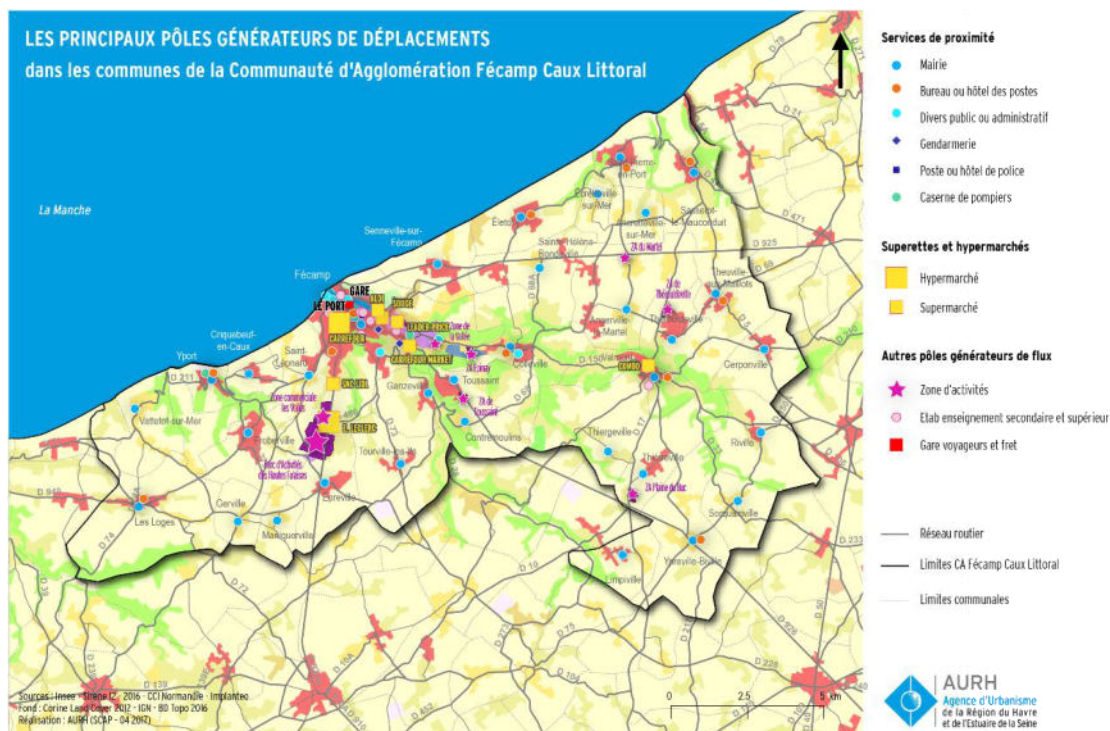
Le territoire de la communauté de l'agglomération Fécamp Caux Littoral compte 360 équipements de base permettant la constitution de pôles de proximité. La commune de Fécamp constitue le pôle principal. C'est la plus équipée, suivie de celle de Valmont.

L'ensemble des communes disposent d'au moins un des équipements, le plus souvent l'école (88 % des communes en disposent) ou un professionnel de santé (40 % des équipements de base retenus sont des professionnels de santé). On précisera toutefois qu'il s'agit pour 40 % de ces derniers de médecins généralistes qui sont en majorité installés dans la commune de Fécamp (64 % de l'ensemble des médecins généralistes du territoire). En dehors de Fécamp, 12 communes disposent d'un médecin généraliste.



(*) Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est animé par un pôle, commune ou unité urbaine, disposant d'un panier d'équipements intermédiaires.

Les équipements ayant servi à la définition des bassins de vie sont issus du fichier de la base permanente d'équipements (BPE) la plus récente.



Les pôles générateurs de déplacements portent essentiellement sur les motifs des flux quotidiens de personnes : écoles, travail, commerces et services, santé, loisirs. Tout naturellement, Fécamp et son agglomération concentrent l'essentiel des pôles générateurs de déplacements recensés sur le territoire. Pôle commercial et de services, le centre-ville conserve une attractivité réelle mais fragile au regard du dynamisme croissant de la zone commerciale de Saint-Léonard, autre pôle générateur de déplacements. Fécamp concentre en outre une part importante de l'emploi local, et les grands équipements structurants du territoire : collèges et lycées, hôpitaux et professions de santé, services publics.

En dehors de Fécamp, les bourgs des Loges, Yport, Valmont, Sassetot-le-Mauconduit et Saint-Pierre-en-Port constituent des pôles relais importants pour les communes limitrophes en créant des pôles de vie intermédiaires

2 EQUIPEMENTS ET SERVICES DE SANTE

Outre les médecins généralistes, l'ensemble des spécialités de ville sont concentrées à Fécamp. Cette concentration est liée à la présence dans la commune du centre hospitalier intercommunal qui regroupe trois pôles : médecine aiguë (81 lits), mère-enfant (33 lits), gériatrie (400 lits y compris les structures d'hébergement). Un centre de santé intercommunal a en outre été ouvert en 2014 à Fécamp, regroupant deux médecins généralistes

A noter la présence de deux Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) localisés à Saint-Léonard et Thiétreville. Un institut médico-éducatif est également implanté à Fécamp.

3 EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET DE FORMATION

Le territoire de la communauté d'agglomération bénéficie d'un bon niveau d'équipements scolaires, du premier degré au lycée.

Les effectifs restent globalement stables, quel que soit le niveau, ceci étant à relier à l'arrivée de nouveaux ménages dans les programmes neufs et le renouvellement des populations dans l'habitat ancien.

La diminution des effectifs affecte principalement la commune de Fécamp et dans une moindre mesure celles de sa périphérie.

4 EQUIPEMENTS CULTURELS

Dans la commune de Fécamp sont regroupés les équipements suivants :

- 1 théâtre,
- 1 cinéma (4 salles),
- 3 musées, dont celui de la Bénédicte, celui des Pêcheries, enfin le musée du chocolat
- 1 conservatoire de musique.

La commune de Fécamp dispose de 3 bibliothèques dont une située dans le quartier du Ramponneau.

8 autres communes disposent d'une bibliothèque, permettant ainsi un accès à la lecture publique :

- Angerville-la-Martel,
- Colleville,
- Életot,
- Sassetot-le-Mauconduit,
- Thiergeville,
- Théroutville,
- Toussaint,
- Ypreville-Biville.

A noter :

- Au bourg Sassetot-le-Mauconduit : la Maison des Croyances, vie d'antan et traditions du terroir
- A Thiétreville : la tenue annuelle des Fêtes Médiévales

5 EQUIPEMENTS SPORTIFS EN 2015 : PLUS DE 9 COMMUNES SUR DIX DISPOSENT D'UN EQUIPEMENT SPORTIF

L'ensemble du territoire compte 129 équipements sportifs dont un tiers est localisé à Fécamp.

Les équipements les plus fréquents sont les boulodromes qui équiperont 25 communes sur 33, ainsi que les plateaux et terrains de jeux extérieurs qui équiperont 23 communes sur 33.

Les équipements de type gymnase sont moins nombreux : 8 communes seulement en disposent.

Enfin, un peu plus de la moitié des communes dispose d'une salle non spécialisée où peut également être pratiquée une activité sportive.

CA Fécamp Caux Littoral		
	Nbre équipements	%
Boulodrome	29	22,3
Tennis	18	13,8
Centre équestre	1	0,8
Athlétisme	1	0,8
Parcours sportif/santé	2	1,5
Plateaux et terrains de jeux extérieurs	14	10,8
Salles spécialisées	2	1,5
Terrains de grands jeux	20	15,4
Salles de combat	2	1,5
Salles non spécialisées	18	13,8
Sports nautiques	2	1,5
Salles de remise en forme	1	0,8
Salles multisports (gymnase)	14	10,8
Baignade aménagée	4	3,1
Port de plaisance - Mouillage	1	0,8
Piscine	1	0,8
	130	100

Sources : Insee, base permanente des équipements 2015



DONNÉES ÉCONOMIQUES

1 LA POPULATION ACTIVE

1. LA POPULATION ACTIVE ET INACTIVE : DES EVOLUTIONS LIEES A L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La population active de la CA de Fécamp Caux Littoral s'établit à 17 399 individus en 2015. Celle-ci est restée stable entre 2010 et 2015 (+ 47 actifs).

À hauteur de 72,5 % de la population des 15-64 ans, la part d'actifs dans la population totale a progressé entre 2010 et 2015 ceci étant lié en partie à l'augmentation du nombre d'habitants de cette tranche d'âge. Le nombre des actifs ayant un emploi a cependant diminué durant cette période tandis que celui des chômeurs a progressé de près de 20%.

Au nombre de 6 588 individus en 2015, la population inactive a quant à elle diminué de façon significative entre 2010 et 2015 (- 8,4 %), notamment les retraités et autres inactifs tandis que la catégorie élèves/étudiants progressait d'environ 3%.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2010 et 2015

Population de 15-64 ans	2010 CA Fécamp Caux Littoral		2015 CA Fécamp Caux Littoral	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	24 540	100	23 988	100
Population active	17 352	70,7	17 399	72,5
dont actifs ayant un emploi	15 143	61,7	14 772	61,6
dont chômeurs	2 210	9,0	2 627	11,0
Population inactive	7 190	29,3	6 588	27,5
dont élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	1 892	7,7	1 955	8,1
dont retraités ou préretraités	2 886	11,8	2 396	10,0
dont autres inactifs	2 405	9,8	2 237	9,3

Source : Insee - CLAP - 31/12/2015

Le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes. Si jusqu'à 54 ans, le décalage est particulièrement notable (plus de 10 %), il se réduit de moitié lors des dix dernières années d'activité.

Les écarts entre les taux d'activité et d'emploi sont une expression de l'importance du chômage. Ils font apparaître pour la CA Fécamp Caux Littoral :

- Un chômage bien plus important pour la population féminine et cela à tous les âges ;
- Un chômage affectant les jeunes de moins de 25 ans, pour les hommes et bien plus encore pour les femmes.

En ce qui concerne le chômage au sens du recensement de la population (déclaratif), la CA Fécamp Caux Littoral avec 11% de chômeurs en 2015, se situe à un niveau comparable à celui du département de Seine-Maritime.

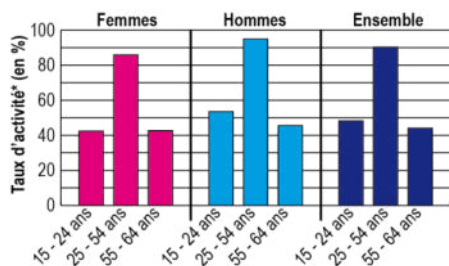
Le panorama socio-économique réalisé par Pôle emploi en 2016 permet de compléter ces informations par des données portant sur les personnes inscrites à Pôle emploi. Les informations sont communiquées au niveau des zones d'emploi, les communes de la CA Fécamp Caux Littoral appartenant à la zone d'emploi du Havre.

La zone d'emploi du Havre présente un taux de chômage plus important que celui observé à l'échelle du département, de la région et de la France métropolitaine.

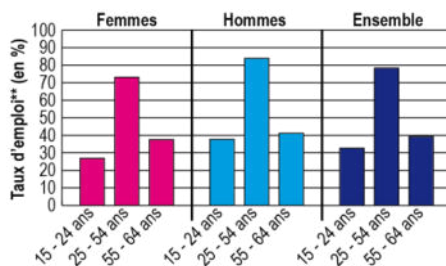
Population active et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2015

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	23 643	17 135	72,5	14 528	61,4
15-24 ans	4 131	1 992	48,2	1 345	32,6
25-64 ans	14 164	12 790	90,3	11 087	78,3
55-64 ans	5 348	2 353	44,0	2 097	39,2
Hommes	11 636	8 892	76,4	7 669	65,9
15-24 ans	2 174	1 163	53,5	821	30,4
25-64 ans	6 923	6 573	94,9	5 804	83,8
55-64 ans	2 539	1 156	45,5	1 044	41,1
Femmes	12 008	8 243	68,6	6 859	57,1
15-24 ans	1 957	829	42,4	524	26,8
25-64 ans	7 241	6 217	85,9	5 283	73,0
55-64 ans	2 809	1 197	42,6	1 053	37,5

Taux d'activité et taux d'emploi selon le sexe et l'âge en 2015
dans le territoire de la CA Fécamp Caux Littoral



*part de la population active, occupée et inoccupée, parmi la population d'une tranche d'âge considérée



**part de la population active occupée, parmi la population d'une tranche d'âge considérée.

Source : Insee - RP 2015 © AURH - (SCAP 12 - 2018)

Le taux de chômage par zone d'emploi au 1er trimestre 2016



Source : Panorama socio-économique - Pôle emploi - septembre 2016

Taux de chômage

	3 ^e trim. 2017	2 ^e trim. 2018	3 ^e trim. 2018
Zone d'emploi du Havre	12,0 %	11,6 %	11,5 %
Seine-Maritime	10,9 %	10,2 %	10,2 %
Normandie	9,6%	9,0 %	9,0 %
France métropolitaine	9,3 %	8,8 %	8,8 %

Source : Données CVS - Insee

2. UNE BONNE REPRESENTATION DE LA POPULATION OUVRIERE, UNE CROISSANCE DU NOMBRE DE CADRES

Près du tiers des actifs ayant un emploi ont le statut d'ouvrier. En comparaison, les ouvriers ne représentent que le quart des actifs occupés au niveau départemental.

Les employés, CSP de 30,3 % des actifs occupés, sont également très bien représentés dans l'intercommunalité, à un niveau égal à celui du département.

A l'image de l'ensemble du département de Seine- Maritime, qui présente une baisse de 2,6 % du nombre d'actifs ayant un emploi entre 2010 et 2015, la CA Fécamp Caux Littoral enregistre une baisse plus importante du nombre d'actifs occupés (-3,9 % entre 2010 et 2015 soit près de 600 actifs ayant un emploi en moins).

L'ensemble des catégories sociales est affecté par cette diminution, à l'exception pour la CA Fécamp Caux Littoral des catégories Artisans, commerçants, chefs d'entreprise et agriculteurs exploitants dont les actifs progressent de 10%, à l'opposé de l'ensemble du département.

Population active occupée âgée de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

Actifs occupés	2015				Évolution 2010-2015			
	CA Fécamp Caux Littoral		Seine-Maritime		CA Fécamp Caux Littoral		Seine-Maritime	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	216	1,5	5029	1,0	20	10,2	-385	-7,1
Artisans, comm., chefs entr.	913	6,3	24715	5,1	84	10,1	424	1,7
Cadres prof. intel. sup.	1275	8,7	66047	13,6	-46	-3,5	2380	3,7
Prof. intermédiaires	3177	21,8	130047	26,7	-184	-5,5	392	0,3
Employés	4460	30,6	142192	29,2	-209	-4,5	-4029	-2,8
Ouvriers	4539	31,1	119346	24,5	-253	-5,3	-11748	-9,0
Ensemble des actifs occupés	14580	100,0	487376	100,0	-588	-3,9	-12966	-2,6

2 UNE LOCALISATION DES EMPLOIS CONCENTREE SUR FECAMP

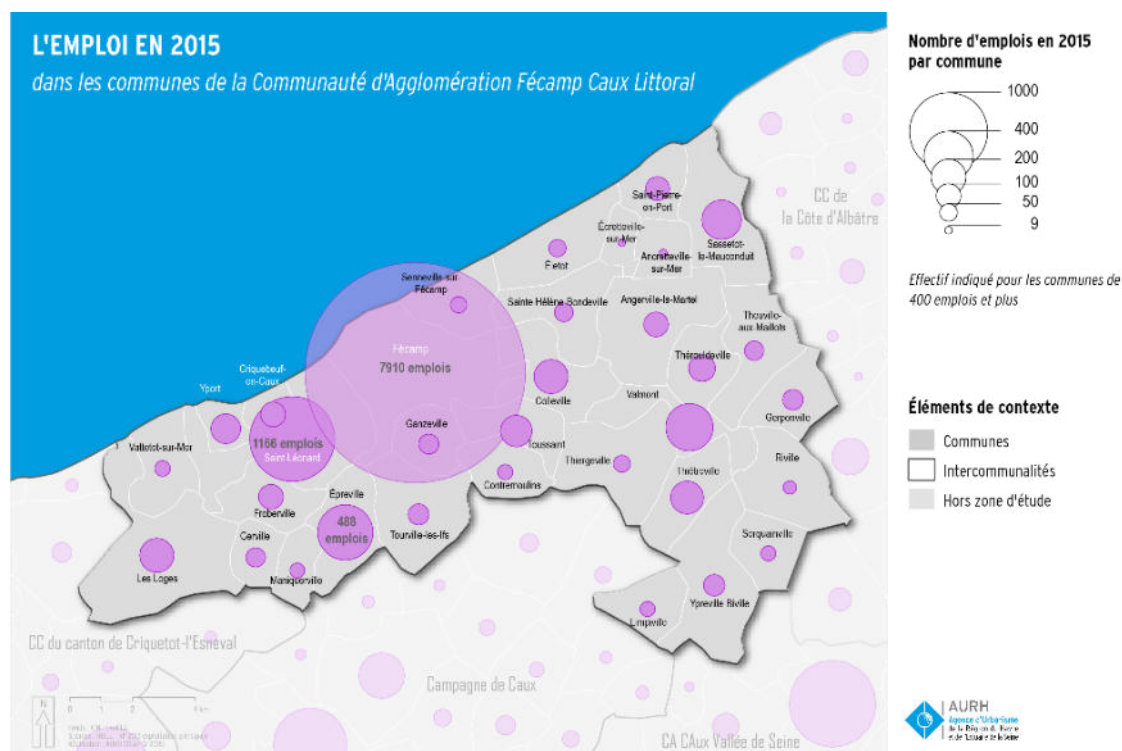
La ville de Fécamp regroupe 64 % des emplois de l'intercommunalité. Ce sont ensuite principalement les communes pourvues de zones d'activités qui offrent le plus d'emplois. Valmont se distingue également avec plus de 400 emplois, notamment dans les services.

Si l'on considère les emplois pourvus de la CA Fécamp Caux Littoral selon leur fonction, le tiers concerne des services essentiels au bien vivre de la population résidente que sont l'éducation, la santé, les loisirs et autres prestations à destination des particuliers. Cette proportion des emplois dans les services à la population apparaît bien supérieure à celle observée au niveau départemental où elle ne représente qu'un quart des emplois.

Par opposition, les services aux entreprises qui regroupent les fonctions de gestion, de commerces inter-entreprises, de conception/recherche et de prestations intellectuelles intéressent une part bien plus importante des emplois du département (20,1 %) en comparaison de l'intercommunalité (12,5 %).

L'évolution des emplois par fonction de la CA depuis 30 ans montre que :

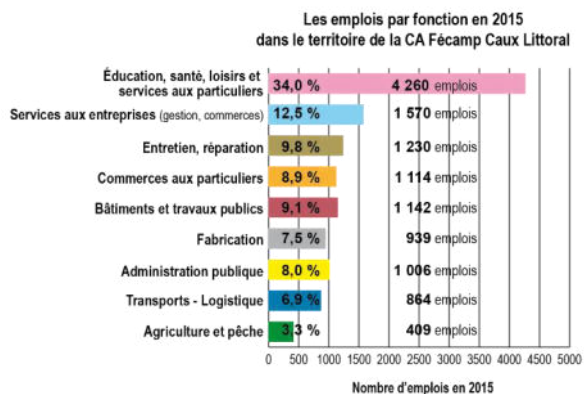
- Les emplois dans l'administration publique ont progressé de 70% ;
- Les services aux particuliers de tous types ont progressé ; ce sont les services en rapport avec la culture et les loisirs qui présentent la plus forte croissance du nombre d'emplois (nombre d'emplois multiplié par 4 entre 1982 et 2015) puis les services liés à la santé/action sociale ;
- Parmi les fonctions de services aux entreprises, les prestations intellectuelles (avocats, notaires, experts comptables, ingénieurs conseils...) ont connu la plus forte progression ;
- Les emplois dans la fabrication ont fortement diminué en corrélation avec celui du statut des ouvriers, précédemment observé



Les emplois par fonction : évolution depuis 1982

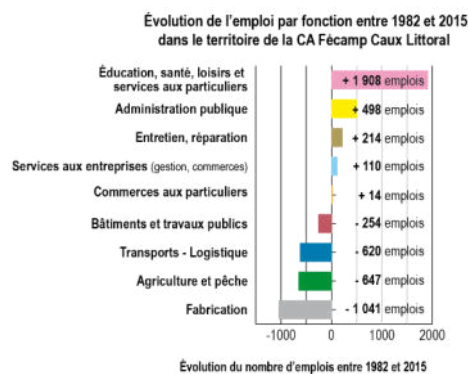
Population de 15-64 ans	Ca Fécamp Caux Littoral				Seine-Maritime			
	Nombre	%	Évol 1982-2015 en nombre	Évol 1982-2015 en %	Nombre	%	Évol 1982-2013 en nombre	Évol 1982-2013 en %
Éducation, santé, loisirs et services aux particuliers	4 260	34,0	1 908	81,1	133 522	26,7	59 138	79,5
Services aux entreprises (gestion, commerces)	1 570	12,5	110	7,5	101 025	20,2	26 373	35,3
Entretien, réparation	1 230	9,8	214	21,1	43 462	8,7	3 050	7,5
Bâtiments et travaux publics	1 142	9,1	-254	-18,2	33 200	6,6	-7 676	-18,8
Commerces aux particuliers	1 114	8,9	14	1,3	37 604	7,5	420	1,1
Administration publique	1 006	8,0	498	98,0	42 456	8,5	17 108	67,5
Fabrication	939	7,5	-1 041	-52,6	51 976	10,4	-50 664	-49,4
Transport _ logistique	864	6,9	-620	-41,8	47 529	9,5	-8 179	-14,7
Agriculture et pêche	409	3,3	-647	-61,3	8 971	1,8	-16 381	-64,6
Ensemble	12 534	100,0	182	1,5	499 746	100,0	23 190	4,9

Source : INSEE, Recensement 2015, Exploitation complémentaire en lieu de travail



= > 12 534 emplois en 2015

Source : INSEE, RP 2015, Exploitation complémentaire au lieu de travail



= > + 182 emplois entre 1982 et 2015

Source : INSEE, RP 1982 - 2015, Exploitation complémentaire au lieu de travail

3 LES ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES

1. UN TERRITOIRE PORTE PAR LES PETITES ENTREPRISES

2 825 établissements sont implantés sur Fécamp Caux Littoral fin 2015.

Pour plus des deux tiers (1 850 établissements), ce sont des structures non employeuses caractérisant des commerces de tous types, des professions libérales (services aux personnes / aux entreprises) et des activités dans l'agriculture et la pêche.

Parmi les établissements employeurs, la tranche d'effectif de 1 à 4 salariés domine très largement, représentant près des deux tiers de ceux-ci.

Les plus gros employeurs de l'intercommunalité appartiennent pour beaucoup à la sphère publique, les établissements étant pour la plupart localisés à Fécamp. Les trois établissements les plus importants sont le centre hospitalier intercommunal de Fécamp / Pays des Hautes Falaises, la commune de Fécamp et le centre communal d'action sociale.

Les activités dans l'industrie agro-alimentaire, dans la grande distribution et dans le transport sont également bien représentées parmi les établissements employant plus de 100 salariés, ceux-ci pour beaucoup situés dans les zones d'activités environnantes de la ville centre.

Répartition des établissements selon leur taille au 31/12/2015

Tranches d'effectifs salariés	Établissements au 31/12/2015	
	Nbre	%
Aucun salarié	1 850	65,5
1 à 4	617	21,8
5 à 9	169	6,0
10 à 19	95	3,4
20 à 49	58	2,1
50 à 99	22	0,8
100 à 199	9	0,3
200 à 499	4	0,1
500 et plus	1	0,0
Ensemble	2 825	100,0

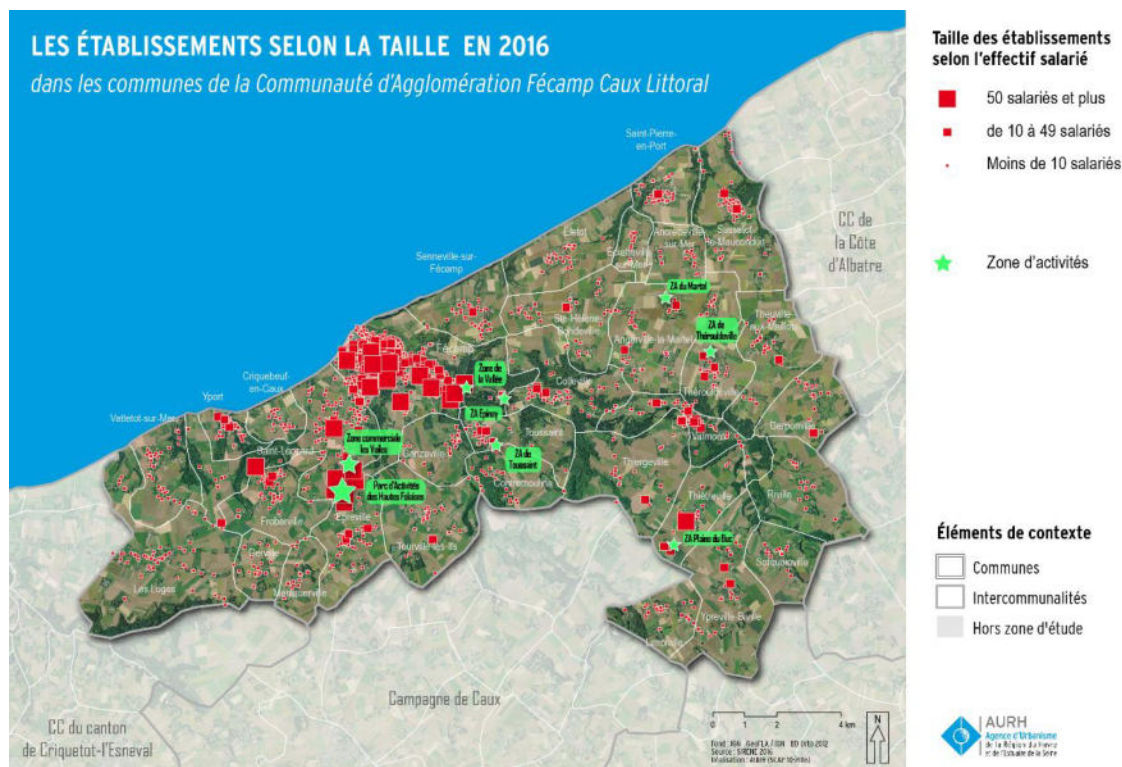
Source : Insee - CLAP - 31/12/2015

Les établissements par secteur d'activités au 31/12/2015

Secteurs d'activités	Établissements au 31/12/2015	
	Nombre	%
Agriculture, sylviculture, pêche	192	6,8
Industrie	155	5,5
Construction	251	8,9
Commerce, transports et services divers	1 762	62,4
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	465	16,5
Ensemble	2 825	100

Source : Insee - CLAP - 31/12/2015

Des activités concentrées sur deux zones principales : le Port et les Hautes Falaises



Les superficies des zones d'activités existantes : des zones saturées et une absence d'offre nouvelle

Nom de la zone	Communes	Superficie totale (ha)	Superficie disponible (ha)
Port de Fécamp	Fécamp	41,3	
ZA de la Vallée (*)	Fécamp	1,3	
Epinay	Fécamp	3	
Zone commerciale Les Voiles	St-Léonard	48,2	
Parc d'Activités des Hautes Falaises	St-Léonard / Épreville	85	5,1
ZA de Théroudeville (*)	Théroudeville	4,7	
ZA de Toussaint (*)	Toussaint	5,5	
ZA Plaine du Buc	Thiertreville	8,65	0,85
ZA du Martel	Angerville-la -Martel	2,8	

Sources : Implanéo - REDEIM - Caux Seine Développement - * CCI Normandie

2. AUTOUR DE 150 ENTREPRISES CREEES CHAQUE ANNEE

Plus de 150 entreprises sont créées par an dans l'intercommunalité depuis 2009, avec un pic rencontré en 2014, année durant laquelle 210 entreprises ont été constituées.

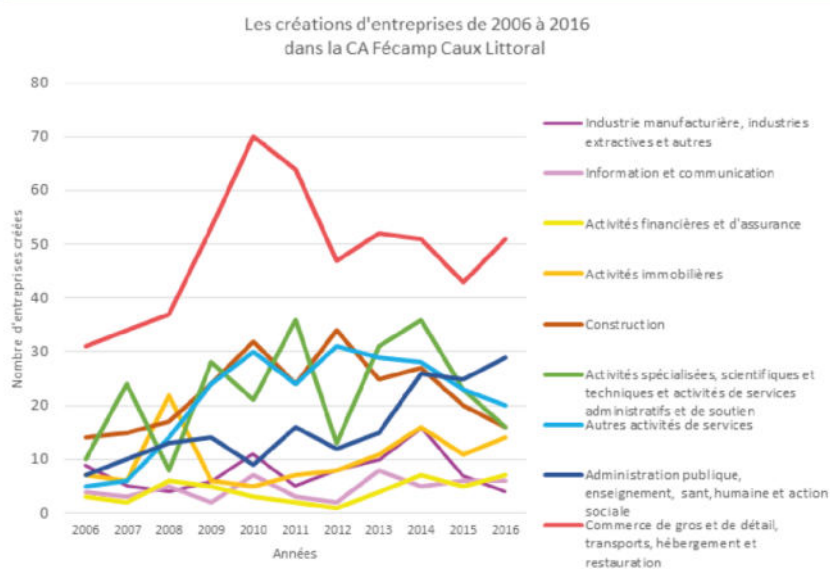
La création d'entreprises est soutenue en premier lieu par la catégorie des commerces quelle que soit l'année considérée depuis 10 ans, à l'image des autres intercommunalités normandes.

Les services à la personne (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale) sont depuis 2015 le deuxième secteur à l'origine des créations d'entreprise recensées.

Nombre de créations d'entreprises et établissements (champ marchand non agricole)

Secteurs d'activité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Industrie manufacturière, industries extractives et	9	5	4	6	11	5	8	10	16	7	
Information et communication	4	3	5	2	7	3	2	8	5	6	6
Activités financières et assurance	3	2	6	5	3	2	1	4	7	5	7
Activités immobilières	7	6	22	6	5	7	8	11	16	11	14
Construction	14	15	17	24	32	24	34	25	27	20	16
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services	10	24	8	28	21	36	13	31	36	23	16
Autres activités de services	5	6	14	24	30	24	31	29	28	23	20
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7	10	13	14	9	16	12	15	26	25	29
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	31	34	37	53	70	64	47	52	51	43	51
Total	90	105	126	162	188	181	156	185	212	163	163

Source : Insee - Sidemo 2006 à 2015



3. FOCUS SUR LA ZONE D'ACTIVITE DES HAUTES FALAISES

Le Parc d'Activité des Hautes Falaises, 85 ha dédiés aux activités économiques, accueille PME, PMI et activités tertiaires à Saint-Léonard.

Ce site se situe sur l'axe routier Fécamp-Le Havre et à proximité d'une gare, de terminaux maritimes et d'une plateforme multimodales. Il bénéficie de la proximité d'un centre commercial et de la présence d'un hôtel d'entreprises destiné à des entreprises tertiaires, artisanales ou industrielles.

Il regroupe une trentaine de sociétés des secteurs de l'agro-alimentaire, du bâtiment, de l'électronique et des services. Ces entreprises emploient environ 1 300 salariés.

Les points forts mentionnés par le cabinet Deloitte dans son étude de définition d'une stratégie de développement économique et touristique* sont les suivants :

- Une taille critique favorisant la visibilité,
- La présence d'entreprises motrices,
- Un accès direct aux axes routiers,
- Une fiscalité attractive,
- Des synergies et coopération

Mais des points faibles sont mis en évidence :

- Une parcellisation du site entraînant une absence de gestion et de cohérence d'ensemble,
- Des développements et extensions contraints,
- Une polarisation de l'activité créant un déséquilibre à l'échelle du territoire

() Cabinet Deloitte : Agglomération de Fécamp Caux Littoral : définition d'une stratégie de développement économique et touristique - 2016*

4 LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

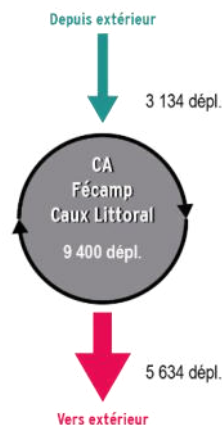
En 2015, 15 034 déplacements sont effectués en moyenne chaque jour par les actifs habitant la CA Fécamp Caux Littoral pour se rendre sur leur lieu de travail. 9 400 déplacements, soit plus des deux-tiers, restent internes à l'intercommunalité, dont près de la moitié concernent des flux internes à Fécamp.

La CODAH est la destination de plus d'un tiers des actifs travaillant à l'extérieur de l'intercommunalité. La CC Côte d'Albâtre est quant à elle la destination de 14 % des actifs occupés habitant la CA de Fécamp.

Au nombre de 3 134 déplacements, le flux d'actifs en provenance de l'extérieur venant travailler dans l'intercommunalité de Fécamp est inférieur à celui des actifs sortants.

Ces actifs venant travailler dans la CA de Fécamp sont pour l'essentiel des résidents des intercommunalités limitrophes de celle de Fécamp, pour un quart en provenance de la CC Campagne de Caux, 13 % celle de Caux Vallée de Seine, 19 % de la CC de la Côte d'Albâtre et 21 % de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

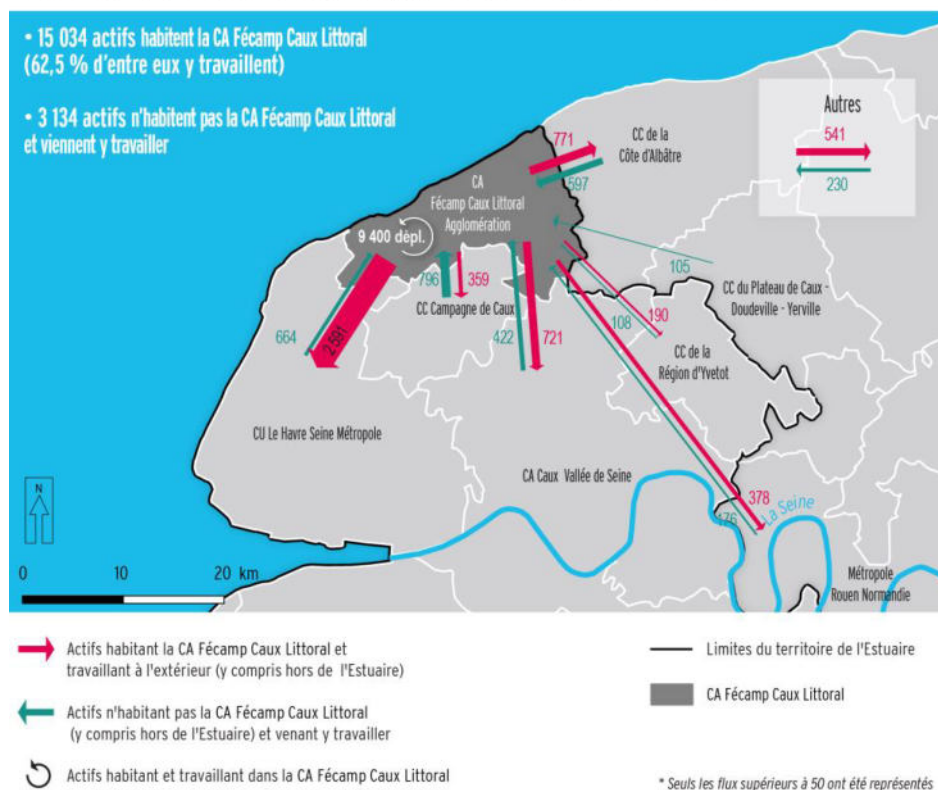
Les déplacements domicile-travail depuis et vers la CA Fécamp Caux Littoral en 2015



Source : INSEE - RP 2015 © AURH (SCAP 12/2018)

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2015

Depuis et vers la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral



Fond : IGN - GéoFLA - 2015

Source : INSEE - RP 2015 © AURH (SCAP 12/2018)



Le plan de déplacements urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre de transports urbains. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) traduit les grands principes et orientations générales en matière de mobilités et le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Mobilité comprend les éléments d'information nécessaire à la mise en œuvre du volet Mobilité et Transports du PLUi-D.

1. UN TERRITOIRE EN MARGE DES GRANDS RESEAUX INTERNATIONAUX ET DES PRINCIPAUX POLES URBAINS NORMANDS



Le territoire de Fécamp Caux Littoral ne bénéficie pas d'un positionnement très favorable par rapport aux grandes infrastructures régionales de transport. Il est en effet localisé à l'écart du réseau autoroutier de la Normandie. La RD 926 permet d'accéder à l'A 29 en 25 mn en voiture et placent Rouen à 1 h, Paris à 2 h 30 et le Pont de Normandie à 40 mn.

La liaison vers l'agglomération du Havre est assurée par la RD 925 partiellement aménagée à 2X2 voies à l'approche du Havre à partir de Saint-Martin-du-Manoir. Les déplacements en direction de l'agglomération du Havre dépassent ainsi souvent les 45 mn en train ou en voiture hors période de pointe.

Le territoire dispose depuis Fécamp d'une liaison ferroviaire indirecte avec la ligne Paris - Le Havre via la gare de Bréauté-Beuzeville à 20 mn depuis la gare de Fécamp. Cette correspondance obligatoire pour les trains en direction de Rouen et de Paris est pénalisante pour le territoire de Fécamp. Les communes à l'est du territoire de la communauté d'agglomération sont plutôt orientées sur la gare d'Yvetot via la RD 926 pour les liaisons en direction de Rouen.

Du point de vue aérien et international, l'offre réduite des aéroports de Deauville-Normandie et du Havre-Octeville-sur-Mer ne peut se substituer aux besoins d'accéder aux aéroports parisiens d'Orly et Roissy-Charles de Gaulle en région parisienne.

Cette position isolée sur le littoral cauchois entre Le Havre et Dieppe lui confère néanmoins un rôle de pôle-relais qu'il est important de conserver dans le réseau des villes moyennes de Normandie. Il s'agira de trouver un point d'équilibre entre dynamisme local et liaisons performantes avec l'extérieur au risque de voir décliner le territoire.

2. LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Un réseau routier structurant en étoile depuis Fécamp qui se dote de contournements

Le territoire de Fécamp Caux Littoral est irrigué par un réseau de routes départementales qui rayonne en étoile à partir de Fécamp en direction des principaux pôles urbains de la Pointe de Caux.

Cette structure en étoile et le congestionnement du trafic dans la partie urbaine ainsi que le besoin de desservir le nouvel hôpital de Fécamp a conduit à la fin des années 1990 à l'aménagement de la voie de contournement est de Fécamp (RD492), reliant la RD 925 à la RD 926, en empruntant une partie des tracés de la RD 73 (route de Tourville) et de la RD28 (route de Ganzeville).

La RD492 compose, avec RD 150 et la RD 68a (sur Colleville et Saint-Hélène-Bondeville), le contournement poids lourds de Fécamp. Pour sécuriser le carrefour de la RD 925 avec la RD 68A et renforcer l'attractivité de l'itinéraire de contournement de l'agglomération, le Département y prévoit l'aménagement d'un giratoire.

Plus éloignées de Fécamp, la RD 17 (passant par Valmont) et la RD 10, supportent également un trafic d'évitement de l'agglomération et de liaison entre les RD 925 et RD 926. L'aménagement du giratoire du Buc sur Thiétreville en 2010 sécurise depuis le carrefour avec la RD926.

Les RD 925 et RD 926 sont les axes majeurs du réseau routier. Les trafics journaliers y sont importants et d'autant plus marqués sur la RD 925 qu'ils s'inscrivent dans les flux domicile-travail en direction de la zone d'emploi du Havre (157 000 emplois). Vers le Nord, la RD 925 se prolonge en direction de Cany-Barville.

Sur la RD 926, des créneaux de dépassement ont été réalisés (notamment au niveau de la commune de Thiétreville) afin de fluidifier cet axe et améliorer les temps de parcours vers l'entrée de l'A 29.

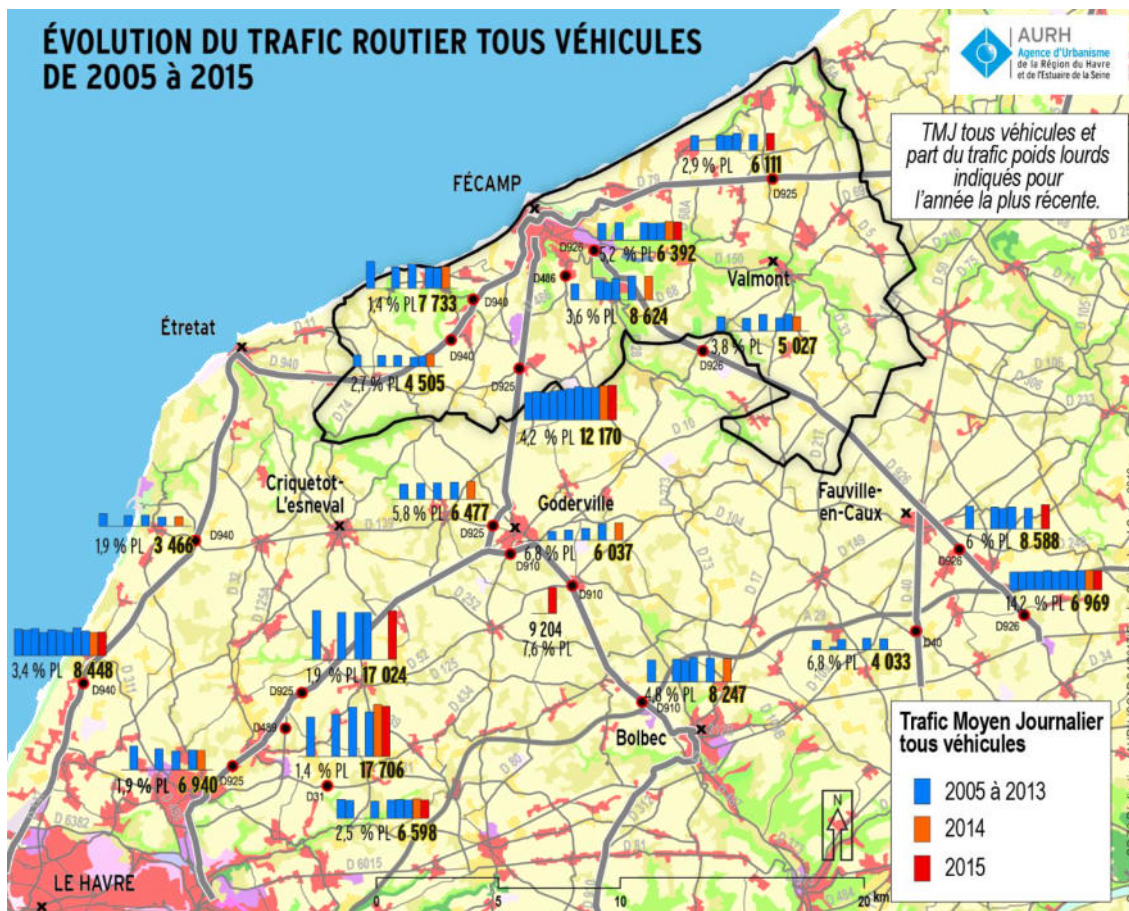
La RD 940 est la voie de la côte sud (Yport, Étretat) et dessert directement le secteur de la plage à Fécamp. Cette route, qui démarre au Havre, connaît une forte fréquentation en période estivale.

La RD 150 irrigue la vallée de la Valmont et la RD 28 la vallée de la Ganzeville tandis que la RD 73 emprunte la crête à l'ouest de la vallée de la Ganzeville. Ces voies supportent un trafic quotidien entre les communes rurales et Fécamp.

Les voies secondaires qui servent de rabattement vers le réseau primaire sont parfois très sollicitées, notamment le matin où cars scolaires et voitures particulières se croisent difficilement.

Les bourgs traversés par le réseau structurant profitent des flux et ont pour la plupart réalisé des aménagements qualitatifs pour diminuer les vitesses et proposer des cheminements piétons sécurisés (Les Loges, Froberville, Épreville, Toussaint, Ypreville-Biville).

En termes de temps de parcours, le réseau routier place les zones les plus éloignées du territoire de Fécamp Caux Littoral à moins de 20 mn du cœur de Fécamp en voiture.



Fécamp : un carrefour routier en fond de vallée

Ce réseau en étoile dessert directement le centre-ville de Fécamp, point de rencontre quasi obligatoire de l'ensemble des circulations de transit qui traversent le centre-ville et le port par la chaussée Gayant.

Le contournement est de Fécamp (RD 486) draine cependant une part importante du trafic de transit en direction de Cany-Barville et Saint-Valéry-en-Caux et en provenance de la région du Havre. Plus en amont, la RD 68a relie la RD 925 à la RD 150 dans la vallée de la Valmont et permet un transit partiel en accédant à la RD 486 en évitant le cœur de Fécamp.

Fécamp : un réseau de voirie complexe, très favorable à la voiture

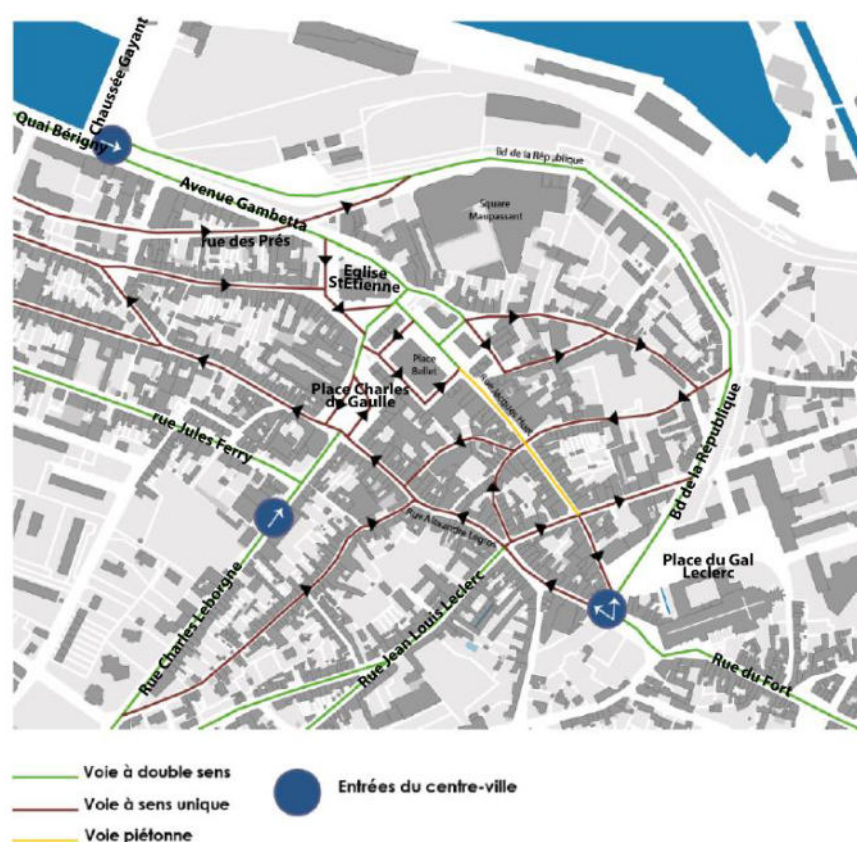
Les voies routières périphériques pénètrent jusqu'au cœur de la ville où elles prennent le statut de rues, avenues ou boulevards. Le trafic de transit se retrouve sans transition dans un contexte urbain dense où la topographie dicte le maillage des voies.

Ainsi, la rue Charles Leborgne conserve une configuration très routière jusqu'à la place Charles de Gaulle. L'arrivée par les rues Gustave Couturier et du Fort est plus urbaine mais redevient très routière au niveau de l'Abbatiale et la place du Général Leclerc. Le centre-ville est rapidement « laissé de côté » par les visiteurs qui débouchent sur le boulevard de la République ou l'avenue Gambetta en contournant l'église Saint-Etienne. L'étroitesse du réseau de voirie reliant le secteur de la plage au centre-ville (entre la rue Jules Ferry au sud et la rue des Prés au nord) ne permet pas un trafic important.

Le rond-point Bérigny est le point de convergence des trafics de transit et interne à Fécamp. C'est le nœud principal en cœur de ville. Il est souvent saturé et reste très routier.

La chaussée Gayant remplace au milieu XIX^{ème} la rue Queue du Renard (reliant historiquement le centre ancien au plateau nord) ; ces passages sont complétés plus en amont par la rue du 11 novembre 1918 (RD28). Ces trois voies concentrent les échanges entre les deux rives. Situé au plus près de la mer, la Chaussée Gayant porte également l'enjeu des circulations douces touristiques entre le Cap Fagnet et la plage de Fécamp.

Le caractère compact de la zone centrale de Fécamp et l'étroitesse du réseau de voirie secondaire laisse peu d'alternatives pour le trafic de transit qui doit trouver sa place dans le fonctionnement global de la ville en acceptant les contraintes d'un centre urbain dense.



Le port générateur de flux poids lourds

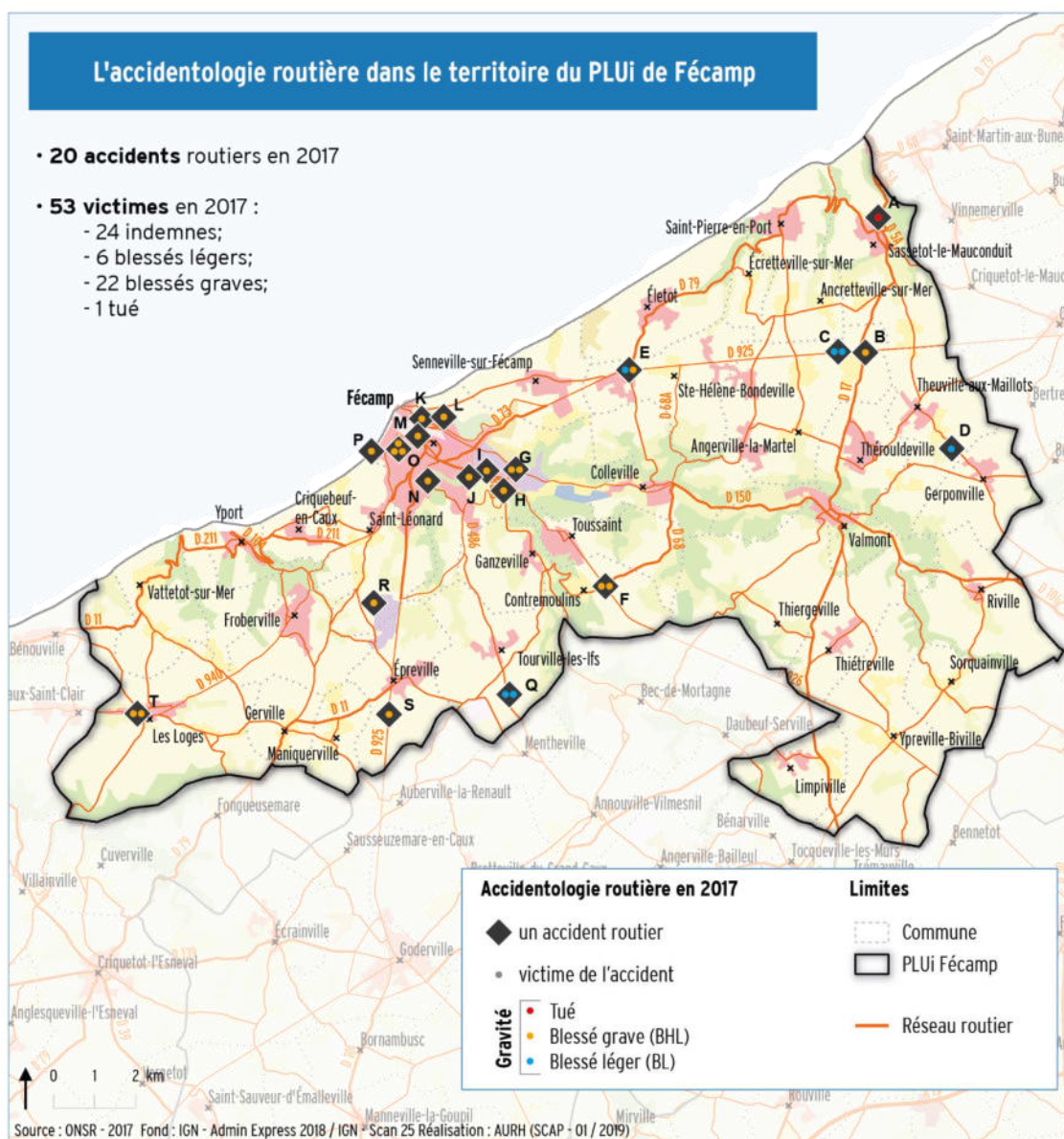
Les activités portuaires engendrent un trafic poids lourds qui sollicite fortement le réseau de voirie principale de la ville. Les itinéraires sont cependant internes aux voiries du port et réglementés dans la ville (rue du Précieux Sang).

La circulation des convois exceptionnels entre le port, la région du Havre et la région de Dieppe est supportée d'une part par la RD150 (route de Valmont) et le contournement est (RD486), d'autre part par la RD925, justifiant du maintien d'un large gabarit de ces voies et de leurs carrefours en partie urbanisée.

Les accidents routiers dans les communes du PLUi de Fécamp en 2017

20 accidents corporels ont été recensés en 2017 dans le territoire de la CA de Fécamp Caux Littoral. 10 d'entre eux ont eu lieu à Fécamp même, pour la moitié dans l'hypercentre.

Ces accidents de la route sont à l'origine de 53 victimes au total : 24 indemnes, 6 blessés légers (BL), 22 blessés graves (BHL : hospitalisés plus de 24h), 1 tué.



Principales caractéristiques et conditions des accidents dans la CA de Fécamp Caux Littoral en 2017

Pour près des 2/3, les accidents se sont produits dans des conditions atmosphériques tout à fait **normales**. 3 accidents sont survenus par temps couvert, 1 accident par temps éblouissant et 1 accident avec une pluie légère.

7 accidents sur 20 soit plus du tiers, se sont produits après 20h00 (3 entre 23h00 et 24h00). Hormis cette concentration d'accidents après 20h00, il n'existe pas a priori d'horaire plus accidentogène.

Plus de la moitié des accidents sont survenus en dehors d'une intersection, 4 accidents dans une intersection en X, 3 accidents dans une intersection en T et 2 dans un autre type d'intersection.

En terme de localisation, le nombre d'accidents survenus au cours d'une année est ici en nombre insuffisant pour observer une quelconque récurrence de l'accidentologie en un site en particulier.

Seule la chaussée Gayant, dans le centre de Fécamp, a été le lieu de deux accidents en 2017 mais à chaque fois dans des conditions atmosphériques difficiles (temps couvert ou éblouissant).

Trois accidents ont également eu lieu sur la départementale 925 mais sur 3 sections distinctes de la départementale.

Caractéristiques des victimes et véhicules impliqués dans les accidents de la CA de Fécamp Caux Littoral en 2017

Pour près des trois quarts (34 victimes sur 53), les accidentés de la route sont conducteurs du véhicule. Pour un quart, ils sont passagers. Dernière catégorie de victimes celui de piéton, 5 accidents ont été à l'origine de 6 victimes piétons en 2017.

Les véhicules « impliqués », ce qui ne veut pas dire responsables (information dont nous ne disposons pas) mais « concernés », sont des véhicules légers pour 20 des 34 véhicules comptabilisés (59%).

Après cette prédominance des véhicules légers dans l'accidentologie qui est corrélée à la représentation des automobiles sur la route, 4 véhicules utilitaires et 4 motos sont ensuite les types de véhicules les plus souvent concernés par les accidents de 2017.

En lien avec leur vulnérabilité, les 6 victimes piétons ont été blessés grièvement.

L'unique accident mortel de 2017 est survenu dans la côte des petites Dalles à Sassetot-le-Mauconduit. Cet accident s'est produit entre une camionnette et une moto dans des conditions atmosphériques normales, en plein jour à 17h00. Le passager de la motocyclette est décédé dans le choc. Le conducteur de la moto a, quant à lui, été blessé grièvement. Conducteur et passager de la camionnette sont sortis indemnes de l'accident.

N° sur carte	Date accident			Conductions accident			Localisation accident	
	jour	mois	Horaires	Éclairage	Intersection	Climat	Voie	Commune
A	13	Août	17h05	Plein jour	Hors intersection	Normale	côte des petites dalles	Sassetot-le-Mauconduit
B	22	Mai	14h20	Plein jour	Intersection en X	Normale	Intersection RD 17 et RD 925	Angerville-la-Martel
C	26	Juin	23h55	Nuit sans éclairage public	Intersection en X	Normale	RD 925	Angerville-la-Martel
D	9	Juillet	20h20	Plein jour	Hors intersection	Normale	5 rue des Saules	Theuville-aux-Maillots
E	16	Fév.	10h25	Plein jour	Intersection en X	Normale	RD 925	Ste-Hélène-Bondeville

N° sur carte	Date accident			Conductions accident			Localisation accident	
	jour	mois	Horaires	Éclairage	Intersection	Climat	Voie	Commune
F	9	juin	11h25	Plein jour	Hors intersection	Normale	RD 926	Contremoulins
G	2	Janv.	14h00	Plein jour	Intersection en T	Normale	rue du 11 nov.1918	Fécamp
H	15	Déc.	9h00	Crépuscule ou aube	Hors intersection	Couvert	route de Ganzeville	Fécamp
I	2	Nov.	22h04	Nuit avec éclairage public	Autre intersection	Normale	bd Clément S.	Fécamp
J	16	Déc.	9h40	Plein jour	Hors intersection	Normale	84 rue G. Couturier	Fécamp
K	13	Avril	10h55	Plein jour	Hors intersection	Couvert	chaussée Gayant	Fécamp
L	20	Juin	23h30	Nuit avec éclairage public	Hors intersection	Normale	av J. Lorrain	Fécamp
M	6	Août	16h45	Plein jour	Intersection en T	Éblouissant	chaussée Gayant	Fécamp
N	19	décembre	14h10	Plein jour	Hors intersection	Normale	122 Maréchal de Lattre de Tassigny	Fécamp
O	13	octobre	23h19	Nuit avec éclairage public	Intersection en X	Normale	110 rue Alexandre Legrand	Fécamp
P	18	novembre	20h30	Nuit avec éclairage public	Autre intersection	Normale	89 bd Albert 1er	Fécamp
Q	2	juin	14h50	Plein jour	Hors intersection	Couvert	rue Justin Simon - RD 73	Tourville-les-Ifs
R	5	juillet	18h15	Plein jour	Hors intersection	Normale	ZI Babeuf	St-Léonard
S	2	mars	15h45	Plein jour	Intersection en T	Normale	route du Havre	Épreville
T	16	décembre	21h50	Nuit sans éclairage public	Hors intersection	Pluie Légère	881 rue d'Écosse	Les Loges

Catégories d'usager victimes et véhicules impliqués

Types usagers victimes	Véhicule impliqué	Nombre victimes	Gravité état victime
Conducteur	Véhicule léger	9	indemne
Conducteur	Véhicule utilitaire	4	indemne
Conducteur	Tracteur agricole	1	indemne
Conducteur	Motocyclette > 50cm3< 125 cm3	1	indemne
Conducteur	Scooter	1	indemne
Conducteur	Bicyclette	1	BHL
Conducteur	Cyclomoteur	1	BHL
Conducteur	Véhicule léger	7	BHL
Conducteur	Motocyclette > 125 cm3	4	BHL
Conducteur	Véhicule léger	4	BL
Conducteur	Quad lourd	1	BL
Passager	Véhicule léger	7	indemne
Passager	Véhicule utilitaire	1	indemne
Passager	Motocyclette > 125 cm3	1	Tué
Passager	Véhicule léger	1	BHL
Passager	Scooter	1	BHL
Passager	Motocyclette > 125 cm3	1	BHL
Passager	Véhicule léger	1	BL
Piétons	Véhicule léger	4	BHL
Piétons	Véhicule utilitaire	2	BHL

GLOSSAIRE DES DONNÉES MISES À DISPOSITION PAR L'OBSERVATOIRE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR DATA.GOUV

Les accidents corporels concernent les accidents survenus sur une voie ouverte à la circulation publique et impliquant au moins un véhicule dès lors qu'il a provoqué au moins une victime.

Depuis le 1er janvier 2005, la France a adopté de nouveaux critères de classification des victimes accidentées, afin de rendre comparable les données françaises avec celles des pays voisins européens.

Ils distinguent trois catégories de victimes :

- tué : victime décédée sur le coup ou dans les trente jours suivant l'accident ;
- blessé hospitalisé (BH) : victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures et considérée comme blessé grave ;
- blessé non hospitalisé (BNH ou BL) : victime considérée blessé léger, ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admis comme patient à l'hôpital plus de 24 heures.

3. LE RESEAU FERROVIAIRE

La ville de Fécamp dispose d'une ligne ferroviaire en voie unique non électrifiée qui la relie à la ligne Paris - Le Havre. Longue de 20 km, elle parcourt le plateau de Caux en 20 mn jusqu'à la gare de Bréauté-Beuzeville, sans arrêt intermédiaire. Elle ne connaît pas de travaux de restauration conséquents depuis son inauguration en 1856. Entre 1970 et 1981 la ligne est fermée aux voyageurs mais conserve un trafic marchandises depuis le port de Fécamp. En 1981, le transport de voyageurs reprend contrairement au fret qui disparaît totalement à début des années 90.

En octobre 2014, la ligne est à nouveau fermée pour travaux d'urgence. La voie unique est totalement renouvelée et les ouvrages d'art sécurisés. Sa réouverture en décembre 2016 était clairement attendue par les habitants de Fécamp et des environs qui l'empruntaient quotidiennement, notamment en direction du Havre. Le service est à nouveau opérationnel et l'offre identique (voir chapitre suivant) avant travaux et permet des vitesses plus élevées (60 km/h au lieu de 40 km/h initialement).

Les haltes de Tourville-les-Ifs et de Grainville/Ymauville sont restées désaffectées depuis 1970 et ne sont pas appelées à rouvrir. Le territoire de Fécamp Caux Littoral compte également deux lignes ferroviaires désaffectées :

- La ligne Étretat - Les Loges - Les Ifs (15 km, fermeture en 1951) qui se raccordait à la ligne Fécamp-Bréauté. Sous le nom de Train touristique Étretat - Pays de Caux, la voie ferrée est à nouveau exploitée sous forme associative à partir de 2000 en proposant une activité de vélo-rail combinée avec une circulation en train sur la portion de ligne comprise entre les gares des Loges-Vaucottes et d'Étretat (soit un peu plus de cinq kilomètres). À partir des Loges, la voie est toujours présente dans le paysage agricole du plateau et constitue une forte potentialité de mutation en parcours loisirs ou itinérant. La desserte de marchandises fut maintenue jusqu'au début des années 1980 entre les Ifs et la zone industrielle d'Epreville ; l'atout de cette desserte ferroviaire n'a pas été ré-exploité par la suite par les entreprises du parc d'activités.
- La ligne Fécamp-Dieppe qui traversait la vallée de la Valmont avant de remonter sur le plateau en direction de Cany-Barville. Les emprises ferroviaires sont désormais mobilisées par la Véloroute du Lin (voir ci-après).

4. LES INFRASTRUCTURES DOUCES QUI PEINENT A S'INSCRIRE DANS LE PAYSAGE GLOBAL DES MOBILITES

Le vélo et la marche à pied sont qualifiés de mobilités douces ou actives. Elles entrent pleinement dans les modes de déplacements au même titre que la voiture particulière ou le train.

La marche : un enjeu de proximité et de santé

Parmi les déplacements du quotidien, la marche à pied constitue souvent le dernier mode utilisé pour se rendre à son travail, dans un commerce ou à l'école.

Les espaces urbains, par la concentration des fonctions et services, permettent d'accomplir différentes tâches à pied dans des conditions relativement confortables, souvent après avoir garé sa voiture dans une aire de stationnement ou sur voirie.

Dans les espaces ruraux, en dehors des noyaux urbains, les distances et la dispersion des fonctions rendent impossible toute solution « marchable » sans rapprochement substantiel de la voiture du lieu de destination. L'absence de parcours sécurisé rend dissuasif un autre usage que la voiture. Valmont est un contre-exemple où la compacité du bourg permet à de nombreuses familles d'accéder à l'école à pied.

À Fécamp, malgré une offre de stationnement périphérique au centre-ville, les habitants et usagers usent abusivement de la voiture pour se rendre au plus près de leur lieu de destination. Les sorties d'école sont ainsi très embouteillées.

De même, l'absence de parcours piétons lisibles, confortables et apaisés, notamment entre le centre-ville et la plage (environ 1 km) n'est pas un facteur de développement de cette pratique.

Le vélo : un moyen de transport à développer pour les déplacements du quotidien et pour les parcours touristiques

La pratique du vélo est en plein essor en France. Trois millions de cycles sont vendus chaque année et, avec 5 vélos pour 100 habitants, le pays se place en troisième position derrière les Pays-Bas et l'Allemagne. La pratique du vélo, notamment en ville, réduit souvent le temps de parcours, notamment le temps perdu en recherche de stationnement. Elle est peu onéreuse et bénéfique pour la santé. Elle répond ainsi à différentes problématiques : déplacement, santé, réduction de la pollution...

La France est la deuxième destination mondiale pour le tourisme à vélo, après l'Allemagne. 25 % des cyclotouristes sont des étrangers. En 2014, chez les Français, 9,2 millions de séjours touristiques incluaient la pratique du vélo. Cette pratique a progressé de 8,3 % entre 2013 et 2014. 12 000 km de véloroutes et voies vertes sont aménagées en France avec des itinéraires emblématiques comme La Loire à Vélo.

Le territoire de Fécamp Caux Littoral est concerné par deux parcours structurants à l'échelle régionale et locale :

- **L'Eurovelo 4 Roscoff-Kiev**

Qualifié de véloroute de l'Europe Centrale, cet itinéraire de 4 000 km longe le littoral français des côtes de la Manche à la mer du Nord (1200 km). Elle traverse le territoire de Fécamp Caux Littoral et la ville de Fécamp sous l'appellation de Véloroute du Littoral (jalonnement assuré par le département de Seine-Maritime) sur des routes secondaires. C'est une potentielle autoroute à cyclotouristes en provenance du Benelux et d'Angleterre. Pour l'heure, elle reste très discrète sur le territoire et ne constitue pas un élément moteur de la politique touristique.

- **La Véloroute du Lin : un itinéraire en site propre alternatif à l'Eurovelo4**

La Véloroute du Lin est un projet porté par le Département de Seine-Maritime entre Dieppe et Fécamp et parallèle à la Véloroute du Littoral. Elle sera aménagée en voie verte sur 80 % de son parcours (environ 80 km). Dans la vallée de la Valmont elle se pose sur le talus ferroviaire de l'ancienne voie ferrée (travaux réalisés en 2018). Son aménagement en site propre, dans une vallée verdoyante et protégée des vents maritimes, est un atout déterminant pour sa fréquentation touristique et par les locaux. Elle permet de mettre en relation Valmont et Fécamp sur les déplacements loisirs et les déplacements du quotidien. À l'intérieur de Fécamp, elle permet de desservir la zone d'emploi du fond de vallée et les quartiers est de la ville au centre-ville et à la plage même si sa connexion directe sur le quartier de La Mâtire reste à être mieux marquée.

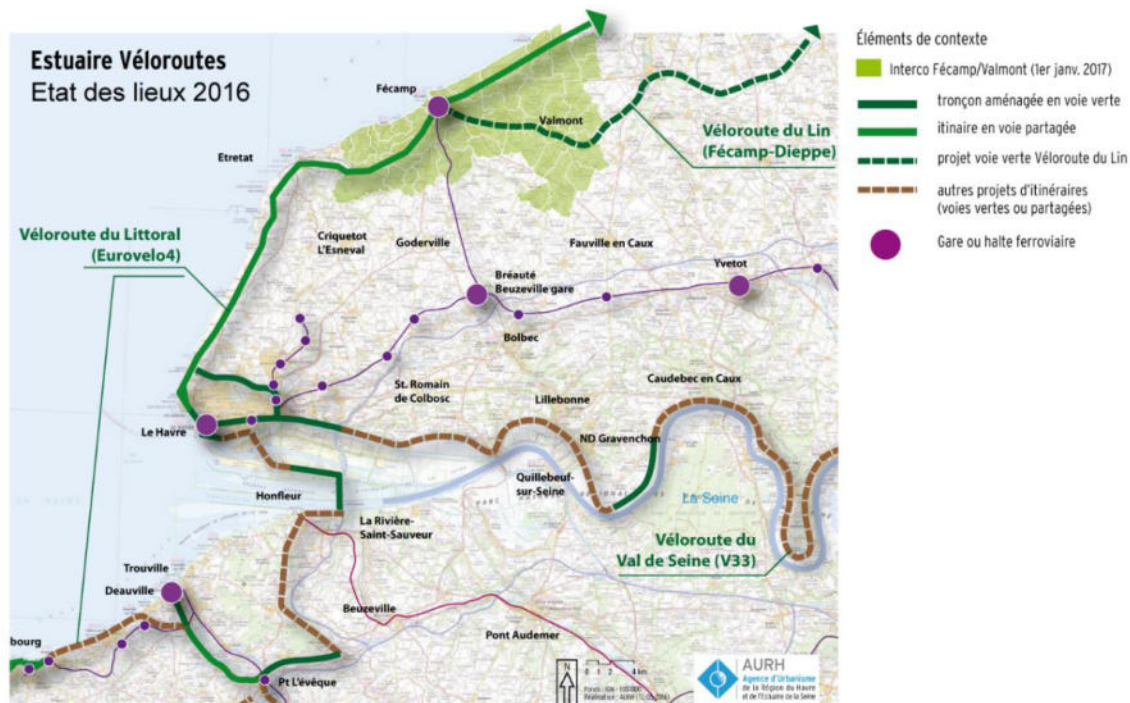
En dehors de ces deux parcours identifiés, on recense peu d'initiatives et d'aménagements orientés pour la pratique du vélo sur le territoire.

Le réseau de voies secondaires ne dispose pas de jalonnement. L'étroitesse des voies ne permet pas d'aménager de site propre notamment en direction des bourgs-centres (écoles, commerces, services).

Le jalonnement et le signalement de la présence de vélos permettent d'offrir des solutions intermédiaires : marquage au sol, vitesses réduites entre les hameaux et les bourgs.

La ville de Fécamp a lancé récemment un « plan vélo » et a identifié quelques itinéraires au sol pour les vélos. La topographie de la ville et du territoire constitue une contrainte forte qui est néanmoins en passe d'être surmontée par l'usage croissant du vélo à assistance électrique tant pour les déplacements du quotidien que pour le vélo itinérant.

Le développement du vélo dans les déplacements quotidiens passe par l'intégration de capacités de stationnement adaptées dans les nouvelles opérations de construction et les nouveaux aménagements d'espaces urbains.



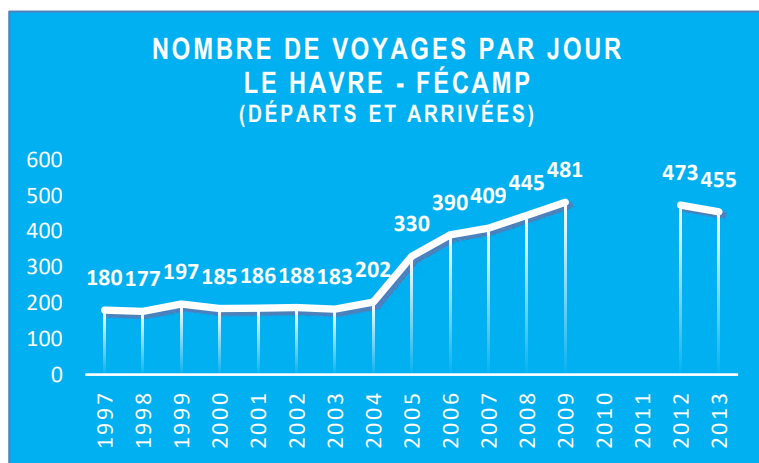
2 LES SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS

1. DES SERVICES FERROVIAIRES PERFORMANTS EN DIRECTION DU HAVRE

Les déplacements en train : une fréquentation en rapport avec l'offre

Le renforcement de la liaison Fécamp - Le Havre depuis 2004 à travers une plus grande offre d'allers-retours entre les deux communes (9 allers-retours contre 4 auparavant, pour moitié des trajets directs entre les deux villes), avait très vite entraîné une augmentation de la fréquentation les années suivantes. Ainsi, le nombre d'usagers quotidiens de la ligne se renforçait et l'on pouvait observer la préférence de l'abonnement travail parmi les titres de transport utilisés à partir de 2006.

Depuis la réouverture de la ligne, en semaine, l'offre s'est quelque peu améliorée avec 13 trajets Le Havre - Fécamp et 9 trajets Fécamp - Le Havre dont 6 trajets directs par sens. Des liaisons par car complètent la grille horaire en journée et s'arrêtent à Goderville.



Source : Sncf

La gare de Fécamp : un pôle intermodal en devenir

Le site de la gare est à la croisée des réseaux de transport qui irriguent la ville et le grand territoire. La ligne ferroviaire Fécamp-Bréauté rénovée a relancé la fréquentation en direction du Havre. Les 5 lignes de cars du département ont pour terminus la gare et les lignes bus du réseau de Fécamp disposent d'un arrêt sur site. Enfin, la gare se localise sur un point de convergence routier important à l'échelle de la ville.

L'intermodalité se définit comme la capacité pour l'usager de passer d'un mode de transport à l'autre sans perdre trop de temps et sans être désorienté (touristes ou visiteurs occasionnels). La gare de Fécamp n'a pas encore atteint ce niveau de confort. Les différents réseaux ne sont pas coordonnés, notamment les cars avec le train. Les aménagements aux abords de la gare restent à réaliser pour améliorer le confort de l'usager.

La gare est la fois une entrée d'agglomération à part entière et un pôle d'échanges qu'il convient de traiter avec soin : accès, flux, stationnement, informations voyageurs et ville, confort et nouveaux services (accueil vélo), visibilité. Le projet urbain quartier de gare permettra de revoir en profondeur et d'enrichir les fonctionnalités dont le stationnement vélo.

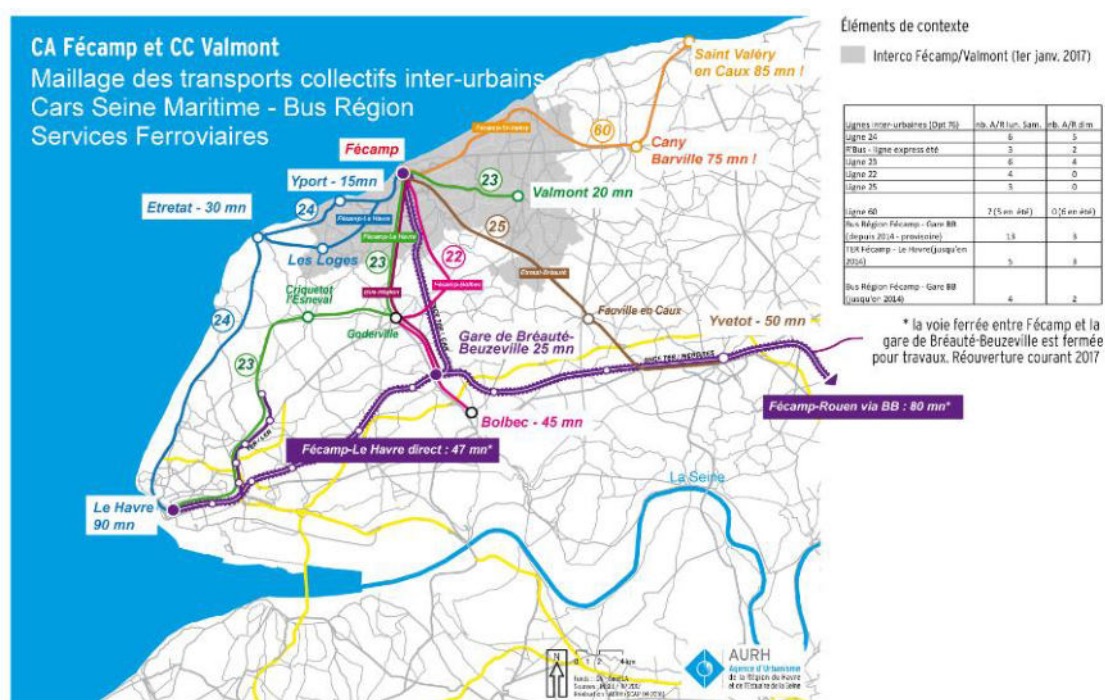
La localisation de la gare « en contrebas du centre-ville » souffre d'un relatif isolement dans le fonctionnement global du centre-ville marqué essentiellement par des emprises voiries. Le boulevard de la République et le talus haut supportant la rue Gambetta sont peu perméables aux circulations douces. Les trajets piétons sont peu lisibles et peu sécurisés depuis le centre historique.

Les disponibilités foncières importantes et la localisation stratégique du site en cœur de ville à proximité des bassins portuaires permettent d'envisager un projet urbain ambitieux dont le pôle intermodal est le centre de gravité.

L'amélioration des liens avec le centre-ville et l'intégration de ce futur quartier dans le fonctionnement global de la ville sont importants pour la réussite de cette greffe.

2. LES TRANSPORTS COLLECTIFS LOCAUX : UN RESEAU FAIBLEMENT ATTRACTIF POUR LES PUBLICS NON SCOLAIRES

Le réseau de cars inter-urbains régional



Un réseau de bus interurbains centré sur Fécamp

Cinq lignes de cars interurbains desservent le territoire de Fécamp Caux Littoral (avec une tarification unique à 2 euros quelle que soit la distance parcourue). Elles ont toutes pour terminus la gare SNCF de Fécamp. Le réseau permet ainsi de relier Fécamp aux principaux pôles urbains voisins (Le Havre, Goderville, Cany-Barville, Bolbec, Yvetot, St-Valéry-en-Caux) et de desservir les trois quarts des communes de la CA, notamment sur la partie ouest du territoire. Quelques communes à l'est ne sont cependant pas desservies (voir carte ci-après).

Un réseau dont l'offre reste très inégale selon les lignes

Chaque ligne n'a pas le même niveau de service. Seules deux lignes ont des fréquences égales à 6 aller/retour/jour/semaine. Il s'agit des lignes au départ de Fécamp pour rejoindre Le Havre : la ligne 23 Fécamp/Goderville/Le Havre et la ligne 24 Fécamp/Étretat/Le Havre.

Les lignes 22 (Bolbec) et 60 (St-Valéry-en-Caux) ont une fréquence légèrement plus faible mais ne fonctionnent pas le week-end (sauf l'été pour la ligne 60). La ligne 23 se prolonge jusqu'à Colleville et Valmont à raison de deux allers/retours/jour/semaine et un aller/retour le samedi (jour de marché à Fécamp).

La configuration du réseau en étoile depuis Fécamp rend difficile les liaisons internes à la CA. La structure même du réseau nécessite des détours et des ruptures de charge à Fécamp puisque certaines relations entre bourgs relais sont inexistantes. Par contre, ce réseau en étoile permet la desserte de la périphérie de Fécamp et vient compléter le réseau urbain de bus qui parcourt la commune (voir ci-après).

Les temps de parcours sont également dissuasifs pour inciter au report modal, notamment pour les destinations en dehors du territoire de Fécamp Caux Littoral en direction de l'est du pays de Caux où aucune solution par le train n'est proposée. Les lignes de cars fonctionnent toutes en mode « cabotage » sur des itinéraires parfois tortueux très consommateurs de temps. La ligne 60 met par exemple Cany-Barville à 1 h 15 de Fécamp pour un temps de parcours d'environ 20 minutes en voiture.

À l'intérieur du territoire de Fécamp Caux Littoral, les lignes de cars pourraient jouer un rôle de rabattement efficace vers Fécamp et la gare pour les arrêts à moins de 20 minutes (Yport est à 15 mn et Valmont 20 mn).

Mais les fréquences quotidiennes ne sont pas suffisamment étoffées. L'offre importante en stationnement voiture au niveau de la gare n'incite pas les usagers au report modal vers le car. En outre, les grilles horaires entre lignes de cars et le train ne sont pas harmonisées.

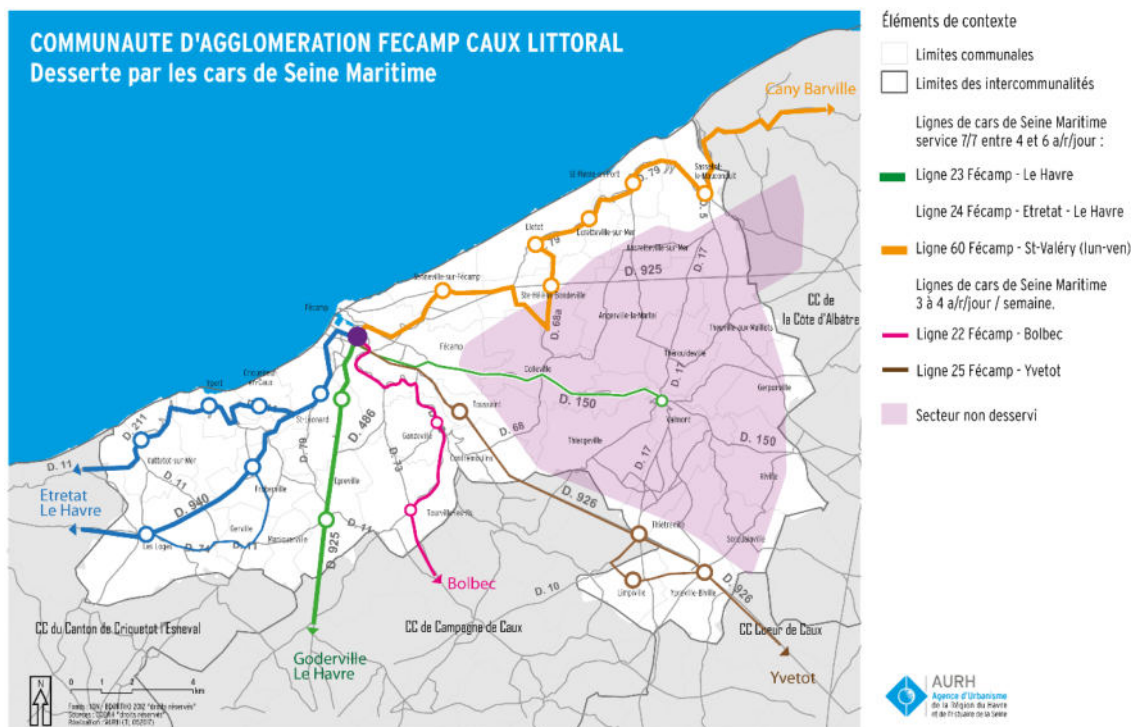
Le transport à la demande : une réponse partielle pour desservir les secteurs les plus isolés.

En complément des réseaux départementaux et régionaux, le Département de Seine-Maritime a instauré depuis février 2007 un service de transport de proximité, le « Minibus 76 ». Il s'agit d'un service de transport à la demande destiné aux zones rurales non desservies par les lignes régulières d'autocar avec des horaires variables suivant les jours de la semaine. Ce service répond essentiellement au besoin de mobilité des populations qui est particulièrement prégnant pour les zones rurales tenues à l'écart de tout service de transport public.

Ce système souffre cependant d'une certaine rigidité (réservation par téléphone de 8 h à 16 h). Il est en outre prioritaire pour les personnes âgées isolées, les personnes en démarche d'insertion et les personnes à mobilité réduite). L'ère des applications numériques et de la voiture partagée (co-voiturage) pour les trajets courts (inférieurs à 15 mn) pourraient à terme apporter des solutions alternatives plus souples et moins coûteuses pour les collectivités.

La desserte en transport en commun du littoral cauchois : un enjeu de développement touristique durable

Les lignes de cars sont essentiellement destinées au rabattement vers les établissements scolaires et vers la ville de Fécamp. On note cependant une fréquentation touristique des lignes 24 et 60 qui longent le littoral cauchois. Le Département de Seine Maritime met en place un service express en été entre Le Havre et Fécamp via la ligne 24 (R'Bus). La ligne 60 entre Fécamp et Saint-Valéry-en-Caux voit son service renforcé en haute saison. Dans un contexte de saturation par la voiture des « spots touristiques », les lignes de cars peuvent apporter une réponse partielle.



Des actions en faveur des publics fragiles

L'agglomération FCL apporte son soutien aux familles du territoire dans la prise en charge des frais de transport scolaire pour les enfants des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées.

La Seine Maritime propose un service complémentaire au réseau régional existant : le Minibus 76, un transport à la demande à destination des personnes non motorisées vers les villes et bourgs principaux, les marchés, les agences publiques ou les nœuds de transports permettant de rejoindre les grandes agglomérations.

Le département de Seine Maritime propose également le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ) qui peut être demandé pour accompagner une recherche d'emploi, une entrée en stage, un accès à l'emploi et qui comporte un volet mobilité : frais de déplacement (transport en commun, frais d'assurance ou de réparation de véhicule, permis de conduire sous conditions, location de cyclomoteur...).

Fécamp : un réseau de bus cantonné à la commune

La ville de Fécamp dispose d'un réseau de bus appelé « Fibus » et géré en délégation de service public (DSP) par Kéolis pour la période 2013-2020. Le réseau est inséré dans le dispositif « Atoumod », comme une grande partie des réseaux de transport de Normandie (principe de l'abonnement et de la billetterie unique quel que soit le mode de transport collectif emprunté).

La tarification est attractive mais à la hauteur de l'offre (billet à 0,50 euro et abonnement mensuel à 15 euros). En outre, la carte d'abonnés Fibus permet des réductions pour le cinéma et le théâtre du Passage.

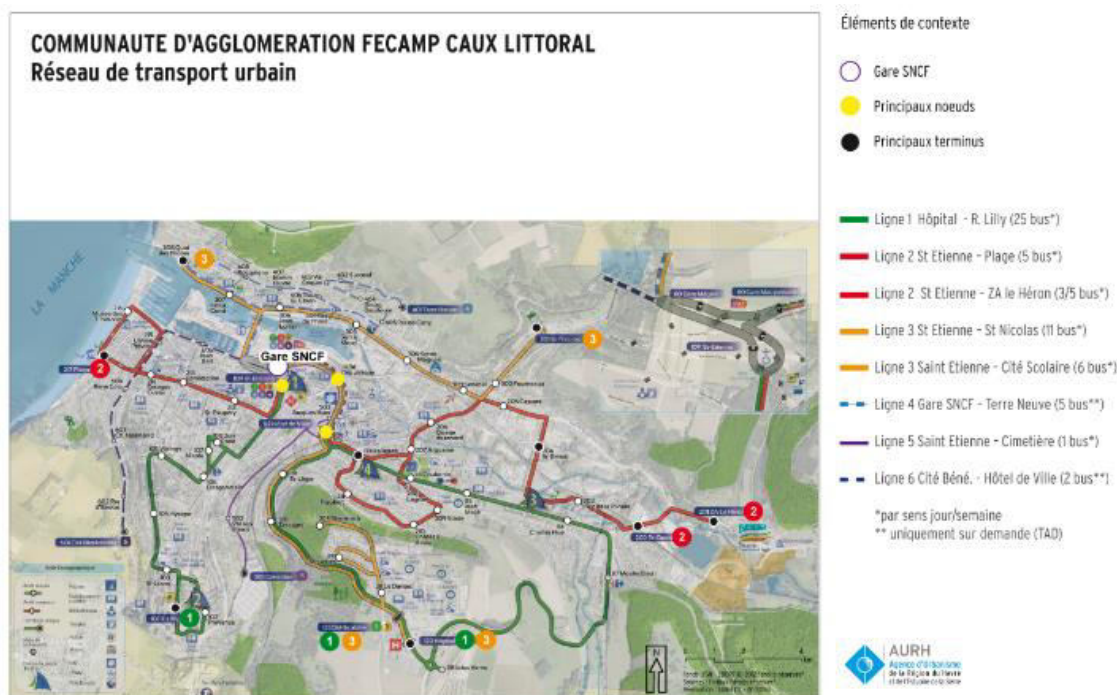
Le réseau est composé de 6 lignes dont 3 régulières et 2 lignes en service à la demande. La ligne 6 est dédiée à la desserte du cimetière (1 aller/retour/jour). Toutes les lignes se croisent à la gare qui constitue le centre de gravité du réseau (intermodalité avec le train et secondairement les lignes de cars du Département).

Le réseau a comptabilisé environ 480 000 voyages en 2012.

Parmi les lignes régulières, seule la ligne 1 assure un service intensif à raison de 25 allers/retours/jour. Elle met en relation la ville basse avec les quartiers résidentiels et les grands équipements (lycées, hôpital privé) de la zone sud de la ville.

La ligne 2 traverse la ville d'est en ouest et dessert les zones d'activités en fond de vallée. Sa faible fréquence, notamment en heure creuse, ne permet cependant pas une desserte efficace de la zone d'emploi.

La Navette Cap Fagnet avec 5 allers/retours par jour en période estivale relie l'ensemble des points attractifs de la ville : camping / plage / quai Bérigny / centre-ville / gare, à l'exception du Palais de la Bénédicte.



Billettique et informations régionales : faciliter l'intermodalité

Pour améliorer l'usage des transports en commun sur son territoire et au-delà, la Communauté d'agglomération a adhéré au syndicat mixte Atoumod qui propose une billettique unique à l'échelle de la Normandie, quel que soit le mode de transport public emprunté : train, car, bus. Un billet unique permet de faciliter l'usage de plusieurs modes de transport pour un trajet défini (exemple : car + train, train + tramway).

En outre, l'information voyageurs dynamique à l'échelle de la Région Normandie s'est fortement améliorée et permet de construire facilement des trajets origine destination combinant plusieurs modes de transports à l'échelle de la Normandie et au-delà (site Comment j'y Vais).

3 LA VOITURE INDIVIDUELLE : UNE UTILISATION DOMINANTE POUR LA MOBILITE DU QUOTIDIEN

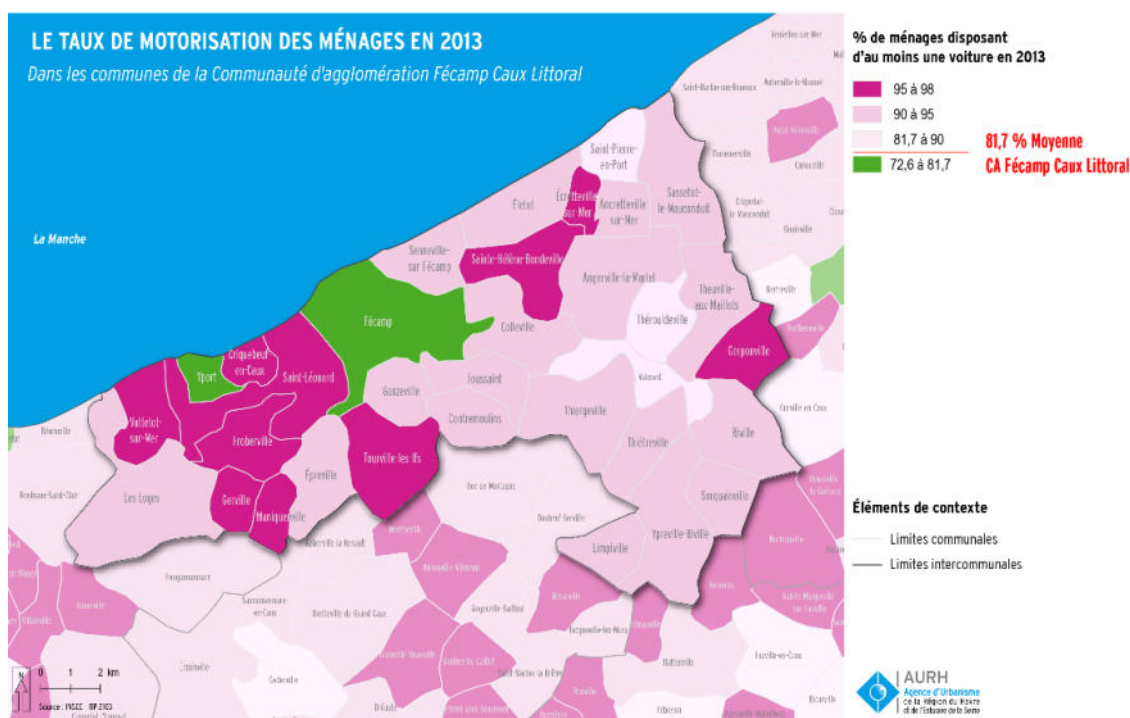
1. UNE MOBILITE ACCORDANT UNE PLACE IMPORTANTE A LA VOITURE

L'équipement des ménages en véhicules particuliers.

Le taux de motorisation des ménages en 2013 est de 81,7 % en moyenne sur le territoire de Fécamp Caux Littoral. Il était déjà de 80 % en 2008.

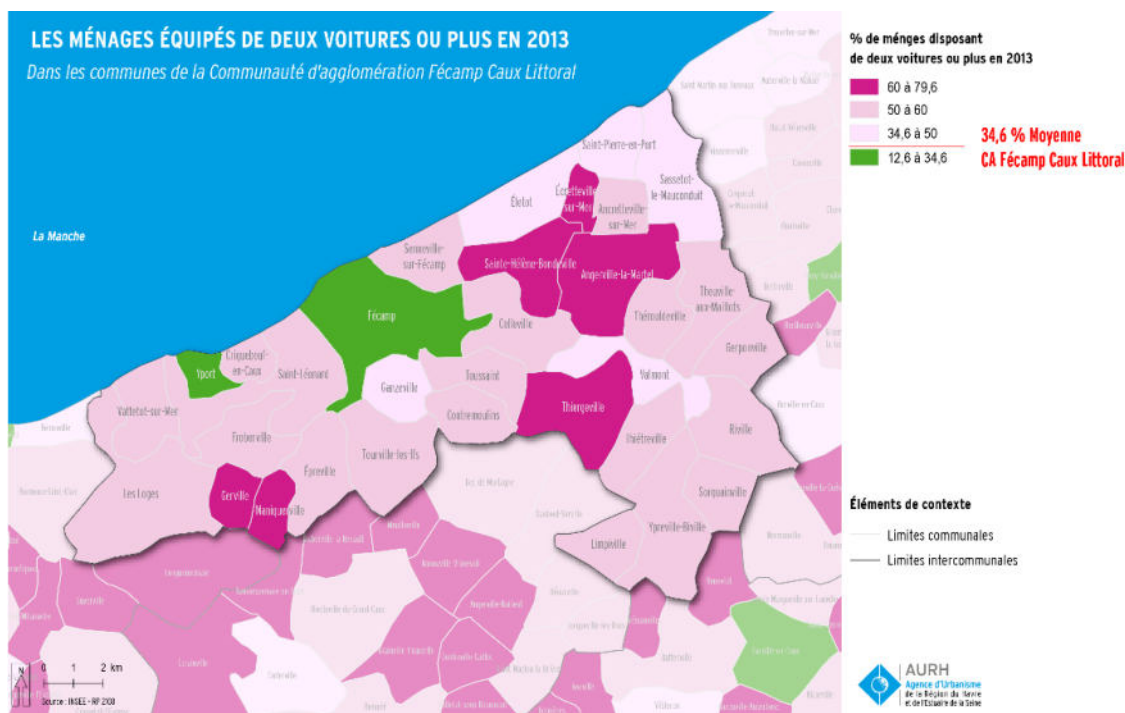
Cette moyenne ne rend pas compte du bien meilleur équipement des ménages en véhicule particulier dans la plupart des communes, le poids de Fécamp (plus du tiers des ménages de la CA) pèse fortement sur cette moyenne.

Fécamp et Yport sont les deux seules communes à présenter des taux de motorisation inférieurs à la moyenne, respectivement de 72,6 % et 79,8 %.

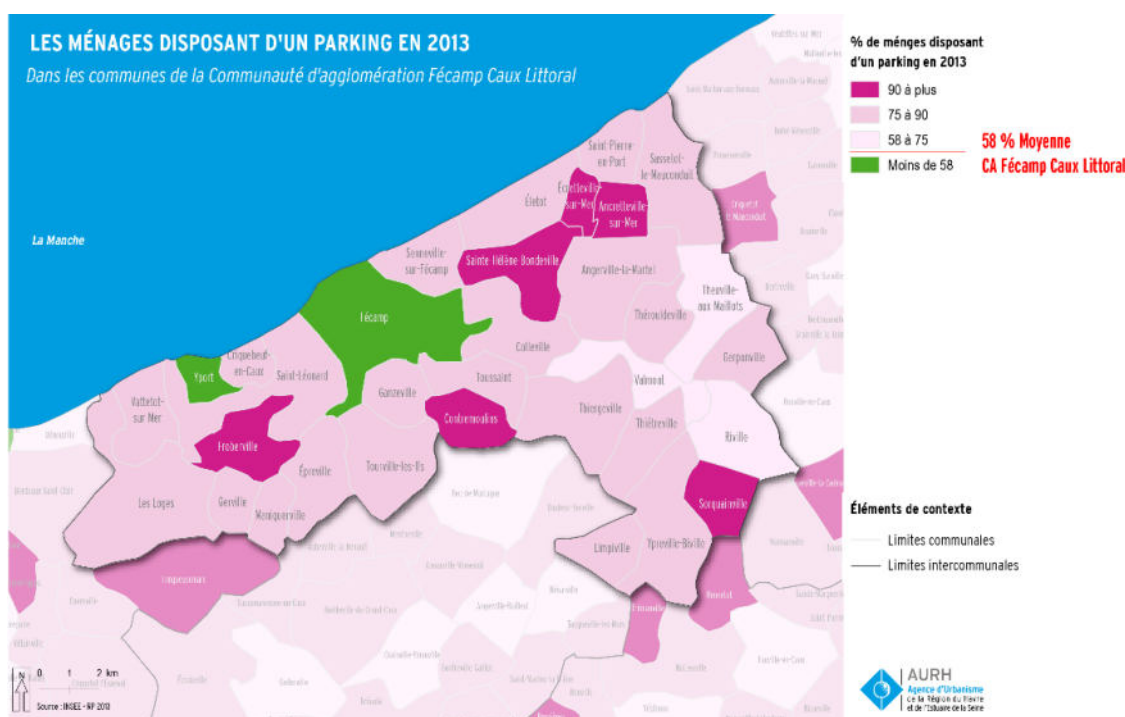


34,6 % des ménages habitant Fécamp Caux Littoral disposent de deux voitures voir plus en 2013 (31 % en 2008).

Dans 25 communes sur les 33 composant la communauté d'agglomération, la moitié au moins des ménages possèdent deux voitures ou plus en 2013. Les ménages de la ville de Fécamp ne sont quant à eux que 19,7 % à disposer d'au moins deux voitures en raison notamment d'une proportion plus importante de personnes âgées que le reste du territoire de la CA.



Dans le territoire de Fécamp Caux Littoral, il n'existe pas de problématique de stationnement pour les habitants qui disposent pour l'essentiel d'une place de parking attitrée. Seules les communes de Fécamp et d'Yport ont moins de la moitié de leurs ménages disposant d'un parking privatif (39 % et 43 % respectivement). La question du stationnement résidentiel dans le centre-ville de Fécamp est à concilier avec le stationnement visiteurs (voir chapitre sur le stationnement). Cette fois encore, Fécamp pèse fortement dans la moyenne établie à 58 % pour l'ensemble de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral, la médiane se situant à 81,4 %.



2. LE STATIONNEMENT URBAIN : DES ENJEUX CONCURRENTIELS

À l'échelle du territoire de Fécamp Caux Littoral, la gestion du stationnement est un enjeu fort pour les villes d'Yport et de Fécamp. La voiture, qu'elle soit en mouvement ou en stationnement, occupe une place prépondérante qui peut être réellement préoccupante en matière de gestion de la qualité urbaine pour tous et d'attractivité.

Fécamp : des capacités de stationnement réelles... en périphérie du centre-ville

La question du stationnement se concentre sur le centre-ville de Fécamp et le secteur de la plage. L'ensemble du réseau viaire de la ville dispose d'emplacements gratuits destinés aux résidents dans les quartiers résidentiels.

Quantitativement, le centre-ville de Fécamp bénéficie d'une offre satisfaisante en stationnement réparti le long des voies (pas toutes) et sur 6 aires de stationnement (720 places) à proximité immédiate du centre-ville et desservies par un nouveau balisage plus lisible mis en place fin 2018 :

- Centre-ville n°1 (Hôtel de ville) : 100 places
- Centre-ville n°2 (Marché) : 90 places
- Centre-ville n°3 (Précieux Sang) : 60 places + projet d'agrandissement
- Centre-ville n°4 (Maupassant) : 235 places
- Centre-ville n°5 (Gare) : 45 places
- Centre-ville n°6 (La Mature) : 190 places

Les parkings de la Mature et Maupassant concentrent à eux seuls 67 % de cette offre. Ce dernier est le seul parking en ouvrage de la ville. Non surveillé et adossé à une friche commerciale, il est très peu fréquenté. Seule la partie en surface est utilisée. D'une capacité de 190 places, le parking de la Mature, proche du port et de la gare, est séparé du centre-ville par une forte déclivité. Il est plutôt fréquenté pour des stationnements dépassant plusieurs heures comme le parking de la gare qui compte une centaine de places ouvertes à tous.

En hyper centre, le stationnement est très sollicité, notamment autour de la place Bellet où la voiture occupe quasiment tout l'espace public (stationnement sur les deux rives, et sur la place). Autour de la place Saint Etienne, quai Bérigny et sur le boulevard de la République, le stationnement en épi est la règle. Fort consommateur d'espace, il optimise le stationnement au détriment des linéaires bâtis et des circulations douces.

L'établissement de zones bleues (2h), vertes (stationnement limité à 1 h) et oranges (30 mn) tente de lutter contre le phénomène des voitures ventouses en centre-ville.

Le boulevard Albert 1er (environ 80 places) le long de la plage, est souvent saturé en haute saison. Il est complété par un parking aménagé le long du chemin des Chalets (80 places). Les rues perpendiculaires à la plage offrent quant à elles peu de stationnement.

En haute saison, Fécamp est une étape touristique reconnue sur la Côte d'Albâtre où Étretat constitue le point d'orgue de la visite. Les véhicules ne trouvant pas de place à la plage sont obligés de rebrousser chemin vers le centre-ville. Une meilleure lisibilité du stationnement dès l'entrée dans la ville associée à des aménagements qualitatifs permettraient de mieux irriguer les flux. La distance psychologique à pied s'en verrait réduite.

La capacité en stationnement est là puisqu'elle occupe la quasi-totalité des interstices urbains du centre-ville et de sa périphérie immédiate. La réorganisation en profondeur du stationnement et la question de la place de la voiture est un enjeu fort pour consolider l'attractivité de la ville, d'autant que la ville-centre est un musée urbain à ciel ouvert capable de rendre les parcours piétons fort agréables.

Le port de Fécamp possède une aire de camping-cars très fréquentée en saison. Son positionnement central (tout peut se faire à pied) la rend très attractive sur l'ensemble de l'année. Elle est par contre très visible depuis la ville et le quai Bérigny.

A Fécamp, les livraisons de marchandises à destination principalement des commerces ne provoquent pas de conflits notables avec le trafic automobile dans la ville (voirie et stationnement).

Yport : une ville saturée... lors des pics de fréquentation touristiques

Yport est une petite station balnéaire qui connaît des pics de fréquentation les week-end et en période estivale. Avec sa topographie encaissée, Yport ne compte que 350 places de stationnement identifiées sur voie publique. Ces capacités sont très largement dépassées et le stationnement sauvage s'étend très en amont dans la vallée. Les solutions sont complexes et doivent trouver un équilibre entre accessibilité et ville apaisée. Les possibilités de réaliser du stationnement déporté sont délicates en raison du relief et sont étudiés dans le cadre de l'Opération Grand Site Falaises d'Etretat - côte d'Albâtre.

L'installation de bornes électriques sur le territoire.

La présence de bornes électriques est en cour de déploiement sur le territoire avec :

- 5 bornes à Fécamp;
- 1 borne à Saint Léonard, Yport, Vattetot-sur-Mer, Valmont, Sassetot-le-Mauconduit, les Loges et Ypreville-Biville.

Aires de co-voiturage

Aucune aire de co-voiturage « officielle » n'est recensée sur le territoire mais on observe ponctuellement un phénomène de stationnement sauvage sur quelques ronds-points et cœur de bourg, notamment le long de la RD 926.

Une réflexion est en cours sur l'implantation d'une aire de co-voiturage sur l'axe Fécamp-Le Havre à hauteur du Parc d'activités des Hautes Falaises.



ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC AGRICOLE

